

Hors-série L'INFIRMIÈRE

L'EXERCICE INFIRMIER DE L'HÔPITAL AU LIBÉRAL



**NOUVEAUTÉ
2023**
PRESCRIRE
DES VACCINS

MÉMENTO DE LA PRESCRIPTION INFIRMIÈRE

19 €

Décembre 2023 - 17^e édition

À L'ORIGINE
DE LA CICATRISATION

Faire peau neuve



Parce que l'Acide Hyaluronique joue un rôle majeur dans le processus de cicatrisation, **IALUSET®**, grâce à la qualité **ULTRAPURE®** de son Acide Hyaluronique, va permettre d'accélérer la cicatrisation des plaies aiguës à chroniques de vos patients^(1,2).



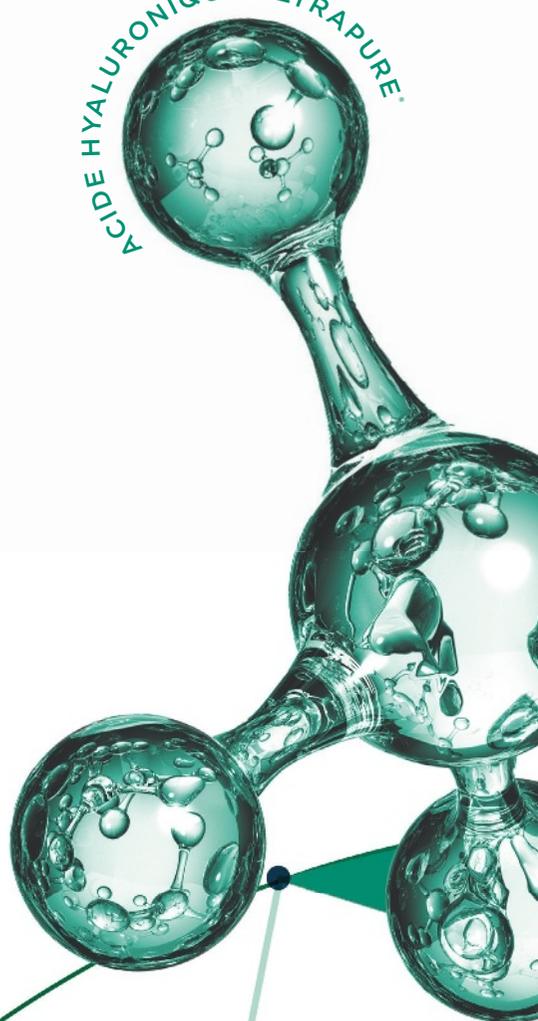
1. Mikosinski, J., et al. Efficacy and Safety of a Hyaluronic Acid-Containing Cream in the Treatment of Chronic, Venous, or Mixed-Origin Leg Ulcers: A Prospective, Multicenter Randomized Controlled Trial. *Wounds*, 2021;33(11):285-289. 2. Mikosinski, J., et al. Efficacy and Safety of a Hyaluronic Acid-Containing Gauze Pad in the Treatment of Chronic Venous or Mixed-Origin Leg Ulcers: A Prospective, Multicenter, Randomized Controlled Trial. *Wounds*, 2021;33(6):147-157.

Dispositifs médicaux : consultez les notices et/ou les étiquettes spécifiques à chacun pour plus d'informations. Décembre 2023.

Pour en savoir plus
sur notre gamme
Flashez le QR code



ACIDE HYALURONIQUE ULTRAPURE®



Comme chaque année, l'équipe de rédaction de la revue *L'Infirmière* vous propose une version actualisée du *Mémento de la prescription infirmière*.

Cette nouvelle édition est enrichie des nouveautés en matière de prescription infirmière apparues au cours de l'année 2023. La possibilité pour l'infirmier de prescrire certains vaccins constitue la grande nouveauté. Ce droit de prescription est soumis à la nécessité d'avoir suivi la formation obligatoire d'une durée de 10 h 30. Le contenu pédagogique de cette formation est fixé dans l'annexe de l'arrêté du 8 août 2023. Le certificat de suivi de cette formation doit être adressé à l'Ordre des infirmiers.

Ce *Mémento* est plus spécifiquement destiné aux infirmières et infirmiers exerçant en libéral.

“ Prescrire les vaccins est la grande nouveauté ”

Il peut toutefois intéresser tout professionnel quel que soit son lieu d'exercice, car il permet de mesurer l'évolution de l'exercice infirmier au fil des ans.

Nous sommes en effet dans une phase de mutation du système de santé. Celle-ci passe en particulier par la possibilité pour les patients d'accéder aux soins dont ils ont besoin, et aux produits que ces derniers nécessitent, sans recours systématique au médecin.

Il s'agit pour la profession infirmière d'une autonomisation progressive, qui n'omet pas le recours à la pluridisciplinarité. La clarification de ce que l'infirmière peut prescrire ne peut qu'améliorer les relations avec médecins et pharmaciens, même si le chemin est parfois encore semé d'embûches.

Notre objectif est que ce *Mémento* soit le compagnon de votre tournée, vous éclaire sur toutes les questions que vous pouvez vous poser en matière de prescription, remboursement, spécificités des produits présentés. Il est également un support lors des échanges avec les autres professions de santé.

Pascale Thibault
Rédactrice en chef *L'Infirmière*

SOMMAIRE

■ Modifications	p. 6
■ Mode d'emploi	p. 10
■ LPPR et Cnedimts	p. 15
■ Liste des codes LPPR	p. 17
■ Dispositifs médicaux	
→ Pansements	p. 24
→ Compresses et coton	p. 53
→ Fixation et maintien	p. 61
→ Sets pour soin des plaies	p. 76
→ Escarres	p. 80
→ Sondes pour nutrition	p. 86
→ Incontinence et stomies	p. 88
→ Autocontrôle et autotraitement	p. 106
→ Perfusion	p. 115
→ Compression	p. 119
■ Autres	
→ Sérum physiologique	p. 118
→ Substituts nicotiniques	p. 122
→ Antiseptiques	p. 124
→ Vaccins (hors Covid)	p. 126
→ Pilules contraceptives	p. 142
■ Index	p. 146

ATTENTION

→ Il est possible que certains produits ne soient plus sur le marché, mais toujours référencés sur la banque www.clickadoc.fr, consultée par les pharmaciens et à laquelle nous nous sommes référés.

→ Pour bâtir ce *Mémento*, nous nous sommes reportés à la *Liste des codes pouvant être prescrits par les infirmières et facturés à l'Assurance maladie*, document fourni par la Direction de la Sécurité sociale (DSS) et validé par le ministère de la Santé et de la Prévention.

→ Les listes de produits cités en exemples ne sont pas exhaustives.

L'INFIRMIÈRE
L'EXERCICE INFIRMIER DE L'HÔPITAL AU LIBÉRAL

1Health

11-15, quai de Dion-Bouton

92800 Puteaux

Site Internet :

www.espaceinfirmier.fr

Éditeur : Ismedia,

SAS au capital de 1 000 €,

RCS Nanterre

Siret : 879 557 809 000 16

Président, directeur

de la publication :

Julien Kouchner

N° de commission paritaire :

0223 T 81208

ISSN : 0981-0560

■ Rédaction du *Mémento*

Coordinatrice : Christine Julien

Rédactrice : Christine Julien

Conception graphique, maquette :

Sandrine Canale

Secrétaire de rédaction :

Camille Desjardins

Crédits photo : iStock et labos

Fabrication : Amélie Rivrin

Imprimerie : Champagne Nouvelle,

ZI Les Franchises 52206 Langres

■ Service clients

Mail : [service-clients@](mailto:service-clients@espaceinfirmier.fr)

espaceinfirmier.fr

■ Directrice Marketing

et Diffusion : Sophie Presles

■ Cheffe de marché : Caroline Pinar

■ Responsable Gestion

abonnements et Relations clients :

Corinne Hansel

■ Publicité

Mail : publicite@1health.fr

Directeur de clientèle : Pierre

Monchablon (06 49 74 51 69)

Responsable technique et

administratrice des ventes

publicité : Valérie Alciéri

« Conformément à la loi du 6 janvier 1978,

vous disposez d'un droit d'accès et de

rectifications aux données personnelles

vous concernant. »





oui, vous proposer une aide à domicile en cas d'immobilisation, c'est aussi *assurer* votre santé

- ✓ **Aide à domicile** et d'autres services pour prendre soin de votre santé (coaching tabac⁽²⁾, assistance psychologique, coaching nutrition⁽²⁾, etc.)
- ✓ Lunettes et prothèses dentaires **prises en charge à 100%**⁽³⁾
- ✓ **Remboursement des soins en 48h** et suivi en temps réel sur l'appli⁽⁴⁾

À partir de
7,40€⁽¹⁾
/mois

Ensemble, prenons soin de demain

3233

Service gratuit
+ prix appel

mascf.fr

Pour en savoir plus,
flashez ce code



PUBLICITÉ

(1) Exemple de tarif pour un infirmier hospitalier de 24 ans en formule générique. Tarif valable la 1^{re} année d'adhésion pour une souscription jusqu'au 30/04/24. (2) Tabac/alimentation : via une plateforme médico-sociale (suivi sur une période de 6 mois et jusqu'à 5 appels). Stress : traité dans le cadre d'un accompagnement psychologique. (3) Pour les équipements ou prestations relevant du 100% santé et sous conditions contractuelles. (4) En cas de télétransmission et 72h dans les autres cas, à réception des données de votre caisse ou de votre demande complète de remboursement (hors délais bancaires). DOCUMENT COMMERCIAL À CARACTÈRE NON CONTRACTUEL, pour de plus amples informations, vous référer aux conditions générales ou aux notices d'information.

MACSF assurances - SIREN N°775 665 631 - MACSF prévoyance - SIREN N°784 702 375 - Sociétés d'assurances mutuelles - Entreprises régies par le Code des Assurances. Sièges sociaux : Cours du Triangle, 10 rue de Valmy 92800 PUTEAUX. Adresses postales : 10 cours du Triangle de l'Arche - TSA 70400 - 92919 LA DEFENSE CEDEX. Association souscriptrice : A.L.A.P - Siège social : 11, rue Brunel, 75017 Paris.

Depuis notre dernière édition du **Mémento...**

La grande nouveauté pour cette 17^e édition du *Mémento* est la possibilité, pour les infirmiers, de prescrire tous les vaccins du calendrier vaccinal aux personnes dès l'âge de 11 ans, à l'exception des vaccins vivants chez les personnes immunodéprimées.

Les autres nouveautés de ce *Mémento* concernent des modifications de tarifs pour certains pansements et les sondes urinaires, l'inscription de nouveaux accessoires de stomie au *Journal officiel* et la disparition de certains pansements.

► **Ce qui a changé**

RUBRIQUE VACCINS

■ **Prescription des vaccins autorisés sous conditions**

Depuis le 10 août 2023 (*Journal officiel* du 9 août 2023), les infirmiers, quel que soit leur exercice, sont autorisés à prescrire l'ensemble des vaccinations mentionnées dans le calendrier des vaccinations selon les recommandations y figurant, sous réserve d'avoir suivi une formation à la prescription et déclaré cette nouvelle activité à l'autorité compétente du Conseil de l'ordre des infirmiers dont ils relèvent.

Ainsi, en application de l'article R.4311-5-1 du code de la santé publique, Ainsi, en application de l'article R. 4311-5-1 du code de la santé publique, les infirmiers sont autorisés à :

→ prescrire l'ensemble des vaccins mentionnés dans le calendrier des vaccinations en vigueur aux personnes âgées de onze ans et plus selon les recommandations figurant dans ce même calendrier, à l'exception des vaccins vivants atténués (rougeole, oreillons, rubéole, BCG, fièvre jaune, varicelle) chez les personnes immunodéprimées ;

→ administrer l'ensemble des vaccins mentionnés dans le calendrier des vaccinations en vigueur aux personnes âgées de onze ans et plus selon les recommandations figurant dans ce même calendrier ;

→ prescrire et administrer les vaccins contre la grippe saisonnière aux personnes âgées de onze ans et plus, ciblées ou non ciblées par les recommandations vaccinales.

Les infirmiers ne peuvent pas vacciner les personnes présentant des antécédents de réaction allergique sévère à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure.

■ **Sur la base du volontariat**

La prescription des vaccins par un infirmier est basé sur le volontariat et après avoir suivi une formation adaptée. C'est une nouvelle compétence non obligatoire ! En revanche, il est obligatoire d'être inscrit au tableau du Conseil de l'ordre des infirmiers pour obtenir un numéro RPPS et ainsi pouvoir être identifié sur ses prescriptions.

■ **Obligations**

→ Pour pouvoir prescrire, les infirmières doivent suivre une formation théorique de 10 h 30, s'ils n'ont pas déjà reçu les enseignements spécifiques lors de leur formation initiale. La formation doit être délivrée par un organisme ou une structure de formation respectant les objectifs pédagogiques fixés par arrêté.

→ L'infirmier doit également déclarer son activité de prescription de vaccins auprès du conseil de l'Ordre des infirmiers duquel il dépend.

■ **Inscription de l'acte**

L'infirmier doit inscrire dans le carnet de santé ou le carnet de vaccination et le dossier médical partagé de la personne vaccinée : ses nom et prénom d'exercice, la dénomination du vaccin administré,

la date de son administration et son numéro de lot. A défaut, il porte les mêmes informations dans le dossier de soins infirmiers et délivre à la personne vaccinée une attestation de vaccination avec ces informations.

En l'absence de dossier médical partagé et sous réserve du consentement de la personne vaccinée, l'infirmier transmet ces informations au médecin traitant de cette personne via messagerie sécurisée de santé lorsqu'elle existe.

■ **Prise en charge des vaccins**

Les vaccins prescrits par les infirmiers dans le cadre de leur compétence sont pris en charge par l'Assurance maladie dès lors qu'ils sont inscrits sur la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux.

■ **Pas d'exercice nomade**

En dehors de votre cabinet et du domicile du patient, la prescription de vaccins hors les murs est considérée comme un exercice forain interdit en principe, sauf dans le cadre de campagnes de vaccination organisées par les pouvoirs publics au titre de la « participation à des actions de santé publique », comme par exemple, la vaccination contre les HPV dans les collèges.

■ **À noter.**

→ Vous ne pouvez pas prescrire **Les vaccinations du voyageur.**

→ Il n'existe pas de tarif spécifique à la cotation d'un acte de prescription isolé. L'acte est payé lorsque le vaccin a été administré.

→ Vous pouvez toujours administrer les vaccins chez les moins de 11 ans, si la personne a, à la fois, une prescription médicale de l'acte d'injection et une prescription médicale du vaccin.

■ **Pour s'informer.**

<https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal>)
Et sur <https://professionnels.vaccination-info-service.fr/vaccins>

RUBRIQUE INCONTINENCE

■ **Inscription de renforts périphériques pour stomies dans la rubrique Accessoires**

→ **Le laboratoire B.Braun Médical** proposera dès janvier 2024 les renforts périphériques pour stomie Ally Wafer Extenders en conditionnement de 20 (*Journal officiel* du 14 novembre 2023). Ces accessoires cutanés adhésifs sous la forme de bandes adhésives en demi-lune se positionnent de façon à recouvrir en partie le bord extérieur du protecteur cutané et la peau péristomiale. Ils sont destinés à prévenir le décollement des bords du support des poches de recueil (colostomie, iléostomie ou urostomie) tout en maintenant celui-ci en place sur de longues durées.

■ **Modification de tarifs**

→ **Les renforts périphériques pour stomie Eakin Contour en boîte de 20 du laboratoire Eakin**, voient leur tarif baisser, de 25,70€ à 24,42€ depuis le 27 mars 2023 (*Journal officiel* du 24 février 2023).

→ **Les sondes de drainage vésical intermittent prélubrifiées ou hydrophile, sans latex, avec ou sans collecteur scellé, ainsi que les sondes avec collecteur scellé Speedicath Compact** ont vu leur tarif baisser (*Journal officiel* du 21 décembre 2022).

■ **Suppression et/ou modification de produits**

→ **Le laboratoire Coloplast** arrête la commercialisation du tampon Peristeen Obtal. SenSura Mio Manchon d'irrigation remplace la référence Manchon d'irrigation Coloplast

RUBRIQUE PANSEMENTS

■ **Changement de nom pour Urgostart Plus**

→ **Le laboratoire Urgo** remplace la dénomination administrative de son pansement hydrocellulaire UrgoStart Plus par UrgoStart Plus Absorb dont les tarifs ont été fixés (*Journal officiel* du 8 septembre 2023).

■ **Nettoyage de gammes pour 3M**

→ Suite à la fusion de KCI avec 3M, le laboratoire KCI Médical devient « Société 3M France » et le laboratoire 3M procède à une réorganisation de son offre pansement avec la suppression de Tegaderm (Hydrocolloïd, Superabsorber, Alginate, Hydrogel), de la gamme Tielle (Talon, >>>

MODIFICATIONS

Sacrum, Lite, Packing). Biosorb est remplacé par Kerracel et le pansement Effidia est commercialisé par Fidia et non plus par KCI-3M.

■ Arrêts de commercialisation

→ Le laboratoire B.Braun Médical cesse la commercialisation des pansements Askina en France.

→ Le laboratoire Coloplast ne commercialise plus Physiotulle.

■ Modification de tarifs pour les pansements

→ Les tarifs des pansements suivants ont baissé : Algostéril des laboratoires Brothier (*Journal officiel* du 23 juin 2023), Urgoclean des laboratoires Urgo, Micropore du laboratoire 3M (*Journal officiel* du 29 juin 2023), Effidia de la société Fidia (*Journal officiel* du 9 juillet 2023), Adaptic Touch du laboratoire 3M (*Journal officiel* du 20 avril 2023), les compresses non tissées, les compresses de gaze hydrophile, les pansements en fibres de CMC, les pansements vaselinés, les sparadraps non tissés, certains sparadraps plastiques et tissés (*Journal officiel* du 29 juin 2023).

RUBRIQUE ESCARRES

■ Changement d'exploitant

→ Les produits Escarius de la société du même nom sont désormais exploités par la société Herdegen. Cela concerne les coussins en gel, coussins en mousse et gel et matelas (*Journal officiel* du 4 juillet 2023).

► Ce qui devrait changer

RUBRIQUE PERFUSION

Un avis de projet au *Journal officiel* du 19 janvier 2020 annonce la modification des dispositifs médicaux de perfusion à domicile et prestations associées afin de répondre aux besoins spécifiques des patients atteints d'une maladie hémorragique. Malgré les recommandations de la Cnedimts le 21 avril 2020 sur les matériels nécessaires à l'administration de facteurs de coagulation, rien n'est acté au *Journal officiel*.

DISPOSITIFS D'AIDE À LA PRÉVENTION ET AU TRAITEMENT DES ESCARRES

La Cnedimts s'est positionnée en 2009 sur une refonte de la nomenclature concernant la prise en charge des dispositifs d'aide à la prévention et au traitement des escarres. Dans cet avis, elle recommande que les coussins en gel :

→ ne soient plus pris en charge pour la prévention des escarres ;

→ soient néanmoins pris en charge pour des patients à risque nul de survenue d'escarres, pour un usage en association avec un véhicule pour personne handicapée ou un usage transitoire ou partiel du fauteuil chez une personne en bon état général.

Ce projet de nomenclature devait donner lieu à la parution d'un avis de projet en début d'année 2019. Ce n'est qu'après un avis définitif de la Cnedimts que le Comité économique des produits de santé (CEPS) publiera la nouvelle nomenclature et les nouvelles conditions de prise en charge pour tous les dispositifs anti-escarres... Quatre ans et demi après, les négociations entre le CEPS et les fabricants semblent toujours stagner.

► Ce qui aurait dû changer

RUBRIQUE COMPRESSION

Les bas de compression sont classés selon leur type de fabrication, en fonction d'un cahier des charges, et selon la classe de pression. Un arrêté du 14 décembre 2015 prévoyait que les codes de la rubrique « Orthèses élastiques de contention des membres, à l'exception des bonnets couvre-moignon », ne seraient plus remboursés à compter du 31 juillet 2017. Il s'agit en fait d'une date de durée d'inscription de lignes génériques. Plus de six ans après, et à l'heure où nous imprimons, aucun avis de radiation de ces codes n'est paru, et les articles de compression restent pris en charge par l'Assurance maladie. La balle demeure dans le camp du CEPS, en discussion avec les fabricants...



LES LIVRES
DE LA RÉUSSITE
PARAMÉDICALE

LAMARRE

URGENCES POUR L'INFIRMIÈRE

54 fiches pour prendre en charge les urgences hors établissement

Acquérir des conduites à tenir dans une situation d'urgence hors institution.

Cet ouvrage est l'outil idéal pour compléter votre formation et les formations existantes sur les gestes d'urgence.

54 fiches qui résument la situation, les risques et facteurs de risque, la conduite à tenir, la prévention. Les fiches sont complétées par des vidéos de mises en situation didactiques.

33 schémas explicatifs résument la conduite à tenir dans les différents cas.



Aymeric Lapp
312 pages
25€

POINTS FORTS

- **Fiches conformes aux recommandations** enrichies de compléments vidéo.
- **Mémo indispensable** pour les infirmiers libéraux et paramédicaux.

POUR COMMANDER, SCANNEZ LE QR CODE CI-DESSOUS OU
RENDEZ-VOUS SUR LA BOUTIQUE EN LIGNE
sur espaceinfirmier.fr/boutique



bit.ly/3F9I3tM

Les dispositifs médicaux

Qu'est-ce qu'un dispositif médical ?

Si on voulait qualifier simplement un dispositif médical (DM), on dirait qu'il s'agit d'un produit destiné à des fins médicales et qui n'est pas d'origine humaine, ni un médicament.

D'après le code de la santé publique (article L. 5211-1), on entend par dispositif médical « *tout instrument, appareil, équipement, matière, produit, à l'exception des produits d'origine humaine, ou autre article seul ou en association, y compris les accessoires et logiciels intervenant dans son fonctionnement, destiné par le fabricant à être utilisé chez l'homme à des fins médicales et dont l'action principale voulue n'est pas obtenue par des moyens pharmacologiques ou immunologiques ni par métabolisme, mais dont la fonction peut être assistée par de tels moyens* ».

Remarque : il existe des dispositifs médicaux dits implantables actifs qui sont conçus pour être

implantés en totalité ou en partie dans le corps humain ou placés dans un orifice naturel et qui dépendent, pour leur bon fonctionnement, d'une source d'énergie électrique ou de toute source d'énergie autre que celle qui est générée directement par le corps humain ou la pesanteur.

Prise en charge des DM

→ **La liste des produits et prestations (LPP).**

Les DM sont inscrits sur la **liste des produits et prestations (LPP)** de la Sécurité sociale.

→ **La liste des produits et prestations remboursables (LPPR)** fixe, elle, la base tarifaire de remboursement par les caisses d'assurance maladie (on parle de prix LPPR). Pour cela, deux commissions sont concernées.

1. La Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé (Cnedimts), qui est une commission spécialisée de la Haute Autorité de santé (HAS).

La Cnedimts est chargée :

- de l'évaluation médicale des demandes d'inscription ;
- du renouvellement d'inscription ;
- de la modification des conditions d'inscription des produits et prestations sur la LPPR.

La Cnedimts contrôle le bien-fondé de l'inscription des dispositifs médicaux sur la liste des produits et prestations. Son rôle est principalement d'émettre des avis sur le service attendu et sur le caractère remboursable de ces produits au regard de leur finalité thérapeutique.

De plus, la Cnedimts peut, sur mandat du collège de la Haute Autorité de santé, examiner toute question relative à l'évaluation et au bon usage des dispositifs médicaux et technologies de santé, y compris ceux qui sont financés dans le cadre des prestations d'hospitalisation et qui sont exclus de son champ réglementaire.

Pour mieux suivre...

L'arrêté daté du 20 mars 2012 fixe la liste des dispositifs médicaux (DM) que les infirmières sont autorisées à prescrire et distingue trois situations.



Les DM que les infirmières sont autorisées à prescrire aux patients, lorsqu'elles agissent pendant la durée d'une prescription médicale d'une série d'actes infirmiers et dans le cadre de l'exercice de leur compétence, sauf en cas d'indication contraire du médecin.



Les DM que les infirmières peuvent prescrire dans les mêmes conditions que ci-dessus, mais sous réserve d'informer le médecin traitant désigné par le patient.



Les DM que les infirmières peuvent prescrire dans les mêmes conditions que ci-dessus, mais dans le cadre d'un renouvellement à l'identique.

La Cnedimts émet un avis consultatif au Comité économique des produits de santé (CEPS) pour fixer un tarif de remboursement.

2. Le Comité économique des produits de santé, dépendant de la direction de la Sécurité sociale, qui fixe par convention ou, à défaut, par décision publiée au *Journal officiel*, les tarifs de responsabilité et, le cas échéant, les prix des produits et prestations inscrits sur la LPP.

→ Les tarifs et les bases de prise en charge.

Le remboursement des produits et prestations inscrits sur la LPP intervient sur la base d'un tarif de responsabilité défini pour chacune des lignes de la nomenclature.

→ **Le tarif de responsabilité** correspond au tarif sur la base duquel intervient le remboursement par les organismes d'assurance maladie.

→ **Le prix limite de vente (PLV)** correspond au prix maximal de vente à l'assuré. À défaut de fixation d'un prix de vente, ces derniers sont libres.

Le tarif de responsabilité et les prix de vente des produits et prestations sont fixés par convention ou, à défaut, par décision du CEPS.

À savoir : dans les départements et régions d'outre-mer, ou DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion), les tarifs de responsabilité sont majorés (taux à consulter sur la LPPR en bas de page pour chaque code LPP).

→ **Le taux de prise en charge** est fixé à 60 % (régime général) ou à 100 % en cas d'exonération du ticket modérateur. Dans certains cas (accident du travail, maladie professionnelle) et pour les produits sans prix limite de vente ou lorsque celui-ci est supérieur au tarif de responsabilité, l'application d'un coefficient multiplicateur de 1,5 permet de majorer le taux de 100 % du tarif de responsabilité, dans la limite des frais réellement engagés.

Comment consulter la LPPR ?

On peut interroger la base de données LPPR sur le site www.ameli.fr, rubrique « Profession-

nel de santé ». Cliquez sur « Infirmier », puis sur « Nomenclatures et codage ». Il n'est pas utile de télécharger tout le document, une simple consultation à l'écran est possible. On peut y accéder directement par le lien www.codage.ext.cnamts.fr. En revanche, vous n'y trouverez pas les produits et prestations qui ne sont pas encore codés en numérique, comme les bas de compression. Il faudra alors télécharger la version PDF de la LPPR.

Quel est l'intérêt de consulter la LPPR ?

→ Prescrire « correctement » avec le vocabulaire adéquat. Par exemple, l'appellation « pansement absorbant non adhésif » a remplacé « compresses stériles absorbantes non adhérentes ».

→ Connaître les limites de la prise en charge : nombre d'unités remboursées, pathologies donnant droit à une prise en charge, délai de renouvellement.

→ Connaître la base de remboursement du DM.

→ Vérifier s'il y a un prix limite de vente au public.

1. Si le PLV est égal au tarif de responsabilité, le pharmacien ou autre prestataire ne peut pas faire payer un supplément au patient.

Exemples : pansements, bandelettes pour l'autocontrôle glycémique, matelas anti-escarres...

2. Si aucun PLV n'est fixé, le prix facturé par le pharmacien ou tout autre prestataire est libre et le reste à charge est plus ou moins important. Raisons invoquées : le coût d'achat est supérieur à la base du remboursement, le prestataire souhaite une marge « honorable » sur le produit...

Exemples : les articles de compression tels que les bas, les chaussettes et les collants.

3. Si un PLV est fixé au-delà du tarif de responsabilité, cela limite le reste à charge. Le dépassement est « encadré ». Si un DM a un tarif de 2€ mais un PLV de 3€, le pharmacien ne peut pas facturer plus de 3€ au patient, mais la base de remboursement demeure 2€.

Exemples : les pansements adhésifs stériles avec compresses imprégnées et les films adhésifs semi-perméables stériles.

MODE D'EMPLOI

Comment s'y retrouver dans la LPPR ?

Elle se présente en quatre titres, chacun étant divisé en chapitres, sections, sous-sections... Seuls les titres 1 et 2 sont concernés par la prescription infirmière.

Existe-t-il des restrictions de prise en charge d'un DM par la LPPR ?

→ La prise en charge peut être subordonnée à une pathologie.

Exemple : la prise en charge d'un coussin anti-escarres est assurée pour les patients présentant un risque d'escarres évalué à un score inférieur ou égal à 14 sur l'échelle de Norton, ou ayant un risque équivalent mesuré par une autre échelle validée, ainsi que pour les patients atteints de lésions médullaires.

→ La prise en charge peut être subordonnée à un type de traitement.

Exemple : la prise en charge d'un « stylo injecteur avec aiguilles et réservoir » est accordée dans l'autotraitement pour l'administration d'insuline, d'hormone de croissance, d'interféron ou d'apomorphine au rythme d'une attribution par an, et d'une attribution tous les deux ans pour l'administration d'hormone folliculostimulante recombinante (r-FSH).

→ La prise en charge peut se limiter à un certain nombre d'unités.

Exemple : la prise en charge d'un coussin anti-escarres à air statique est assurée dans la limite d'un coussin au maximum par an, et d'un coussin au maximum tous les deux ans pour les modèles en gel.

→ Certains produits sont pris en charge dans le cadre d'un forfait.

Exemple : depuis le 1^{er} mai 2016, la mise en œuvre de la perfusion à domicile est facturée à l'Assurance maladie *via* plusieurs forfaits inscrits sur la liste des produits et prestations remboursables (LPPR). La prescription infirmière est limitée à quatre forfaits : deux pour l'entretien intercuré et deux pour le débranchement d'un diffuseur à domicile (*voir rubrique « Perfusion »*).

Quelles sont les mentions d'une ordonnance de DM ?

Ce sont les mêmes que pour toute ordonnance.

■ Mentions concernant le prescripteur

→ Nom, adresse et qualité (infirmière et numéro Adeli et, à terme, RPPS).

→ Date de prescription.

→ Signature du prescripteur.

À savoir : facultatif mais très utile, le numéro de téléphone portable du prescripteur est nécessaire pour être joint par le pharmacien ou tout autre prestataire pour une éventuelle demande de précision.

■ Mentions concernant le patient

→ Nom, âge, sexe.

Facultatif : le poids du patient est parfois utile (plutôt pour les médicaments).

■ Mentions concernant les DM

→ Nom, posologie et mode d'emploi.

→ Quantité prescrite ou durée de traitement.

À savoir : lorsque la prescription concerne une semaine de soins et de produits, mais que les soins risquent de durer davantage, pour éviter de refaire une ordonnance à l'identique, l'infirmière peut noter « AR » (« À renouveler ») sur la première ordonnance. Ainsi, en la présentant une deuxième fois à son pharmacien, le patient pourra à nouveau se faire délivrer les produits.

→ Fournir un double de l'ordonnance.

L'ordonnance sera rédigée en deux exemplaires : l'original – sur lequel il peut être inscrit « AR » ou « À renouveler » en toutes lettres – reste la propriété du patient, et le double permet de facturer. Il est envoyé à la caisse d'assurance maladie, soit par le patient qui règle ses produits, soit par le prestataire qui pratique le tiers payant.

■ Pour le remboursement

La prescription ne doit pas excéder douze mois, renouvellement(s) compris. Elle comprend le nom et la quantité du produit ou prestation, la durée totale de prescription ou le nombre de renou-

vements. La validité de l'ordonnance expire à « l'issue de la délivrance des produits et prestations correspondant à la durée totale de la prescription ». Ainsi, si le patient « saute » un mois sur une ordonnance à renouveler, il peut bénéficier de ce renouvellement, dans la limite de douze mois.

■ Pour la délivrance chez le prestataire (pharmacien, etc.)

→ La première délivrance de dispositifs médicaux se fait si l'ordonnance est datée de moins de six mois, à l'exception de l'optique et des audioprothèses.

→ Sera délivré le conditionnement le plus économique, sauf si le produit n'est disponible que sous un conditionnement correspondant à une durée supérieure.

→ La délivrance ne se fait que pour un mois de traitement de trente jours. Les dispositifs d'optique-lunetterie et les produits ou prestations pour lesquels le prescripteur estime qu'une durée de traitement ou d'utilisation ne peut être déterminée au préalable sont exonérés de ces règles, mais le prescripteur doit impérativement le mentionner sur l'ordonnance.

→ Si des informations manquent (nombre d'unités, marque, durée...), le prestataire (pharmacien) appellera le prescripteur (vous, le médecin, etc.) pour obtenir des précisions, qui seront notées sur l'ordonnance avec la date de cet accord, même verbal. Le prestataire devra envoyer une copie de cette ordonnance modifiée au prescripteur pour validation, « *par tout moyen permettant d'en justifier la réception* ».

Le patient doit-il obligatoirement se servir chez un pharmacien ?

Le patient peut se servir chez tout prestataire de services autorisé à vendre des dispositifs médicaux : pharmacies, magasins de matériel médical... Cependant, certains renfermant un réactif chimique (bandelettes pour autocontrôle glycémique...) font partie du monopole pharmaceutique, et ne sont donc vendus qu'en officine.

Peut-on changer de marque de DM ?

La substitution de dispositifs médicaux, dès lors qu'ils sont prescrits sous nom de marque, n'est pas autorisée légalement, sauf avec l'accord exprès et préalable du prescripteur ou en cas d'urgence et dans l'intérêt du patient (article L. 5125-23, alinéa 1^{er} du code de la santé publique). Par exemple, s'il est prescrit « Super-absorbant Vliwasorb Sensitive 10 × 20 cm, une boîte de 10 », le pharmacien ne peut pas délivrer une autre marque, sauf en cas d'urgence et dans l'intérêt du patient. Autrement dit, s'il n'a pas la marque souhaitée, il doit vous appeler et vous demander l'autorisation d'en délivrer une autre.

En revanche, si vous prescrivez « Pansement superabsorbant non adhésif 10 × 20 cm, une boîte de 10 », le pharmacien ou le prestataire délivrera la marque qu'il détient.

Le tiers payant est-il autorisé pour les DM ?

Bien sûr. Aussi bien chez les officinaux (pharmaciens) que chez les prestataires ayant passé une convention avec les caisses d'assurance maladie.

Comment faire en sorte que tout se passe bien ?

→ Rapprochez-vous du ou des pharmaciens ou prestataires avec qui vous travaillez afin de connaître les marques détenues, mais aussi les éventuels dépassements payés par le patient.

→ Indiquez votre numéro de téléphone portable sur l'ordonnance.

→ Les pharmacies sont livrées en moyenne deux fois par jour. Si la prescription comporte un produit inhabituel, appelez la veille pour le matin ou le matin pour l'après-midi.

→ Discutez des pansements avec le pharmacien. Ce professionnel de santé peut référencer les marques que vous préférez, si vous les lui indiquez.

→ Si vous oubliez de faire la prescription ou de la donner au patient, le pharmacien peut lui avancer le produit en attendant que vous régularisiez la situation.

En savoir davantage sur les dispositifs médicaux et la réglementation

Dispositifs médicaux

Les dispositifs médicaux (DM) sont des produits de santé qui relèvent des compétences de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM). Ils sont cependant mis sur le marché sous la responsabilité de leur fabricant (marquage CE).

Mise sur le marché

Article L. 5211-3 du code de la santé publique :

« Les dispositifs médicaux ne peuvent être importés, mis sur le marché, mis en service ou utilisés s'ils n'ont reçu, au préalable, un certificat attestant leurs performances, ainsi que leur conformité à des exigences essentielles concernant la sécurité et la santé des patients, des utilisateurs et des tiers. »

Marquage CE

Tout dispositif médical mis sur le marché doit être revêtu du marquage CE.

Surveillance du marché

L'ANSM contrôle les conditions de mise sur le marché et s'assure de la conformité à la réglementation des dispositions déclarées par le fabricant. Mais l'Agence n'a pas pour objectif de déterminer les performances des dispositifs médicaux, qui sont de la responsabilité du fabricant.

Matéiovigilance

Elle concerne les dispositifs médicaux après leur mise sur le marché, qu'ils soient marqués CE ou non.

Que signaler ?

Tout incident ou risque d'incident grave concernant un patient, un utilisateur ou un tiers et mettant en cause un dispositif

médical doit être signalé sans délai à l'ANSM (article L. 5212-2 du code de la santé publique). Par exemple, incapacité permanente ou importante, hospitalisation ou prolongation d'hospitalisation, nécessité d'intervention médicale ou chirurgicale, menace du pronostic vital ou décès...

Les autres événements indésirables moins graves peuvent être signalés trimestriellement, de manière facultative.

Comment signaler ?

- **Par téléphone** au 01 55 87 37 03.
- **Par un formulaire** de déclaration prérempli :
→ télécharger le formulaire de déclaration sur le site www.ansm.sante.fr, rubrique « Déclarer un effet indésirable » ;
→ transmettre le formulaire rempli à l'ANSM :
- **par mail** : materiovigilance@ansm.sante.fr ;
- **par fax** au 01 55 87 37 02 ;
- **par courrier** : ANSM, DMFR
Pôle PMPF
143/147, boulevard Anatole-France –
93285 Saint-Denis cedex.

■ **Depuis le 13 mars 2017, professionnels de santé et usagers peuvent signaler les effets indésirables**, incidents ou risques d'incidents liés aux produits de santé en quelques clics sur le site www.signalement-sante.gouv.fr.

Conseil : signaler rapidement tout défaut au fabricant et à l'ANSM afin de lancer une alerte pour vérifier si ce défaut ne concerne pas les autres DM du même lot de fabrication.

Contraceptifs oraux, antiseptiques vaccins et substituts nicotiniques

Ces types de produits relèvent, pour leur part, de la pharmacovigilance, excepté les marques de sérum physiologique au statut de DM.

LPPR et Cnedimts

■ La prise en charge par l'Assurance maladie des produits ou prestations autres que les médicaments nécessite leur inscription sur la liste des produits et prestations remboursables (LPPR)*. Il s'agit essentiellement de dispositifs médicaux à usage individuel, mais aussi de tissus, cellules et dérivés du corps humain ou de produits de nutrition artificielle.

La décision de l'admission au remboursement revient au ministre chargé de la Sécurité sociale,

après avis de la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé (Cnedimts).

■ **Comment les produits peuvent-ils être inscrits à la LPPR ?**

Deux types d'inscription à la LPPR sont possibles. Les produits peuvent être inscrits :

- sous nom de marque ;
- sous ligne générique.

Mode d'inscription à la LPPR

	Ligne générique	Nom de marque
Produits concernés	Produits ne nécessitant pas de suivi particulier.	Produit ayant un caractère innovant, produit ayant un impact sur les dépenses d'assurance maladie, produit pour lequel les impératifs de santé publique ou le contrôle de spécifications techniques minimales nécessitent un suivi particulier.
Libellé de l'inscription Attention, nouveauté! Voir page suivante	<ul style="list-style-type: none"> • Libellé commun à tous les produits. • Ligne définie par des spécifications caractérisant l'ensemble des produits, ainsi qu'une ou plusieurs indications communes. • Le nom de chaque produit n'apparaît pas. Exemple : « Pansements hydrocolloïdes ≥ 25 cm ² et < 50 cm ² , boîte de 5 (code 1322792) ».	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription individuelle sous nom commercial. Exemple : « Suprasorb P sacrum » du laboratoire Lohmann & Rauscher.
Pratique de l'inscription	<ul style="list-style-type: none"> • Auto-inscription du fabricant. • Aucune notification d'auto-inscription d'un produit sur ligne générique n'est obligatoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt de dossier nécessaire.
Tarif	<ul style="list-style-type: none"> • Tarif identique à tous les produits de la ligne générique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tarif spécifique à chaque produit inscrit. Exemple : « Pansements alginatés de calcium pur, Algostérel 100 cm ² , boîte de 16 (code 1394521) : 43,74 €. »
Durée de l'inscription	<ul style="list-style-type: none"> • Limitée à cinq ans. 	Variable, sachant que l'arrivée à échéance d'une « date de fin de prise en charge » d'un produit n'implique pas un refus de remboursement. Seule une décision expresse de radiation par avis ou arrêté met fin à sa prise en charge.

(*) Liste visée à l'article L. 165-1 du code de la Sécurité sociale.

PRODUITS REMBOURSÉS

Codes LPP individuels

■ Une marque, un code

→ Une multitude de produits étant inscrits sous ligne générique avec un même code, savoir quelle marque est facturée est difficile pour l'Assurance maladie. Afin de mieux suivre le marché des dispositifs médicaux (DM) prescrits et remboursés, le législateur a prévu, dès 2016⁽¹⁾, la création d'un code permettant une identification individuelle. C'est la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2017 qui a introduit le codage individuel.

→ Un décret du 11 juin 2019⁽²⁾ avait précisé les dates et les conditions de sa mise en application.

→ En raison de l'embouteillage des demandes, une première tolérance avait été acceptée. Une deuxième a été accordée en raison de la situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire.

→ Depuis le 1^{er} juillet 2021⁽³⁾, les codes génériques sont désactivés – pour la tarification – et la prise en charge sur les anciens codes est impossible.

■ Quel code ?

→ Un arrêté du 26 août 2019⁽⁴⁾ établit la liste des descriptions génériques pour lesquelles un code d'identification individuelle doit être détenu par le fabricant. La plupart des DM sont concernés : pansements, lecteurs de glycémie, incontinence, nutrition, lits à l'achat, sièges coquille, cannes, déambulateurs, orthèses de série, compression...

→ Chaque DM inscrit à la LPP dispose d'un numéro permettant d'identifier le fabricant et le modèle, code à 7 chiffres débutant par un 6, et de disposer d'informations plus fines pour négocier des prix ou réguler le marché entre le Comité économique des produits de santé, qui fixe les tarifs, et les fabricants. Une sorte de « traçabilité financière »⁽⁵⁾.

→ Le code unique est attribué à la référence commerciale du DM marqué CE, mais ce code unique pour un fabricant donné couvrira les différentes déclinaisons de ses références commerciales, comme la couleur, la taille des aiguilles, etc.

Exemple : tous les pansements superabsorbants de marques différentes ont un code à 7 chiffres commençant par un 1 et un tarif identiques. Tous ceux de taille ≥ 100 et < 120 cm² (10 x 10 cm) ont le code LPP 1356207 et un tarif de 23,42 €. Désormais, les pansements de cette taille Lohmann & Rauscher (Vliwasorb) ont également le code 6323589, et ceux de la marque Hartmann (RespoSorb), le code 6316320.

Exemple : le code LPP identifiant toutes les lancettes pour autopiqueur en boîte de 50 est le 1141412, mais les lancettes MyStar Sylkfeel G28 et G23 ont le code 6126972.

■ C'est au fabricant de faire la demande

→ Il y a autant de codes uniques qu'il y a de fabricants sur le marché français d'un dispositif médical en ligne générique.

→ La demande du code d'identification individuelle est faite par le fabricant ou le distributeur.

→ Ces codes uniques sont publiés sur le site du ministère de la Santé et sur la base LPP de la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam). Le fabricant doit intégrer le code au niveau de l'étiquetage.

→ Les codes génériques continuent d'exister à la LPP en tant que codes de référence, car ils définissent le cahier des charges techniques de ces DM inscrits sous ligne générique, mais ils ne sont plus « facturables » à la Cnam. Nous avons choisi de les maintenir car ce sont eux qui décrivent les DM, le code débutant par 6 étant un code « marque ».

■ Qu'est-ce que ça change pour les infirmières et les prescripteurs ?

L'Assurance maladie connaîtra précisément les marques qui sont prescrites.

(1) Loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la Sécurité sociale pour 2017. (2) Journal officiel du 12 juin 2019. (3) Journal officiel du 18 juin 2021. (4) Journal officiel du 29 août 2019. (5) Source : Euro-Pharmat.

Liste des codes LPPR des dispositifs médicaux pouvant être prescrits par les infirmières et facturés à l'Assurance maladie*

Catégories	Types de produits	Codes nature prestation	Codes référence LPP
AUTORISATION DE PRESCRIPTION, SAUF INDICATIONS CONTRAIRES DU MÉDECIN TRAITANT			
Articles pour pansements	Pansements adhésifs stériles avec compresse intégrée.	PAN	1368222, 1394751, 1332282, 1392367, 1305457, 1301130, 1337150, 1335872, 1383641, 1389320, 1300709, 1391089, 1390010, 1333962, 1387314, 1334743, 1370064, 1346769, 1362797, 1307195, 1375475, 1314166, 1329452, 1306847, 1393326, 1325550.
	Pansements absorbants stériles non adhésifs.	PAN	1356390, 1303263, 1321491, 1364129.
	Compresse stériles non tissées.	PAN	1355685, 1396218, 1330751, 1382541, 1314976, 1353752.
	Compresse de gaze hydrophile stériles.	PAN	1326761, 1377860, 1371508, 1338385, 1358703, 1331911.
	Gaze hydrophile non stérile – Rubrique supprimée (J.O. du 16 juin 2017).	PAN	1361898 : code radié en juin 2017 (J.O. du 16 juin 2017).
	Compresse non tissées non stériles.	PAN	1387923, 1396655.
	Coton hydrophile non stérile.	PAN	1313391.
	Ouate de cellulose chirurgicale – Rubrique supprimée (J.O. du 16 juin 2017).	PAN	1310895 : code radié au 31 décembre 2017 (J.O. du 16 juin 2017).

(*) Actualisation des codes au 28 avril 2012 par la direction de la Sécurité sociale.

PRODUITS REMBOURSÉS

Catégories	Types de produits	Codes nature prestation	Codes référence LPP
Articles pour pansements	Sparadraps non élastiques 1) Sparadraps non élastiques non tissés microporeux. 2) Sparadraps non élastiques non tissés extensibles. 3) Sparadraps non élastiques tissés. 4) Sparadraps non élastiques plastiques. 5) Autres sparadraps.	PAN	1) 1365896, 1309343, 1323308, 1370526. 2) 1326040, 1301650, 1307226, 1321924. 3) 1330308, 1399205, 1365519. 4) 1374300, 1382558. 5) Micropore Silicone Société 3M France, code 1398743, inscrit sous nom de marque.
	Filets et jerseys tubulaires	PAN	1301850, 1392798, 1370213, 1371974.
	Bandes de fixation 1) Bandes de fixation en crêpe 100 % coton. 2) Bandes de fixation en crêpe de coton et fibres synthétiques.	PAN	1) 1330633, 1389603, 1371030, 1336340, 1383010. 2) 1307054, 1321261, 1317153, 1333258.
	Bandes de fixation extensibles 1) Bandes de fixation extensibles. 2) Bandes de fixation extensibles auto-adhérentes.	PAN	1) 1361728, 1333028, 1304363, 1385663, 1383530, 1332313, 1361154, 1363035. 2) 1318224, 1373625, 1336950, 1320014, 1361355, 1340778, 1351635, 1337635.
	Bandes adhésives 1) Bandes adhésives inélastiques. 2) Bandes adhésives élastiques.	PAN	1) 1364030, 1317489, 1328665, 1307002, 1375386. 2) 1316981, 1330892, 1395526, 1368370, 1384853, 1349756, 1349727.
	Films adhésifs semi-perméables stériles.	PAN	1347533, 1367837, 1394159, 1350802, 1364520, 1384847, 1307864, 1326927, 1301175, 1344397, 1376730, 1313037, 1360657, 1385249, 1396773, 1366016.
	Sets pour pansements.	PAN	1352132, 1322869, 1349466, 1382883, 1326057, 1333324, 1380915, 1319229, 1325589, 1313882, 1383144, 1368908, 1370673.
Accessoires de lit	Cerceaux pour lit.	MAD	1225675.

Catégories	Types de produits	Codes nature prestation	Codes référence LPP
Dispositifs médicaux utilisés pour le recueil ou le drainage des urines et des selles	Étui pénien.	MAD	1129374, 1176497, 1123006, 1151818, 1119424, 1139964, 1171979 , 1163017 .
	Manchon périgénital.	MAD	1124827, 1156052, 1130147, 1157732.
	Urinal en caoutchouc.	MAD	1154780, 1126861, 1187839.
	Appareillage des stomies urinaires : poches d'urostomie avec support.	MAD	1198085, 1161662, 1192533, 1121237, 1155006, 1155006.
	Dispositifs de drainage vésical : sondes de drainage vésical intermittent ou permanent.	MAD	1160830, 1124566, 1130288, 1121250, 1153898, 1112669, 1130816, 1127168, 1111523, 1183126, 1194220, 1190132, 1195796, 1198240, 1116443, 1147509, 1198926, 1131804, 1127978.
	Collecteurs d'urine.	MAD	1113249, 1176557, 1108283, 1146935, 1128200, 1142660, 1157471, 1103216, 1195862, 1159429, 113107, 1188224.
	Appareillage des stomies digestives : poches et sets de recueil de matières fécales.	MAD	1130271, 1111724, 1125117, 1143523, 1161550, 1154449, 1192875, 1110370, 1194667 , 1185266, 1107786, 1155897, 113901, 1163081, 1153792, 1134205, 1192622, 1179372, 1175693, 1163224, 1131610, 1163514, 1149610, 1131336, 1185042.
	Collecteur de matières fécales à haut débit.	MAD	1152427, 1159100.
	Dispositifs pour l'irrigation colique.	MAD	1100235, 1195098, 1185214, 1182842, 1132985, 1101565.
	Accessoires pour l'appareillage de stomies digestives.	MAD	1136121, 1122627 , 114361 (J.O. du 4 août 2020), 1147403 (J.O. du 8 juin 2021), 1194957 (J.O. du 14 septembre 2021).
	Dispositifs pour l'incontinence fécale et les troubles colorectaux.	MAD	1156780 , 1139527 , 1155928 , 1155495 , 1180671 , 1195230 , 1129977 .
	Supports de poches de recueil, accessoires et set de soins.	MAD	1177060, 1181989, 1120396, 1197281, 1155130, 1163069, 1193610, 1186254, 1147314, 1123911, 1140849, 1123710, 1172364, 114361 , 1147403 , 1194957 , 1172022 , 1120597.
	Codes radiés au 1^{er} mai 2020 (J.O. du 22 décembre 2019).	MAD	1110021, 1196011, 1193797, 1169445, 1189287, 1165186, 1140909, 1130325, 1111836, 1154917, 1159323, 1113918, 1185898, 1173270, 1121711, 1126460, 1146792, 1113746, 1153071, 1175090, 1118270, 1139390, 1148124, 1108410, 1116383, 1148058, 1133996, 1182227, 1130839, 1175196, 1108515, 1140772, 1106539, 1138150, 1105043, 1132287, 1192645, 1118525, 1166412, 1171063, 1156997, 1131862, 1122231, 1186538, 1174274, 1157531, 1101230, 1194354, 1136316, 1147260, 1155093.

En rouge : les codes supprimés ou bientôt supprimés à la LPPR, les codes de produits non commercialisés et les codes non concernés par la prescription infirmière.

En vert : les nouveaux codes de DM appartenant à une famille de produits que peuvent prescrire les Idels.

PRODUITS REMBOURSÉS

Catégories	Types de produits	Codes nature prestation	Codes référence LPP
Dispositifs médicaux pour perfusion à domicile	PERFADOM 21 ENTRETIEN-VC-SF-PICC Forfait de consommables et d'accessoires pour l'entretien intercuré de perfusion à domicile par voie veineuse centrale, hors cathéter central inséré par voie périphérique (Picc-line).	MAD	1103392.
	PERFADOM 22 ENTRETIEN-VC-PICC-LINE Forfait de consommables et d'accessoires pour l'entretien intercuré d'un cathéter central inséré par voie périphérique (Picc-line).	MAD	1170419.
	PERFADOM 24 C-DEBR-DIFF Forfait de consommables et d'accessoires de perfusion à domicile pour le débranchement au domicile du patient d'un diffuseur fourni par la pharmacie à usage interne d'un établissement de santé et rempli et posé par cet établissement de santé.	MAD	1157318.
	PERFADOM 45 C-DEBR-SA Forfait de consommables et d'accessoires de perfusion à domicile pour le débranchement au domicile du patient d'un système actif électrique (pompe, pousse-seringue) fourni par un prestataire ou un pharmacien d'officine, et dont le réservoir ou la cassette contenant le produit administré est fourni, rempli et posé par un établissement de santé.	MAD	1195879.

Catégories	Types de produits	Codes nature prestation	Codes référence LPP
AUTORISATION DE PRESCRIPTION, SOUS RÉSERVE D'UNE INFORMATION DU MÉDECIN TRAITANT			
Dispositifs médicaux d'aide à la prévention des escarres	Matelas ou surmatelas d'aide à la prévention des escarres en mousse avec découpe en forme de gaufrier.	MAD	1240150, 1211265, 1219462, 1294794, 1263753, 1283589, 1214134, 1204302, 1234600, 1265166, 1224138, 1295960, 1256813, 1280065, 1287340, 1220028, 1252689, 1285111, 1256428, 1205425, 1225273, 1253677, 1212276.
	Coussins d'aide à la prévention des escarres 1) Coussins à air statique. 2) Coussins en mousse structurée formés de modules amovibles. 3) Coussins en gel. 4) Coussins en mousse et gel.	MAD	1) 1253051, 1265410. 2) 1240485. 3) 1206956, 1233002, 1238778, 1274395, 1286978. 4) 1201433, 1202250, 1204012, 1209908, 1209972, 1230423, 1231960, 1236911, 1241941, 1244260, 1247518, 1249374, 1256730, 1264764, 1283359, 1283900, 1286955, 1299870.

Catégories	Types de produits	Codes nature prestation	Codes référence LPP
Articles pour pansements	Pansements 1) Hydrocolloïdes, hydrocellulaires.	PAN	1) 1335004, 1323805, 1314261, 1311446, 1387113, 1322792, 1399895, 1303688, 1331383, 1321321, 1396632, 1339090. Les pansements hydrocellulaires sont répartis en trois catégories : absorption moyenne, absorption importante et superabsorbant. Les pansements de forme anatomique sont inscrits à la LPPR sous nom de marque. Les codes ont changé (voir « Pansements »).
	2) Alginate.		2) 1394521, 1365465, 1371253, 1316633, 1310464, 1395259, 1342174, 1372420, 1319040, 1306155, 1384988, 1306304, 1345830, 1319896, 1366128, 1314953.
	3) Hydrogels.		3) 1305718, 1396939, 1340399, 1351109, 1311624, 1334690, 1354154, 1355350, 1339404, 1396891, 1328895, 1328501.
	4) En fibres de carboxyméthylcellulose (CMC). La rubrique s'intitule « Pansements en fibres à haut pouvoir d'absorption ».		4) 1344842, 1365488, 1371388, 1393295, 1379088, 1305598, 1310346, 1327039, 1390055, 1347830, 1357833, 1338132, 1304742, 1355165, 1325299, 1304498, 1333695, 1305026. Inscription sous nom de marque pour UrgoClean : 1358063, 1333732, 1361800, 1331667. Exufiber : 1359565, 1350707, 1354415, 1330886, 1366418, 1335375, 1322540, 1348277.
	5) À base de charbon actif.		5) Inscription sous nom de marque : Askina Carbosorb (1345557, 1333436), Actisorb (1339321, 1311469).
	6) À base d'acide hyaluronique seul.		6) Inscription sous nom de marque : ialuset (1335062, 1348550, 1360350, 1380950), ialuset Absorb fine (1310441, 1312196, 1384586, 1319175, 1354651), Effidia (1335440, 1353485, 1351463).
	7) Interfaces (y compris les silicones et ceux à base de carboxyméthylcellulose CMC).		7) Mepitel : 1310910, 1318767, 1387633, 1398281. Mepitel One : 1356035, 1337210, 1306936, 1335607, 1391712, 1387662, 1353142. UrgoTul : 1372301, 1329682, 1379527, 1388696, 1344434. Hydrotul : 1358324, 1334252, 1325508. Physiotulle : 1350564, 1331526. UrgoStart Interface : 1348410, 1342613, 1343311, 1341252, 1349934, 1346315. Adaptic Touch : 1356970, 1369730, 1322527, 1368386.
	8) Pansements vaselinés.		8) 1314367, 1369078, 1366074, 1317851, 1356408, 1369322, 1348998.

En rouge : les codes supprimés ou bientôt supprimés à la LPPR et les codes de produits non commercialisés.

En vert : les nouveaux codes de DM appartenant à une famille de produits que peuvent prescrire les Idels.

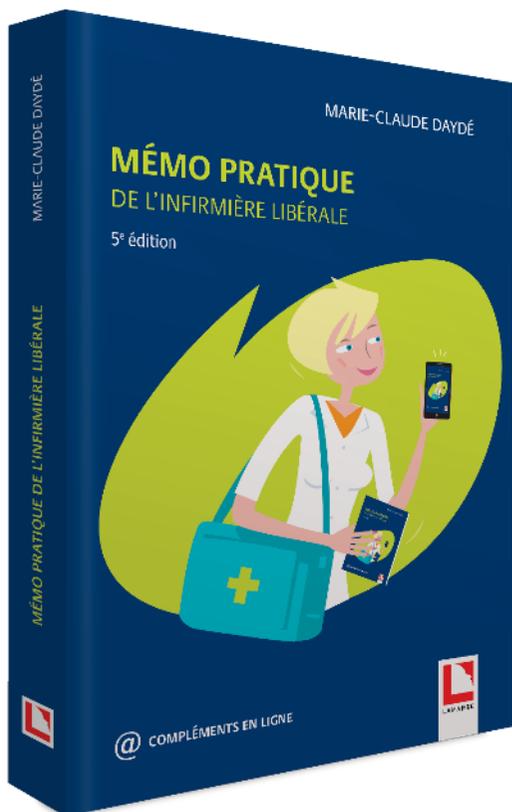
>>>

PRODUITS REMBOURSÉS

Catégories	Types de produits	Codes nature prestation	Codes référence LPP
Dispositifs médicaux d'administration par voie entérale	Sonde naso-gastrique ou naso-entérale pour nutrition entérale à domicile.	AAD	1130578, 1193780.
AUTORISATION DE PRESCRIPTION DANS LE CADRE D'UN RENOUELEMENT À L'IDENTIQUE			
Orthèses élastiques de contention des membres	Bas (jarret, cuisse). Chaussettes et suppléments associés.	PA	Pas de codage (<i>voir rubrique « Compression »</i>).
Dispositifs médicaux pour autotraitement et autocontrôle	Accessoires pour lecteur de glycémie 1) Lancettes. 2) Bandelettes d'autosurveillance glycémique. 3) Autopiqueurs à usage unique. 4) Seringues avec aiguilles pour autotraitement. 5) Aiguilles non réutilisables pour stylo injecteur. 6) Ensemble stérile non réutilisable (aiguille et réservoir). 7) Embout perforateur stérile.	MAD	1) 1101826, 1141412, 1166100, 1180665, 1198145. 2) 1136894, 1173487, 1180441, 1186722, 1187408. 3) 1128334, 1138090, 1142883, 1147308, 1186774. 4) 1129210, 1153059. 5) 1138077, 1112391. 6) 1121243, 1131690, 1132086. 7) 1151675.

MÉMO PRATIQUE DE L'INFIRMIÈRE LIBÉRALE, 5^e éd.

**NOUVELLE
ÉDITION**



Marie-Claude Daydé
256 pages
13 x 18 cm
25,50 €

Un ouvrage de poche de indispensable à la pratique libérale !

Les infirmières libérales trouveront dans cet ouvrage les principales problématiques rencontrées lors de soins à domicile (diabète, plaies et pansements, cancer, douleurs et antalgiques, anticoagulants, médicaments et génériques).

Des fiches mémo apportent un complément d'information sur des thèmes divers : que faire en cas d'accidents d'exposition au sang ? Quelles sont les possibilités juridiques de protéger une personne vulnérable ?

Deux chapitres concernent les prescriptions et les facturations de soins conformément aux textes en vigueur (prescription infirmière, nomenclature, tarifs).

POINTS FORTS

- **Des fiches pratiques** destinées à l'ensemble des **infirmières libérales**.
- L'autrice, infirmière libérale elle-même, a conçu cet ouvrage pour **une utilisation au quotidien**.
- **Des compléments en ligne** accessibles sur smartphones, tablettes...

**POUR COMMANDER, SCANNEZ LE QR CODE CI-DESSOUS OU
RENDEZ-VOUS SUR LA BOUTIQUE EN LIGNE**
sur espaceinfirmier.fr/boutique



bit.ly/3U2n8x2

PANSEMENTS

Choisir un pansement

D'après les recommandations de la Haute Autorité de santé (HAS)⁽¹⁾

1. Selon la phase de cicatrisation

	Type de plaie	Pansements recommandés
Toutes phases (traitement non séquentiel)	Chronique	Hydrocolloïdes
	Aiguë	Hydrocellulaires ⁽²⁾ , fibres de CMC (hydrofibres) ⁽²⁾
Détersion (traitement séquentiel)	Chronique	Alginates ⁽²⁾ , hydrogels
	Aiguë	Aucune recommandation
Bourgeonnement (traitement séquentiel)	Chronique	Interfaces, hydrocellulaires ⁽²⁾ , vaselinés ⁽³⁾
	Aiguë	Vaselinsés ⁽³⁾
Épidermisation (traitement séquentiel)	Chronique	Interfaces, hydrocolloïdes
	Aiguë	Interfaces

(1) Les pansements, indications et utilisations recommandées, Haute Autorité de santé, avril 2011.

(2) Plaies très exsudatives. (3) Les pansements vaselinés sont largement utilisés et figurent sur la LPP malgré l'absence de données de haut niveau de preuve démontrant leur efficacité.

2. Dans des situations cliniques spécifiques

	Pansements recommandés
Peau fragile (maladies bulleuses)	Interfaces
Prévention de l'infection (quelle que soit l'étiologie)	Aucune recommandation
Plaie infectée (quelle que soit l'étiologie)	Aucune recommandation
Plaie hémorragique (dont la prise de greffe)	Algostéрил (alginate)
Épistaxis et autres saignements cutanés et muqueux chez les patients ayant un trouble de l'hémostase	Coalgan
Plaie malodorante, notamment cancers ORL, de la peau ou du sein	Au charbon actif

Notes

> Pansements biocompatibles et anallergisants

3. Utilisation des pansements protecteurs, des compresses et du coton

	Pansements recommandés
Escarres chez l'adulte et chez le sujet âgé pour protéger la peau lorsqu'elle est au stade de la rougeur (urines, macération)	Plaques adhésives minces et transparentes (hydrocolloïdes)
Soins des plaies aiguës suturées et des incisions chirurgicales	Pansements adhésifs stériles avec compresse intégrée (support textile)
Protection des plaies aiguës légèrement hémorragiques et/ou exsudatives (sites de cathétérisme intraveineux et incisions chirurgicales)	Pansements adhésifs stériles avec compresse intégrée (support film)
Protection des plaies aiguës peu ou moyennement hémorragiques et/ou exsudatives (sites de cathétérisme intraveineux et incisions chirurgicales)	Compresses stériles de coton hydrophile à bords adhésifs
	Compresses stériles de coton hydrophile non adhérentes
– Plaies aiguës exsudatives (recouvrement de plaie post-opératoire, gynécologie, drainage de plaie, etc.) – Plaies chroniques exsudatives (recouvrement de pansements pour drainage des exsudats et protection mécanique de la plaie)	Pansements/compresses stériles absorbants non adhérents pour plaies productives
– Nettoyage des plaies ou de la peau saine en péri-opératoire (préparation de site opératoire et soins post-opératoires) et pour les plaies aiguës à risque infectieux (notamment brûlures) – Confection de pansements en post-opératoire et pour les plaies aiguës à risque infectieux (brûlures, etc.)	Compresses stériles
– Nettoyage des plaies en dehors du péri-opératoire – Confection de pansements (plaies chroniques)	Compresses non stériles Note : compresses stériles pour nettoyer certaines plaies surinfectées ou avec exposition de tissu musculaire ou osseux
Nettoyage local de la peau sans plaie ouverte	Coton hydrophile non stérile

4. Recommandations de la Cnedimts (pour des pansements évalués après 2007)

Un pansement contenant de l'acide hyaluronique (Ialuset, avis du 29 avril 2008)	Usage limité à l'ulcère de jambe
Trois pansements à l'argent (Cellosorb Ag, UργοTul Ag et UργοTul Duo Ag, avis du 30 septembre 2008) ; ces pansements s'appellent désormais UργοCell Ag, UργοTul Ag et UργοTul Ag Lite Border	Usage limité à l'ulcère de jambe Traitement séquentiel de quatre semaines des ulcères de jambe à caractère inflammatoire, ayant au moins trois des cinq signes cliniques suivants : douleur entre deux changements de pansement, érythème péri-lésionnel, œdème, plaie malodorante, exsudat abondant

(1) Les pansements, indications et utilisations recommandées, Haute Autorité de santé, avril 2011.

>>>

PANSEMENTS

Pansements hydrocolloïdes

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6 par marque. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.

■ **Dénomination commune :** pansements hydrocolloïdes.

anatomique figure sur la boîte de pansements. NON pour les poudres et les pâtes.

■ **Autres noms :** hydrocolloïdes...

■ **Description :** pansements constitués de polymères absorbants, dont les propriétés physico-chimiques sont liées à la présence de carboxyméthylcellulose (CMC). Ils existent sous forme de :
→ plaques adhésives sur la surface au contact de la peau et dont la face externe est imperméable aux liquides (formes standard ou anatomiques avec découpe spécifique adaptée au coude et au talon, opaques ou transparentes);
→ plaques non adhésives ;
→ poudre avec concentration en CMC $\geq 18\%$;
→ pâte avec concentration en CMC $\geq 18\%$.

■ **Exemples de correspondance « surface » à la LPP et type de présentation :**

→ $\geq 50 \text{ cm}^2$ et $< 63 \text{ cm}^2$ équivaut à une plaque de $7,5 \times 7,5 \text{ cm}$;
→ $\geq 100 \text{ cm}^2$ et $< 120 \text{ cm}^2$ équivaut à une plaque de $10 \times 10 \text{ cm}$;
→ $\geq 225 \text{ cm}^2$ et $< 300 \text{ cm}^2$ équivaut à une plaque de $15 \times 15 \text{ cm}$.

■ **Prise en charge subordonnée à un traitement :** OUI. Voir plus bas. Ne pas associer avec d'autres pansements actifs, sauf exception prévue par la nomenclature.

■ **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPPR :** NON.

■ **Exemples de produits (marques) :** Comfeel Plus Transparent, Comfeel Plus Opaque, Comfeel Plus Plaque mousse (Coloplast), Duoderm E, Duoderm E Bordé, Duoderm Extra Mince (ConvaTec), Hydrocoll, Hydrocoll Thin (Hartmann), Suprasorb H Thin, Suprasorb H Sacrum, Suprasorb H Standard, Suprasorb H Border (Lohmann & Rauscher)...

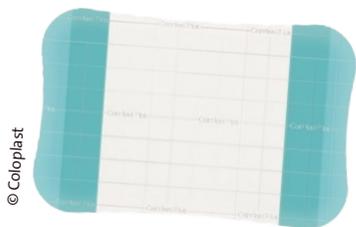
PANSEMENTS HYDROCOLLOÏDES DE FORME GÉOMÉTRIQUE STANDARD

■ **Tarif de responsabilité à la LPPR (unité) :**
→ Pansements hydrocolloïdes, 25 cm^2 et $< 50 \text{ cm}^2$, boîte de 5 (code 1322792) : 4,87€.
→ Pansements hydrocolloïdes, 25 cm^2 et $< 50 \text{ cm}^2$, boîte de 10 (code 1387113) : 6,95€.
→ Pansements hydrocolloïdes, 50 cm^2 et $< 63 \text{ cm}^2$, boîte de 10 (code 1321321) : 13,02€.
→ Pansements hydrocolloïdes, 63 cm^2 et $< 100 \text{ cm}^2$, boîte de 10 (code 1396632) : 16,17€.
→ Pansements hydrocolloïdes, 100 cm^2 et $< 12 \text{ cm}^2$, boîte de 10 (code 1335004) : 25,13€.
→ Pansements hydrocolloïdes, 120 cm^2 et $< 156 \text{ cm}^2$, boîte de 10 (code 1323805) : 29,98€.
→ Pansements hydrocolloïdes, 156 cm^2 et $< 200 \text{ cm}^2$, boîte de 10 (code 1314261) : 38,13€.
→ Pansements hydrocolloïdes, 200 cm^2 et $< 225 \text{ cm}^2$, boîte de 10 (code 1311446) : 48,64€.
→ Pansements hydrocolloïdes, 225 cm^2 et $< 300 \text{ cm}^2$, boîte de 10 (code 1339090) : 54,61€.

Condition ou domaine d'utilisation, indications : plaies chroniques sans distinction de phase, plaies chroniques en phase d'épidermisation (si traitement séquentiel), escarres de l'adulte et du sujet âgé au stade de la rougeur pour les hydrocolloïdes en plaques adhésives minces transparentes.

■ **Prise en charge à la LPPR :** OUI pour les formes plaques et anatomiques à la condition que la surface exacte du pansement de forme

> Pansements biocompatibles et anallergisants



- Pansements hydrocolloïdes, 300 cm² et < 400 cm², boîte de 10 (code 1399895) : 71,38 €.
- Pansements hydrocolloïdes, 400 cm² et < 460 cm², boîte de 10 (code 1303688) : 94,89 €.
- Pansements hydrocolloïdes, 460 cm², boîte de 10 (code 1331383) : 108,99 €.

PANSEMENTS HYDROCOLLOÏDES ANATOMIQUES

■ Sous nom de marque : laboratoires Coloplast

- Pansement hydrocolloïde anatomique **Comfeel Plus Contour Large**, 272 cm² (20 x 17,5 cm, cœur 9 x 11 cm), boîte de 5 (code 1395006) : 50,69 €.

■ Sous nom de marque : laboratoire ConvaTec

- Pansement hydrocolloïde anatomique **Duoderm Signal Talon**, 258 cm² (18,5 x 19,5 cm), boîte de 10 (code 1313244) : 68,74 €.
- Pansement hydrocolloïde anatomique **Duoderm Signal Sacrum**, 302 cm² (20 x 22,5 cm, cœur 9 x 11 cm), boîte de 10 (code 1360210) : 79,04 €.

■ Sous nom de marque : laboratoire Hartmann

- Pansement hydrocolloïde anatomique **Hydrocoll Sacral**, 205 cm² (18 x 18 cm), boîte de 10 (code 1312115) : 54,82 €.
- Pansement hydrocolloïde anatomique **Hydrocoll Concave** (coude, talon, zone de localisation difficile), 147 cm² (15 x 13,5 cm), boîte de 10 (code 1378893) : 39,58 €.

■ **Prix limite de vente** : OUI.

■ **Dépassement éventuel à payer pour le patient** : NON.

■ **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...)** : néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « *Pansement de marque X, format Y, Z boîte(s) de N.* »
- Précisez la marque X, impérativement le format Y (forme compresse, talon, sacrum...), le nombre de boîtes Z, en indiquant si vous souhaitez une boîte de 5 ou de 10 pansements.
- En cas d'oubli, le pharmacien délivre la plus petite quantité disponible.

Pansements hydrocellulaires

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.

La liste des produits et prestations distingue trois types de pansements hydrocellulaires selon leur capacité d'absorption, mesurée selon les mêmes normes EN 13726-1 : les hydrocellulaires à absorption moyenne, les hydrocellulaires à absorption importante et les superabsorbants. La LPP définit également

ce qu'est une forme anatomique géométrique standard, c'est-à-dire un cercle, une ellipse, un triangle, un carré, un rectangle ou un losange.

PANSEMENTS HYDROCELLULAIRES À ABSORPTION IMPORTANTE

■ **Description** : ils sont composés de plusieurs >>>

PANSEMENTS

couches, dont une couche hydrophile de polymères absorbants (polyuréthane...) et une éventuelle couche externe semi-perméable.

■ Pouvoir absorbant.

→ Pour les formes qui ont une couche externe semi-perméable, le pouvoir absorbant doit être supérieur ou égal à 40 g/100 cm²/24 h.

→ Pour celles dépourvues de couche externe semi-perméable, il est supérieur ou égal à 8 g/g d'échantillon/30 min pour les formes cavitaires, et inférieur à 100 g/100 cm²/30 min pour les formes plaques ou tridimensionnelles, incluant les formes anatomiques.

■ Présentation : sous forme de plaques ou tridimensionnelles, adhésives ou non.

→ Un pansement hydrocellulaire adhésif comporte une couche externe adhésive dont la superficie est supérieure à celle de la partie absorbante et permet son maintien en place.

→ Un pansement hydrocellulaire non adhésif doit être associé à un système de fixation permettant son maintien en place.

■ Exemples de produits (marques) :

Cutimed HydroControl, Cutimed Siltec B et Siltec Plus (BSN-Radiante/Essity), Biatain Adhesive, Biatain Non-Adhesive, Biatain Silicone (Coloplast), Aquacel Foam adhésif/non adhésif, Aquacel Foam Pro (ConvaTec), HydroTac, HydroTac Sacral, HydroTac Comfort, HydroTac Border Multisite, RespoSorb Silicone Border (Hartmann), Sorbact Absorbent (Inresa), Suprasorb P Sensitive Multisite (Lohmann & Rauscher), Absofoam SB (Marque Verte), Mepilex Border Flex carré, Mepilex Border Flex oval, Mepilex XT (Mölnlycke Health Care), Allevyn Gentle Border (Smith & Nephew), Tegaderm Foam (3M)...

Condition ou domaine d'utilisation,

indications : plaies chroniques et aiguës (voir ci-après).

■ Prise en charge à la LPPR : OUI. Pour les formes anatomiques et cavitaires particulièrement conçues pour les plaies de localisation difficile,



il faut que ces pansements soient de forme géométrique standard, c'est-à-dire sous forme de cercle, ellipse, triangle, carré, rectangle ou losange, pour être pris en charge, avec des bords pouvant être arrondis, en angle droit ou en angle aigu.

■ Prise en charge subordonnée à un traitement :

OUI. Plaies aiguës et chroniques dès la phase de bourgeonnement, en traitement séquentiel. Les formes anatomiques ou cavitaires sont réservées aux localisations difficiles : escarre sacrée ou talonnière, kyste pilonidal... UrgoStart et UrgoStart Plus sont pris en charge pour l'ulcère de jambe veineux ou mixte à prédominance veineuse, en phase de bourgeonnement (traitement séquentiel).

■ Nombre limite d'unités prises en charge à la LPPR : NON.

■ Tarif de responsabilité à la LPPR (unité) :

- ≥ 25 cm² et < 50 cm², adhésif, boîte de 10 (code 1307692) : 9,41€.
- ≥ 25 cm² et < 50 cm², boîte de 10 (code 1326666) : 9,84€.
- ≥ 50 cm² et < 63 cm², adhésif, boîte de 10 (code 1308898) : 14,02€.
- ≥ 50 cm² et < 63 cm², boîte de 10 (code 1397732) : 14,88€.
- ≥ 50 cm² et < 63 cm², adhésif, boîte de 16 (code 1365755) : 17,71€.
- ≥ 50 cm² et < 63 cm², boîte de 16 (code 1370704) : 18,91€.
- ≥ 63 cm² et < 100 cm², adhésif, boîte de 10 (code 1351747) : 16,42€.

>>>

HARTMANN



Aide. Soigne. Protège.

L'efficacité repensée

Conçu pour être **VOTRE** premier choix.

RespoSorb® Silicone Border

- + Améliore les conditions de cicatrisation¹
- + Efficace, polyvalent, respectueux du patient¹



NOUVELLES TAILLES



Découvrez la nouvelle génération* de pansement RespoSorb® Silicone Border.

*nouvelle génération : pansements hydrocellulaires avec technologie cellulose + SAP versus pansements hydrocellulaires de première génération avec technologie mousse
1. Compliance to Claim RespoSorb® Silicone Border EVO 20.06.2023 RespoSorb® Silicone Border est indiqué pour le traitement des plaies modérément à fortement exsudatives, chroniques et aiguës.

Dispositif médical de classe Ib. Fabricant : PAUL HARTMANN AG. Organisme notifié : CE0123. Remboursé par les organismes d'assurance maladie : consultez les modalités sur le site www.ameli.fr. Lire attentivement les instructions figurant dans la notice (et/ou sur l'étiquette). Date de création du document : août 2023-AP_RSBS_EVO_A4 Laboratoires PAUL HARTMANN S.à.r.l. 9 route de Sélestat - 67730 Châtenois RCS COLMAR 325 158 038



PANSEMENTS

→ ≥ 63 cm² et < 100 cm², boîte de 10 (code 1348633) : 17,49 €.

→ ≥ 63 cm² et < 100 cm², adhésif, boîte de 16 (code 1348679) : 21,06 €.

→ ≥ 63 cm² et < 100 cm², boîte de 16 (code 1374381) : 22,57 €.

→ ≥ 100 cm² et < 120 cm², adhésif, boîte de 10 (code 1365117) : 22,24 €.

→ ≥ 100 cm² et < 120 cm², boîte de 10 (code 1308668) : 24,95 €.

→ ≥ 100 cm² et < 120 cm², adhésif, boîte de 16 (code 1312760) : 30,61 €.

→ ≥ 100 cm² et < 120 cm², boîte de 16 (code 1319643) : 33,01 €.

→ ≥ 120 cm² et < 156 cm², adhésif, boîte de 10 (code 1333399) : 26,26 €.

→ ≥ 120 cm² et < 156 cm², boîte de 10 (code 1380074) : 28,26 €.

→ ≥ 120 cm² et < 156 cm², adhésif, boîte de 16 (code 1326560) : 34,85 €.

→ ≥ 120 cm² et < 156 cm², boîte de 16 (code 1303470) : 37,64 €.

→ ≥ 156 cm² et < 200 cm², adhésif, boîte de 10 (code 1393616) : 32,70 €.

→ ≥ 156 cm² et < 200 cm², boîte de 10 (code 1372672) : 35,29 €.

→ ≥ 156 cm² et < 200 cm², adhésif, boîte de 16 (code 1337026) : 43,86 €.

→ ≥ 156 cm² et < 200 cm², boîte de 16 (code 1370236) : 47,49 €.

→ ≥ 200 cm² et < 225 cm², adhésif, boîte de 10 (code 1320913) : 40,57 €.

→ ≥ 200 cm² et < 225 cm², boîte de 10 (code 1333198) : 43,49 €.

→ ≥ 200 cm² et < 225 cm², adhésif, boîte de 16 (code 1389112) : 54,58 €.

→ ≥ 200 cm² et < 225 cm², boîte de 16 (code 1392717) : 59,53 €.

→ ≥ 225 cm² et < 300 cm², adhésif, boîte de 10 (code 1335866) : 43,83 €.

→ ≥ 225 cm² et < 300 cm², boîte de 10 (code 1336558) : 47,46 €.

→ ≥ 300 cm² et < 400 cm², adhésif, boîte de 10 (code 1359097) : 56,84 €.

→ ≥ 300 cm² et < 400 cm², boîte de 10 (code 1364342) : 61,68 €.

→ ≥ 400 cm² et < 460 cm², adhésif, boîte de 10 (code 1358152) : 72,11 €.

→ ≥ 400 cm² et < 460 cm², boîte de 10 (code 1328493) : 78,36 €.

→ ≥ 460 cm², adhésif, boîte de 10 (code 1376990) : 79,89 €.

→ ≥ 460 cm², boîte de 10 (code 1314829) : 86,86 €.

PANSEMENTS HYDROCELLULAIRES À ABSORPTION IMPORTANTE ANATOMIQUES

■ Sous nom de marque : laboratoire

Brightwake Advancis Medical

→ Pansement adhésif anatomique hydrocellulaire à absorption importante de forme géométrique non standard, **Advazorb Sacral**, 256,50 cm² (17 x 19 cm), boîte de 10 (code 1320511) : 55,97 €.

→ Pansement adhésif anatomique hydrocellulaire à absorption importante de forme géométrique non standard, **Advazorb Sacral**, 404,42 cm² (22 x 23 cm), boîte de 10 (code 1349615) : 80,74 €.

→ Pansement non adhésif hydrocellulaire à absorption importante de forme géométrique non standard, **Advazorb Heel**, 283,65 cm² (17 x 21 cm), boîte de 5 (code 1346657) : 48,09 €.

■ Sous nom de marque : laboratoire Coloplast →

Pansement adhésif anatomique hydrocellulaire à absorption importante, **Biatain Talon**, 465 cm² (23 x 23 cm), boîte de 5 (code 1399955) : 65,90 €.

→ Pansement adhésif anatomique hydrocellulaire à absorption importante, **Biatain Sacrum**, 402 cm² (23 x 23 cm), boîte de 5 (code 1374470) : 57,62 €.

→ Pansement adhésif anatomique hydrocellulaire à absorption importante, **Biatain Silicone Talon**, 293 cm² (18 x 18 cm), boîte de 5 (code 1306787) : 45,72 €.

→ Pansement adhésif anatomique hydrocellulaire à absorption importante, **Biatain Silicone Sacrum**, 229 cm² (15 x 19 cm), boîte de 5 (code 1324093) : 36,78 €.

→ Pansement adhésif anatomique hydrocellulaire à absorption importante, **Biatain Silicone Sacrum Grand**, 485 cm² (25 x 25 cm), boîte de 5 (code 1324667) : 68,53 €. >>>

Biatain® Silicone



Une conformabilité adaptée à chaque plaie.

La présence d'espace mort, en favorisant l'accumulation des exsudats et la prolifération bactérienne, peut entraîner un risque d'infection et un retard de cicatrisation¹.

Grâce à sa technologie 3DFit, Biatain Silicone vient se conformer au lit de la plaie pour combler l'espace mort et favoriser de bonnes conditions de cicatrisation².



Remboursement Gamme Biatain Silicone : intégralement remboursé LPPR pour les patients en ALD et pour les patients au régime général bénéficiant d'une couverture complémentaire pour les plaies aiguës, sans distinction de phase, et les plaies chroniques en phase de bourgeonnement en traitement séquentiel. La gamme Biatain Silicone peuvent rester en place jusqu'à 7 jours, selon la quantité d'exsudat et les caractéristiques de la plaie.

Indications : La gamme Biatain Silicone est indiquée pour un large type de plaies, peu à fortement exsudatives telles que les plaies aiguës (sites donneurs de greffe, plaies post-opératoires et plaies traumatiques) et les plaies chroniques comme les ulcères de jambe, les escarres et les ulcères du pied diabétique non infectés. Elle peut être utilisée pour prévenir l'apparition de phlyctènes post-opératoires.

Dispositifs médicaux de classe IIb, CE (2460). Fabricant : Coloplast A/S.

Attention, lire attentivement la notice d'instructions avant utilisation.

1. Waring et al. An investigation into the conformability of wound dressings. Wounds uk, 2011; 7(3):P14 - 2. Wilson P, Strapp H, Concannon F et al, A case series evaluating clinical effectiveness and patient satisfaction of a silicone foam with 3DFit Technology in the management of wounds. Wounds UK, Vol 15, No 3, 2019. Série de cas incluant 49 patients.

Soins des stomies | Continence | Soins des plaies | Urologie interventionnelle

Laboratoires Coloplast, SAS : Société par actions simplifiée
Siège social : 38 rue Roger Salengro - 94120 Fontenay-sous-Bois - France
Capital social : 22 001 980 Euros - RCS CRL LIL : 312 328 362 - SIREN : 312 328 362
CODF NAF (ex APF) : 4616Z - N° TVA Intracommunautaire : FR 18 312 328 362

www.coloplastprofessional.fr | e logo Coloplast est une marque enregistrée par Coloplast A/S, DK - 3050 Humlebaek.
© Tous droits réservés aux Laboratoires Coloplast - PM 09906 - Novembre 2023 - PS



PANSEMENTS

→ Pansement adhésif anatomique hydrocellulaire à absorption importante, **Biatan Silicone Multisite**, 215 cm² (14 × 19,5 cm), boîte de 5 (code 1397809) : 34,83 €.

■ Sous nom de marque : laboratoire ConvaTec

→ Pansement adhésif anatomique hydrocellulaire à absorption importante, **Aquacel Foam Talon**, 247,01 cm² (19,8 × 14 cm), boîte de 10 (code 1344575) : 54,08 €.

→ Pansement adhésif anatomique hydrocellulaire à absorption importante, **Aquacel Foam Pro Talon**, 247,01 cm² (19,8 × 14 cm), boîte de 10 (code 1375920) : 54,08 €.

→ Pansement adhésif anatomique hydrocellulaire à absorption importante, **Aquacel Foam Pro Sacrum**, 282,95 cm² (20 × 16,9 cm), boîte de 5 (code 1338971) : 44,18 €.

→ Pansement adhésif anatomique hydrocellulaire à absorption importante, **Aquacel Foam Sacrum Petit**, 282,95 cm² (20 × 16,9 cm), boîte de 10 (code 1316194) : 61,06 €.

→ Pansement adhésif anatomique hydrocellulaire à absorption importante, **Aquacel Foam Sacrum Grand**, 434,05 cm² (24 × 21,5 cm), boîte de 10 (code 1301643) : 86,27 €.

→ Pansement adhésif anatomique hydrocellulaire à absorption importante, **Aquacel Foam Pro Sacrum Grand**, 434,05 cm² (24 × 21,5 cm), boîte de 5 (code 1338155) : 66,01 €.

■ Sous nom de marque : laboratoire 3M

→ Pansement adhésif anatomique hydrocellulaire à absorption importante, **Tegaderm Silicone Foam Border**, talon, 230 cm² (16,5 × 16,5 cm ; tampon : 9,8 × 9,8 cm), boîte de 5 (code 1303783) : 36,92 €.

→ Pansement adhésif anatomique hydrocellulaire à absorption importante, **Tegaderm Silicone Foam Border**, petit sacrum 215 cm² (15 × 17 cm ; tampon : 10,5 × 12,4 cm), boîte de 10 (code 1307338) : 47,69 €.

→ Pansement adhésif anatomique hydrocellulaire à absorption importante, **Tegaderm Silicone Foam Border**, grand sacrum 215 cm² (18,5 × 22 cm ; tampon : 12 × 16 cm), boîte de 10 (code 1300313) : 50,18 €.

■ Sous nom de marque : laboratoire Hartmann

→ Pansement adhésif anatomique hydrocellulaire à absorption importante, **HydroTac Sacral**, 226 cm² (18 × 18 cm), boîte de 10 (code 1360404) : 49,89 €.

→ Pansement adhésif anatomique hydrocellulaire à absorption importante, **HydroTac Sacral**, 336 cm² (22 × 22 cm), boîte de 10 (code 1324839) : 69,82 €.

→ Pansement adhésif anatomique hydrocellulaire à absorption importante, **HydroTac Concave**, 234 cm² (18 × 18,5 cm), boîte de 10 (code 1326123) : 55,82 €.

■ Sous nom de marque : laboratoire Lohmann & Rauscher

→ Pansement anatomique hydrocellulaire à absorption importante, **Suprasorb P Sacrum**, 242 cm² (17 × 17,5 cm), boîte de 10 (code 1373393) : 53,08 €.

→ Pansement adhésif anatomique hydrocellulaire à absorption importante, **Suprasorb P Sensitive Sacrum**, 302 cm² (18 × 20,5 cm), boîte de 10 (code 1345907) : 63,24 €.

→ Pansement adhésif anatomique hydrocellulaire à absorption importante, **Suprasorb P Sensitive Sacrum**, 433 cm² (23 × 23 cm), boîte de 10 (code 1351368) : 86,08 €.

→ Pansement adhésif anatomique hydrocellulaire à absorption importante de forme géométrique non standard, **Suprasorb P Heel**, 474 cm² (23,5 × 25 cm), boîte de 10 (code 1305606) : 93,78 €.

■ Sous nom de marque : laboratoire Mölnlycke Health Care

→ Pansement anatomique hydrocellulaire à absorption importante, **Mepilex Talon**, 210 cm² (13 × 21 cm), boîte de 10 (code 1398358) : 50,59 €.

>>>



People.Health.Care.™

Suprasorb® P sensitive

Pansement hydrocellulaire siliconé

Comme vous,

Suprasorb® P sensitive

fait les choses

VITE* ET BIEN**



* Désigne la vitesse d'absorption du pansement¹. ** Désigne la bonne gestion de l'exsudat².
1. DFC-2022-049. 2. DFC-2022-043.

Suprasorb® P sensitive border est un dispositif médical de classe IIb indiqué dans la prise en charge des plaies modérément à fortement exsudatives. Prise en charge par l'assurance maladie dans le cadre du traitement des plaies aiguës, sans distinction de phase et traitement des plaies chroniques dès la phase de bourgeonnement en traitement séquentiels, localisées dans des endroits difficiles à panser tels que le sacrum, le talon, le coude et le genou. Codes LPP : 6319783, 6319808, 6319790, 6319777, 6319760.

Fabriqués par Huizhou Foryou Medical Devices Co., Ltd. Distribués par Lohmann & Rauscher International GmbH & Co. KG. Lire attentivement la notice d'utilisation. Evaluation de conformité réalisée par le TÜV (CE0123). Laboratoires Lohmann & Rauscher SAS – ZA de Choisy 88200 Remiremont. SIREN RCS Epinal B 380 236 091. AR-202211-012



PANSEMENTS

→ Pansement anatomique hydrocellulaire à absorption importante, **Mepilex Talon**, 255 cm² (15 × 22 cm), boîte de 10 (code 1383931) : 60,40 €.

→ Pansement adhésif anatomique hydrocellulaire à absorption importante, **Mepilex Border Protect Sacrum**, 223 cm² (16 × 20 cm) boîte de 10 (code 1330099) : 49,29 €.

→ Pansement adhésif anatomique hydrocellulaire à absorption importante, **Mepilex Border Protect Sacrum**, 380 cm² (22 × 25 cm), boîte de 10 (code 1303381) : 78,34 €.

→ Pansement adhésif anatomique hydrocellulaire à absorption importante, **Mepilex Border Protect Talon**, 398 cm² (22 × 23 cm), boîte de 10 (code 1339002) : 81,82 €.

■ Sous nom de marque : laboratoire Smith & Nephew

→ Pansement adhésif anatomique hydrocellulaire à absorption importante, **Allevyn Gentle Border Multisite** (GBM), 220,7 cm² (17,1 × 17,9 cm), boîte de 10 (code 1364537) : 48,69 €.

→ Pansement adhésif anatomique hydrocellulaire à absorption importante, **Allevyn Gentle Border Heel**, 460 cm² (23 × 23,2 cm), boîte de 10 (code 1315421) : 91,15 €.

→ Pansement anatomique hydrocellulaire à absorption importante, **Allevyn Heel**, 198,16 cm² (préformé), boîte de 10 (code 1310694) : 49,31 €.

→ Pansement adhésif anatomique hydrocellulaire à absorption importante, **Allevyn Life Heel**, 545,33 cm² (25 × 25,2 cm), boîte de 10 (code 1320505) : 104,03 €.

→ Pansement adhésif anatomique hydrocellulaire à absorption importante, **Allevyn Life Sacrum**, 234,68 cm² (17,2 × 17,5 cm), boîte de 10 (code 1378255) : 51,48 €.

→ Pansement anatomique hydrocellulaire à absorption importante, **Allevyn Life Sacrum**, 385,76 cm² (21,6 × 23 cm), boîte de 10 (code 1344546) : 79,30 €.

■ Sous nom de marque : laboratoire Ergo Medical

→ Pansement adhésif anatomique hydrocellulaire à absorption importante, **ErgoTul Absorb Talon**, 325 cm² (20 × 20 cm), 207 cm² (12 × 19 cm), boîte de 10 (code 1314841) : 49,93 €.

→ Pansement adhésif anatomique hydrocellulaire à absorption importante, **ErgoTul Border Sacrum**, 325 cm² (20 × 20 cm), boîte de 10 (code 1384758) : 67,69 €.

AUTRES PANSEMENTS HYDROCELLULAIRES À ABSORPTION IMPORTANTE

■ Sous nom de marque : laboratoire Ergo Medical

Les pansements **UrgoStart Plus** (Urgo Medical) bénéficient d'une inscription sous nom de marque. Ils se caractérisent par une matrice lipidocolloïde, vecteur de diffusion du nano-oligosaccharide factor (NOSF). Les pansements **UrgoStart Plus** sont indiqués dans le traitement des ulcères du pied chez le patient diabétique, d'origine neuro-ischémique (ischémie non critique), non infectés (critères d'infection IDSA/IWGDF), en phase de bourgeonnement (traitement séquentiel).

→ Pansement hydrocellulaire **UrgoStart Plus Border**, 64 cm² (8 × 8 cm), boîte de 16 (code 1336297) : 47,57 €.

→ Pansement hydrocellulaire **UrgoStart Plus Border**, 169 cm² (13 × 13 cm), boîte de 16 (code 1364112) : 114,35 €.

→ Pansement hydrocellulaire **UrgoStart Plus Border**, 300 cm² (15 × 20 cm), boîte de 16 (code 1314686) : 193,44 €.

→ Pansement hydrocellulaire **UrgoStart Plus Border**, 400 cm² (20 × 20 cm), boîte de 16 (code 1337090) : 248,77 €.

→ Pansement hydrocellulaire **UrgoStart Plus Compresse**, 36 cm² (6 × 6 cm), boîte de 16 (code 1351820) : 31,09 €.

→ Pansement hydrocellulaire **UrgoStart Plus Compresse**, 156 cm² (12 × 13 cm), boîte de 16 (code 1394053) : 115,32 €.

→ Pansement hydrocellulaire **UrgoStart Plus Compresse**, 300 cm² (12 × 13 cm), boîte de 16 (code 1376351) : 210,96 €.

> Pansements biocompatibles et anallergisant

→ Pansement hydrocellulaire **UrgoStart Plus Absorb**, 36 cm² (6 x 6 cm), boîte de 16 (code 1379310) : 31,09 €.

→ Pansement hydrocellulaire **UrgoStart Plus Absorb**, 156 cm² (12 x 13 cm), boîte de 16 (code 1328872) : 115,32 €.

→ Pansement hydrocellulaire **UrgoStart Plus Absorb**, 36 cm² (6 x 6 cm), boîte de 10 (code 1322243) : 21,23 €.

→ Pansement hydrocellulaire **UrgoStart Plus Absorb**, 156 cm² (12 x 13 cm), boîte de 10 (code 1372710) : 73,87 €.

→ Pansement hydrocellulaire **UrgoStart Plus Absorb**, 300 cm² (15 x 20 cm), boîte de 10 (code 1328151) : 133,65 €.

■ **Prix limite de vente** : OUI.

■ **Dépassement éventuel à payer pour le patient** : NON.

■ **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...)** : néant.

PANSEMENTS HYDROCELLULAIRES À ABSORPTION MOYENNE

■ **Description** : ils sont composés de plusieurs couches, dont une couche hydrophile de polymères absorbants, et éventuellement une couche externe semi-perméable.

■ **Pouvoir absorbant** :

→ Pour les formes qui ont une couche externe semi-perméable, le pouvoir absorbant doit être supérieur ou égal à 10 g/100 cm²/24 h et inférieur à 40 g/100 cm²/24 h.

→ Pour celles dépourvues d'une couche externe semi-perméable, il doit être supérieur ou égal à 2 g/100 cm²/30 min et inférieur à 8 g/100 cm²/30 min.

■ **Présentation** : forme de plaques ou tridimensionnelles, adhésives ou non.

■ **Exemples de produits (marques)** :

Biatain Silicone Lite (Coloplast), Foam Lite (ConvaTec), Cosmopor silicone (Hartmann), Mepilex EM, Mepilex Transfer, Mepilex Border



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « *Pansement marque X ou pansement hydrocellulaire à absorption importante, format Y, Z boîte(s) de N.* »
- Précisez soit la marque directement, soit le type d'absorption selon le pansement (important), le format (impératif!), le nombre de boîtes, en indiquant si vous souhaitez une boîte de 5, 10 ou 16 pansements.
- En cas d'oubli, le pharmacien délivre la plus petite quantité disponible.



© Urgo Medical

Flex EM (Mölnlycke Health Care), Allevyn Gentle Border Lite (Smith & Nephew), UrgoTul Lite, UrgoTul Lite Border (Urgo Medical)...

■ **Condition ou domaine d'utilisation, indications** : plaies aiguës et chroniques faiblement exsudatives dès la phase de bourgeonnement.

■ **Prise en charge à la LPPR** : OUI. Pour les formes anatomiques et cavitaires, il faut que ces pansements soient de forme géométrique standard, c'est-à-dire cercle, ellipse, triangle, carré, rectangle ou losange, avec des bords pouvant être arrondis, en angle droit ou aigu. >>>

PANSEMENTS

■ Prise en charge subordonnée à un traitement :

OUI. Plaies aiguës et chroniques faiblement exsudatives dès la phase de bourgeonnement. Les formes anatomiques ou cavitaires sont réservées aux localisations difficiles : escarre sacrée ou talonnière, kyste pilonidal...

■ Nombre limite d'unités prises en charge à la LPPR : OUI, il ne peut être délivré plus d'une boîte de 5 pansements.

■ Tarif de responsabilité à la LPPR (unité) :

- ≥ 25 cm² et < 50 cm², adhésif, boîte de 5 (code 1306497) : 7,83 €.
- ≥ 25 cm² et < 50 cm², boîte de 5 (code 1368185) : 8,11 €.
- ≥ 25 cm² et < 50 cm², adhésif, boîte de 10 (code 1351262) : 9,12 €.
- ≥ 25 cm² et < 50 cm², boîte de 10 (code 1396690) : 9,58 €.
- ≥ 50 cm² et < 63 cm², adhésif, boîte de 5 (code 1336015) : 10,85 €.
- ≥ 50 cm² et < 63 cm², boîte de 5 (code 1303748) : 11,42 €.
- ≥ 50 cm² et < 63 cm², adhésif, boîte de 10 (code 1318030) : 13,45 €.
- ≥ 50 cm² et < 63 cm², boîte de 10 (code 1315852) : 14,25 €.
- ≥ 63 cm² et < 100 cm², adhésif, boîte de 5 (code 1381576) : 12,43 €.
- ≥ 63 cm² et < 100 cm², boîte de 5 (code 1306400) : 13,13 €.
- ≥ 63 cm² et < 100 cm², adhésif, boîte de 10 (code 1321982) : 15,69 €.
- ≥ 63 cm² et < 100 cm², boîte de 10 (code 1398708) : 16,71 €.
- ≥ 100 cm² et < 120 cm², adhésif, boîte de 5 (code 1327536) : 16,91 €.
- ≥ 100 cm² et < 120 cm², boîte de 5 (code 1346829) : 18,03 €.
- ≥ 100 cm² et < 120 cm², adhésif, boîte de 10 (code 1356319) : 22,09 €.
- ≥ 100 cm² et < 120 cm², boîte de 10 (code 1330509) : 23,70 €.
- ≥ 120 cm² et < 156 cm², adhésif, boîte de 5 (code 1375618) : 18,89 €.
- ≥ 120 cm² et < 156 cm², boîte de 5 (code 1379378) : 20,20 €.

- ≥ 120 cm² et < 156 cm², adhésif, boîte de 10 (code 1322326) : 24,93 €.
- ≥ 120 cm² et < 156 cm², boîte de 10 (code 1358347) : 26,80 €.
- ≥ 156 cm² et < 200 cm², adhésif, boîte de 5 (code 1378485) : 23,12 €.
- ≥ 156 cm² et < 200 cm², boîte de 5 (code 1375587) : 24,82 €.
- ≥ 156 cm² et < 200 cm², adhésif, boîte de 10 (code 1338942) : 30,97 €.
- ≥ 156 cm² et < 200 cm², boîte de 10 (code 1388319) : 33,40 €.
- ≥ 200 cm² et < 225 cm², adhésif, boîte de 5 (code 1314278) : 28,28 €.
- ≥ 200 cm² et < 225 cm², boîte de 5 (code 1301525) : 30,47 €.
- ≥ 200 cm² et < 225 cm², adhésif, boîte de 10 (code 1307700) : 38,35 €.
- ≥ 200 cm² et < 225 cm², boîte de 10 (code 1380097) : 41,47 €.
- ≥ 225 cm² et < 300 cm², adhésif, boîte de 5 (code 1383397) : 30,43 €.
- ≥ 225 cm² et < 300 cm², boîte de 5 (code 1382759) : 32,81 €.
- ≥ 225 cm² et < 300 cm², adhésif, boîte de 10 (code 1388153) : 41,41 €.
- ≥ 225 cm² et < 300 cm², boîte de 10 (code 1374932) : 48,99 €.
- ≥ 300 cm² et < 400 cm², adhésif, boîte de 5 (code 1319904) : 38,97 €.
- ≥ 300 cm² et < 400 cm², boîte de 5 (code 1300744) : 42,14 €.
- ≥ 300 cm² et < 400 cm², adhésif, boîte de 10 (code 1392574) : 53,61 €.
- ≥ 300 cm² et < 400 cm², boîte de 10 (code 1367501) : 58,15 €.
- ≥ 400 cm² et < 460 cm², adhésif, boîte de 5 (code 1379444) : 48,99 €.
- ≥ 400 cm² et < 460 cm², boîte de 5 (code 1307769) : 53,10 €.
- ≥ 400 cm² et < 460 cm², adhésif, boîte de 10 (code 1370897) : 67,93 €.
- ≥ 400 cm² et < 460 cm², boîte de 10 (code 1357336) : 73,80 €.
- ≥ 460 cm², adhésif, boîte de 5 (code 1376747) : 54,10 €.
- ≥ 460 cm², boîte de 5 (code 1324868) : 58,68 €.

#Superabsorbant #Anatomique #ZonesDifficilesAPanser

Cutimed® Sorbion®

La **solution**
pour toutes
les zones
difficiles à
panseur

grâce à la découpe
de la matrice absorbante
et/ou de l'enveloppe
externe



Cutimed® Sorbion®
Sachet Multi Star



Cutimed® Sorbion®
Sachet Drainage



Cutimed® Sorbion®
Sachet XL

Cette solution,
découvrez-la ! ▶



Ce document est destiné aux professionnels de santé uniquement.

Les pansements Cutimed® Sorbion® sont des dispositifs médicaux de classe IIb stérile (CE 0124) pris en charge par les organismes d'assurance maladie pour les plaies aiguës et chroniques très exsudatives, en traitement séquentiel pour les phases de déterision et de bourgeonnement.

Fabricant légal : BSN medical GmbH - Hambourg - Allemagne.
Lire attentivement les notices d'utilisation et/ou les informations figurant sur l'emballage.
Droits de reproduction réservés BSN-RADIANTE SAS
Reproduction et diffusion interdites sauf autorisation de BSN-RADIANTE SAS

BSN-RADIANTE SAS - Société par Actions Simplifiée au capital de 288 000 euros - locataire-gérante
Siège social : 57, boulevard Demoureaux - 72100 LE MANS SIREN : 652 880 519 - RCS Le Mans
Essity France SAS au capital de 60 374 272,18 € - RCS Bobigny 509 895 109.
Siège social : 161-161, Boulevard Victor-Hugo - 93400 Saint-Denis-sur-Seine

 **Cutimed®**

PANSEMENTS

- ≥ 460 cm², adhésif, boîte de 10 (code 1355136) : 75,23 €.
- ≥ 460 cm², boîte de 10 (code 1328748) : 81,77 €.

PANSEMENTS HYDROCELLULAIRES À ABSORPTION MOYENNE DE FORME GÉOMÉTRIQUE STANDARD

■ Sous nom de marque :

laboratoire Smith & Nephew

→ Pansement adhésif anatomique hydrocellulaire à absorption moyenne, Allevyn Gentle Border Lite Multisite, 47,1 cm² (réf. 66801041FR, 8 × 8,4 cm), boîte de 10 (code 1303961) : 14,15 €.

■ Prix limite de vente : OUI.

■ Dépassement éventuel à payer pour le patient : NON.

■ Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...) : néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « *Pansement de marque X ou pansement hydrocellulaire à absorption moyenne, format Y, Z boîte(s) de N.* »
- Précisez soit la marque, soit le type d'absorption selon le pansement, le format (impératif!), le nombre de boîtes, en indiquant si vous souhaitez une boîte de 5 ou de 10 pansements.
- Les boîtes de 16 ne sont plus prises en charge.
- En cas d'oubli, le pharmacien délivre la plus petite quantité disponible.

Notes /

PANSEMENTS SUPERABSORBANTS

■ **Description** : ce sont des pansements composés de plusieurs couches, dont une couche hydrophile contenant des polymères superabsorbants. Ils sont caractérisés par leur forte capacité d'absorption et de rétention des exsudats, y compris lors d'un traitement compressif associé. La couche en contact avec la plaie doit permettre un passage des exsudats dans le coussin absorbant. La couche externe déperlante permet les échanges gazeux.

■ Pouvoir absorbant :

- La surface absorbante doit avoir des capacités d'absorption supérieures ou égales à 100 g/100 cm²/30 min.
- Les capacités d'absorption sous charge doivent être supérieures ou égales à 50 g/100 cm².
- Les capacités de rétention sous pression après absorption libre doivent être supérieures ou égales à 65 g/100 cm².

■ Présentation : sous forme adhésive ou non.

■ Exemples de produits (marques) :

Cutimed Sorbion (BSN-Radiante/Essity), ConvaMax Superabsorbant (ConvaTec), RespoSorb Super, RespoSorb Silicone (Hartmann), DryMax Easy et DryMax Soft, Sorbact Superabsorbant (Inresa), Vliwasorb Pro, Vliwasorb Adhésif, Vliwasorb Sensitive (Lohmann & Rauscher), Mextra Superabsorbant (Mölnlycke Health Care), KerraMax Care...

Condition ou domaine d'utilisation,

indications : plaies aiguës et chroniques très exsudatives, en traitement séquentiel pour les phases de détersion et de bourgeonnement. Leur usage est préconisé dès lors que la fréquence de renouvellement des pansements absorbants classiques est égale ou supérieure à deux.

■ Prise en charge à la LPPR : OUI. Pour les formes anatomiques et cavitaires, il faut que ces

> Pansements biocompatibles et anallergisants

pansements soient de forme géométrique standard avec des bords pouvant être arrondis, en angle droit ou en angle aigu.

■ **Prise en charge subordonnée à un traitement :**

OUI. Plaies aiguës et chroniques très exsudatives, en traitement séquentiel pour les phases de détersion et de bourgeonnement. Les formes anatomiques ou cavitaires sont réservées aux localisations difficiles (escarre sacrée ou talonnière, kyste pilonidal...). En cas de plaie cavitaire, le pansement superabsorbant peut être associé à un pansement primaire adapté.

■ **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPPR : NON.**

■ **Tarif de responsabilité à la LPPR (unité) :**

- ≥ 50 cm² et < 63 cm², boîte de 10 (code 1363325) : 14,11€.
- ≥ 50 cm² et < 63 cm², adhésif, boîte de 10 (code 1365904) : 13,32€.
- ≥ 63 cm² et < 100 cm², boîte de 10 (code 1330082) : 16,53€.
- ≥ 63 cm² et < 100 cm², adhésif, boîte de 10 (code 1399263) : 15,54€.
- ≥ 100 cm² et < 120 cm², boîte de 10 (code 1356207) : 23,42€.
- ≥ 100 cm² et < 120 cm², adhésif, boîte de 10 (code 1310033) : 21,84€.
- ≥ 120 cm² et < 156 cm², boîte de 10 (code 1302298) : 26,48€.
- ≥ 120 cm² et < 156 cm², boîte de 16 (code 1303470) : 31,64€.
- ≥ 120 cm² et < 156 cm², adhésif, boîte de 10 (code 1345942) : 24,64€.
- ≥ 156 cm² et < 200 cm², boîte de 10 (code 1370800) : 32,98€.
- ≥ 156 cm² et < 200 cm², adhésif, boîte de 10 (code 1349319) : 30,59€.
- ≥ 200 cm² et < 225 cm², boîte de 10 (code 1340330) : 40,93€.
- ≥ 200 cm² et < 225 cm², adhésif, boîte de 10 (code 1354600) : 37,86€.
- ≥ 225 cm² et < 300 cm², boîte de 10 (code 1381056) : 44,23€.
- ≥ 225 cm² et < 300 cm², adhésif,

- boîte de 10 (code 1364974) : 40,88€.
- ≥ 300 cm² et < 400 cm², boîte de 10 (code 1368363) : 57,37€.
- ≥ 300 cm² et < 400 cm², adhésif, boîte de 10 (code 1373565) : 52,90€.
- ≥ 400 cm² et < 460 cm², boîte de 10 (code 1330805) : 72,79€.
- ≥ 400 cm² et < 460 cm², adhésif, boîte de 10 (code 1314284) : 67,01€.
- ≥ 460 cm² et < 600 cm², boîte de 10 (code 1342872) : 80,64€.
- ≥ 460 cm² et < 600 cm², adhésif, boîte de 10 (code 1348484) : 74,20€.
- ≥ 600 cm², boîte de 10 (code 1337820) : 100,76€.
- ≥ 600 cm², adhésif, boîte de 10 (code 1374694) : 92,60€.

PANSEMENTS HYDROCELLULAIRES SUPERABSORBANTS DE FORME GÉOMÉTRIQUE NON STANDARD

■ **Sous nom de marque :**

laboratoire BSN-Radiante/Essity

- Pansement anatomique hydrocellulaire superabsorbant, **Cutimed Sorbion Sachet S drainage**, 100 cm², boîte de 10 (code 1313959) : 25,15€.
- Pansement anatomique hydrocellulaire superabsorbant, **Cutimed Sorbion Sachet XL**, 1059 cm², boîte de 10 (code 1348892) : 109,65€.



>>>

PANSEMENTS

→ Pansement anatomique hydrocellulaire superabsorbant, **Cutimed Sorbion Multi Star**, 50,26 cm², 8 cm de diamètre, boîte de 10 (code 1380424) : 15,03€.

→ Pansement anatomique hydrocellulaire superabsorbant, **Cutimed Sorbion Multi Star**, 154 cm², 14 cm de diamètre, boîte de 10 (code 1388029) : 35,19€.

■ **Prix limite de vente** : OUI.

■ **Dépassement éventuel à payer pour le patient** : NON.

■ **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...)** : néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « *Pansement de marque X ou pansement hydrocellulaire superabsorbant, format Y, Z boîte(s).* »
- Précisez soit la marque, soit le type d'absorption, le format (impératif!), le nombre de boîtes.
- En cas d'oubli, le pharmacien délivre la plus petite quantité disponible.

Pansements alginates

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.

■ **Dénomination commune** : pansements d'alginate de calcium (Ca) pur ou non, hémostatiques, absorbants, non adhésifs et non occlusifs.

■ **Autres noms** : alginates.

■ **Description** : pansements majoritairement composés (> 50 %) d'alginate, associés ou non à de la carboxyméthylcellulose (CMC). Les alginates sont des polymères d'acides alginiques obtenus à partir d'algues. Ils sont caractérisés par leur capacité d'absorption et leurs propriétés hémostatiques. Ils se présentent sous forme de compresses ou de mèches (propriétés d'absorption supérieures ou égales à 16 g/100 cm²/30 min pour la compresse et 10 g pour la mèche).

■ **Exemples de produits (marques)** : Algostéril Comresse ou Mèche, Coalgan (Brothier), Biatain Alginate (Coloplast), Kaltostat (ConvaTec), Sorbalgon, Sorbalgon T (Hartmann), Suprasorb A (Lohmann & Rauscher), Melgisorb Plus, Melgisorb Plus

Cavity (Mölnlycke Health Care),
Algisite M (Smith & Nephew),
UrgoSorb (Urgo Medical)...

Condition ou domaine d'utilisation,

indications : plaies chroniques en phase de déterision et plaies très exsudatives.

■ **Prise en charge à la LPPR** : OUI.

■ **Prise en charge subordonnée à un traitement** : OUI. Prise en charge assurée pour le traitement séquentiel des plaies chroniques en phase de déterision et des plaies très exsudatives. De plus, Algostéril est pris en charge pour le traitement des plaies hémorragiques, et Coalgan pour les épistaxis et autres saignements cutanés et muqueux chez les patients présentant des troubles de l'hémostase congénitaux ou acquis.

■ **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPPR** : NON.

PANSEMENTS

Pansements hydrogels

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.

- **Dénomination commune :** pansements hydrogels.
- **Autres noms :** hydrogels.
- **Description :** les hydrogels sont des gels contenant majoritairement de l'eau (> 50%). Leur fonction principale est d'assurer l'humidification des plaies afin de faciliter l'élimination des tissus fibrineux et/ou nécrotiques.
Les pansements hydrogels doivent posséder des propriétés d'hydratation mesurées sur substrat gélatine, conformément à la norme EN 13726-1 (chapitre 3.4), et supérieures ou égales à 4% de variation en poids du gel sur 48 heures.
Composés de polymères insolubles avec des sites hydrophiles et comprenant de l'eau, ils contiennent plus ou moins, selon les produits, des absorbants (carboxyméthylcellulose, alginates...), des épaississants (gomme xanthane...), des osmotiques (chlorure de sodium, solution de Ringer...), des hydratants (gélatine, pectine...), des bactériostatiques (propylène glycol...).

- **Présentation :** sous la forme de gels à la consistance variable, fluide ou épais, disponibles en applicateur-doseur, tube, poire, seringue, sous la forme de compresses imprégnées et de plaques, adhésives ou non.

- **Exemples de produits (marques) :**
 - Gels en tube : Purilon Gel (Coloplast), DuoDerm Hydrogel (ConvaTec), Hydrosorb Gel (Hartmann), Suprasorb G seringue (Lohmann & Rauscher), Intrasite Gel Applipak (Smith & Nephew), Urgo Hydrogel (Urgo Medical)...
 - Gels en plaque : HydroTac transparent Comfort (Hartmann), Suprasorb G

- compresse (Lohmann & Rauscher)...
- Compresses imprégnées : HydroClean Advance et HydroClean Advance Cavity dit pansement irrigo-absorbant (Hartmann), Sorbact Gel Dressing (Inresa), Intrasite Conformable (Smith & Nephew)...
- Exemples avec hydrocolloïde : DuoDerm Hydrogel (ConvaTec), Intrasite Conformable (compresse NT, Smith & Nephew)...
- Exemple avec alginate de calcium ou de sodium : Purilon Gel (Coloplast).

Condition ou domaine d'utilisation, indications : plaies chroniques en phase de détersion.

- **Prise en charge à la LPPR :** OUI.
- **Prise en charge subordonnée à un traitement :** OUI. Pour le traitement séquentiel des plaies chroniques en phase de détersion.
- **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPPR :** NON.
- **Tarif de responsabilité à la LPPR (unité) :**
 - Pansements hydrogels, ≥ 1 g ou mL et < 5 g ou mL, boîte de 5 (code 1354154) : 15,38 €.
 - Pansements hydrogels, ≥ 1 g ou mL et < 5 g ou mL, boîte de 10 (code 1355350) : 21,97 €.
 - Pansements hydrogels, tube ou sachet, ≥ 5 g ou 15 mL et < 10 g ou mL, boîte de 5 (code 1334690) : 17,94 €.
 - Pansements hydrogels, tube ou sachet ≥ 5 g ou 15 mL et < 10 g ou mL, boîte de 10 (code 1311624) : 25,63 €.
 - Pansements hydrogels, tube ou sachet, ≥ 10 g ou mL et < 15 g ou mL, boîte de 5 (code 1396939) : 20,51 €.
 - Pansements hydrogels, tube ou sachet,

> Pansements biocompatibles et anallergisants



- ≥ 10 g ou mL et < 15 g ou mL, boîte de 10 (code 1305718) : 29,30 €.
- Pansements hydrogels, tube ou sachet, ≥ 15 g ou mL, boîte de 5 (code 1351109) : 25,63 €.
- Pansements hydrogels, tube ou sachet, ≥ 15 g ou mL, boîte de 10 (code 1340399) : 36,62 €.
- Pansements hydrogels, ≥ 30 g ou mL et < 60 g ou mL, boîte de 5 (code 1339404) : 30,76 €.
- Pansements hydrogels, ≥ 30 g ou mL et < 60 g ou mL, boîte de 10 (code 1396891) : 43,94 €.
- Pansements hydrogels, ≥ 60 g, boîte de 5 (code 1328895) : 35,89 €.
- Pansements hydrogels, ≥ 60 g, boîte de 10 (code 1328501) : 51,27 €.

- **Prix limite de vente :** OUI.
- **Dépassement éventuel à payer pour le patient :** NON.
- **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...) :** néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « *Pansement de marque X, forme Y, Z tube(s) ou sachets, N boîtes.* »
- Précisez la marque, la forme tube ou sachet (impératif!), le nombre de boîtes.
- En cas d'oubli, le pharmacien délivre la plus petite quantité disponible.

Pansements en fibres

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.

- **Dénomination commune :** pansements stériles en fibres à haut pouvoir d'absorption.
- **Autres noms :** hydrofibres, pansements en fibres de carboxyméthylcellulose (CMC), en fibres de polyacrylate.
- **Description :** pansements caractérisés par leur capacité d'absorption mesurée selon la norme EN 13726.1 et supérieure ou égale à 9 g/100 cm². Les lignes génériques décrivent des pansements composés majoritairement (> 50%) de fibres non tissées de CMC pure. Ils se présentent sous

la forme de compresses ou de mèches. Ces fibres se transforment en gel cohésif au contact des exsudats.

Exemples de produits (marques) :

Biatain Fiber (Coloplast), Aquacel Extra, Aquacel mèche (ConvaTec), Kerracel (3M), Exufiber (Mölnlycke Health Care), UrgoClean Comresse (Urigo Medical)...

Condition ou domaine d'utilisation, indications : plaies aiguës et chroniques très exsudatives.

- **Prise en charge à la LPPR :** OUI.

>>>

PANSEMENTS

■ Prise en charge subordonnée à un traitement :

OUI. Prise en charge assurée pour le traitement des plaies aiguës et chroniques très exsudatives sans distinction de phase pour les lignes génériques des pansements en CMC. Pour UrgoClean : traitement des plaies chroniques très exsudatives en phase de détersion.

■ Exemples de correspondances en cm² et formats de pansement :

- Pansement ≥ 50 cm² et < 63 cm² correspond à un format de 5 x 10 cm.
- Pansement ≥ 156 cm² et < 200 cm² correspond à un format de 12,5 x 12,5 cm.
- Pansement ≥ 200 cm² et < 225 cm² correspond à un format de 13,5 x 15 cm.



© Mölnlycke Health Care

■ Nombre limite d'unités prises en charge à la LPPR : NON.

■ Tarif de responsabilité à la LPPR (unité) :

- Pansements en fibres de CMC, ≥ 25 cm² et < 50 cm², boîte de 5 (code 1357833) : 8,94 €.
- Pansements en fibres de CMC, ≥ 25 cm² et < 50 cm², boîte de 10 (code 1347830) : 10,71 €.
- Pansements en fibres de CMC, ≥ 50 cm² et < 63 cm², boîte de 10 (code 1325299) : 16,26 €.
- Pansements en fibres de CMC, ≥ 50 cm² et < 63 cm², boîte de 16 (code 1304498) : 20,85 €.
- Pansements en fibres de CMC, ≥ 63 cm² et < 100 cm², boîte de 10 (code 1333695) : 19,24 €.
- Pansements en fibres de CMC, ≥ 63 cm² et < 100 cm², boîte de 16 (code 1305026) : 25,02 €.
- Pansements en fibres de CMC, ≥ 100 cm² et < 120 cm², boîte de 10 (code 1344842) : 27,04 €.
- Pansements en fibres de CMC, ≥ 100 cm² et < 120 cm², boîte de 16 (code 1365488) : 35,93 €.

- Pansements en fibres de CMC, ≥ 120 cm² et < 156 cm², boîte de 10 (code 1371388) : 31,48 €.
- Pansements en fibres de CMC, ≥ 120 cm² et < 156 cm², boîte de 16 (code 1393295) : 42,16 €.
- Pansements en fibres de CMC, ≥ 156 cm² et < 200 cm², boîte de 10 (code 1379088) : 38,45 €.
- Pansements en fibres de CMC, ≥ 156 cm² et < 200 cm², boîte de 16 (code 1305598) : 51,91 €.
- Pansements en fibres de CMC, ≥ 200 cm² et < 225 cm², boîte de 10 (code 1310346) : 46,65 €.
- Pansements en fibres de CMC, ≥ 200 cm² et < 225 cm², boîte de 16 (code 1327039) : 63,38 €.
- Pansements en fibres de CMC, ≥ 225 cm² et < 300 cm², boîte de 10 (code 1390055) : 51,88 €.
- Pansements en fibres de CMC, ≥ 300 cm² et < 400 cm², boîte de 10 (code 1338132) : 63,86 €.
- Pansements en fibres de CMC, ≥ 400 cm² et < 460 cm², boîte de 10 (code 1304742) : 83,54 €.
- Pansements en fibres de CMC, ≥ 460 cm², boîte de 10 (code 1355165) : 95,36 €.

■ Sous nom de marque : laboratoires Urgo Medical

UrgoClean se présente sous forme de compresse ou de mèche. Il s'agit d'un pansement stérile non tissé composé de fibres en polyacrylate dites « à haut pouvoir d'absorption et de cohésion » enduites sur une face par une matrice « micro-adhérente » et non occlusive, portant la dénomination commerciale « matrice TLC ».

■ Indication : plaies chroniques très exsudatives en phase de détersion.

- ### ■ Modalités d'utilisation : UrgoClean doit être recouvert d'un pansement secondaire approprié à la localisation et au caractère exsudatif de la plaie et devra être renouvelé tous les un à deux jours pendant la phase de détersion. Sa prise en charge est assurée pour les plaies chroniques très exsudatives en phase de détersion.
- Pansement en fibres, polyacrylate, UrgoClean, 60 cm², boîte de 16, taille 6 x 10 cm (code 1358063) : 24,06 €.
 - Pansement en fibres, polyacrylate, UrgoClean, 156 cm², boîte de 16, taille 13 x 12 cm (code 1333732) : 51,91 €.

>>>

Votre essentiel pansements

Plaies exsudatives aiguës et chroniques

Mepilex® Border Flex
Carré



Mepilex® Border Flex
Oval



Mepilex® Border Flex
EM



Plaies exsudatives et/ou fibrineuses

Exufiber®



Prévention des escarres Traitement des plaies exsudatives du sacrum et du talon

Mepilex® Border Protect
Sacrum



Mepilex® Border Protect
Talon



Mölnlycke, Exufiber et Mepilex sont des marques et logos déposés au niveau mondial par la société Mölnlycke Health Care AB ou l'une de ses filiales. Ces produits sont fabriqués en Europe. Dispositifs médicaux CE 2797. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à la notice d'utilisation accompagnant les produits.

Distributeur : Mölnlycke Health Care - CS 70205 - 13 allée du Château Blanc - 59445 Wasquehal cedex
SIRET : 38319747200061 - RCS Lille Métropole 383197472.

Fabricant : Mölnlycke Health Care

www.molnlycke.fr - communication.france@molnlycke.com

© Copyright 2023 - Mölnlycke Health Care.
11/2023 - FRWC21622311 - Document réservé à l'usage des professionnels de santé.


Mölnlycke®

PANSEMENTS

→ Pansement en fibres, polyacrylate, **UrgoClean**, 60 cm², boîte de 16, taille 6 × 10 cm (code 1358063) : 24,06 €.

→ Pansement en fibres, polyacrylate, **UrgoClean**, 156 cm², boîte de 16, taille 13 × 12 cm (code 1333732) : 51,91 €.

→ Pansement en fibres, polyacrylate, **UrgoClean**, 300 cm², boîte de 10, taille 15 × 20 cm (code 1361800) : 63,86 €.

→ Pansement en fibres (mèches en fibres), polyacrylate, **UrgoClean**, 200 cm², boîte de 16, taille 5 × 40 cm (code 1331667) : 63,38 €.

■ Sous nom de marque: laboratoire Mölnlycke Health Care

Exufiber se présente sous forme de plaque ou de mèche. Il s'agit d'un pansement stérile non tissé comprenant des fibres d'alcool polyvinylique (PVA), polymère hydrosoluble à haut pouvoir d'absorption. La technologie Hydrolock consiste en un enchevêtrement étroit de fibres de PVA dans toutes les directions et liées mécaniquement entre elles.

■ **Indication** : plaies chroniques très exsudatives en phase de détersion.

■ **Modalités d'utilisation** : Exufiber doit être recouvert d'un pansement secondaire. Sa prise en charge est assurée pour les plaies chroniques très exsudatives en phase de détersion.

Forme plaque

→ Pansement en fibres, PVA, **Exufiber**, 50 cm², boîte de 16, taille 5 × 10 cm (code 1359565) : 18,32 €.

→ Pansement en fibres, PVA, **Exufiber**, 100 cm², boîte de 16, taille 10 × 10 cm (code 1350707) : 32,04 €.

→ Pansement en fibres, PVA, **Exufiber**, 156 cm², boîte de 16, taille 12 × 13 cm (code 1354415) : 46,14 €.

→ Pansement en fibres, PVA, **Exufiber**, 200 cm², boîte de 16, taille 10 × 20 cm (code 1330886) : 59,42 €.

→ Pansement en fibres, PVA, **Exufiber**, 400 cm², boîte de 10, taille 20 × 20 cm (code 1366418) : 87,10 €.

→ Pansement en fibres, PVA, **Exufiber**, 600 cm², boîte de 10, taille 20 × 30 cm (code 1335375) : 128,11 €.

Forme mèche

→ Pansement en fibres, PVA, **Exufiber**, 100 cm², boîte de 16, taille 2,5 × 40 cm (code 1322540) : 32,04 €.

→ Pansement en fibres, PVA, **Exufiber**, 200 cm², boîte de 16, taille 5 × 40 cm (code 1348277) : 59,42 €.

■ **Prix limite de vente** : OUI.

■ **Dépassement éventuel à payer pour le patient** : NON.

■ **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...)** : néant.



© Coloplast



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « *Nom du pansement, format X, Y pansements, Z boîte(s).* »
- Précisez impérativement le nom (**Biatain Fiber, Aquacel Extra, Exufiber...**), le format, le nombre d'unités par boîte et la quantité désirée.

Pansements à base de charbon actif

Depuis le 1^{er} avril 2013, tous les pansements à base de charbon sont inscrits sous nom de marque.

■ **Dénomination commune :**

pansements à base de charbon.

■ **Autres noms :** pansements au charbon...

■ **Description :** pansements constitués de différents supports auxquels a été ajouté du charbon actif, qui vise à l'absorption des molécules responsables des mauvaises odeurs des plaies. Ils se présentent sous la forme de plaques et de compresses.

■ **Exemples de produits (marques) :**

CarboFlex, non remboursé (ConvaTec), Actisorb (3M)...

Condition ou domaine d'utilisation, indications : plaies malodorantes.

■ **Prise en charge à la LPPR :** OUI.

■ **Prise en charge subordonnée à un traitement :** OUI. Prise en charge assurée pour les plaies malodorantes.

■ **Exemples de correspondances surfaces (cm²) et formats de pansement :**

→ Pansement ≥ 100 cm² et < 200 cm² correspond à un format de 10,5 × 10,5 cm.

→ Pansement ≥ 200 cm² et < 300 cm² correspond à un format de 10,5 × 19 cm.

■ **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPPR :** NON.

■ **Tarif de responsabilité à la LPPR (unité) :** voir ci-après.

■ **Sous nom de marque : laboratoires 3M**

→ Pansement charbon actif, Actisorb, compresse 110,25 cm², boîte de 12 pansements

de 10,5 × 10,5 cm (code 1339321) : 26,10 €.

→ Pansement charbon actif, Actisorb, compresse 199,50 cm², boîte de 12 pansements de 19 × 10,5 cm (code 1311469) : 46,95 €.

■ **Prix limite de vente :** OUI.

■ **Dépassement éventuel à payer pour le patient :** NON.

■ **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...) :** néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « *Pansement de marque X, format Y, Z boîte(s) de N.* »
- Précisez la marque, le format, le nombre d'unités voulues et le nombre de boîtes. Si vous n'indiquez pas la quantité, le pharmacien délivrera le plus petit conditionnement.

Notes /

>>>

PANSEMENTS

— Pansements à base d'acide hyaluronique —

Depuis le 1^{er} avril 2013, tous les pansements à base d'acide hyaluronique sont inscrits sous nom de marque.

■ **Dénomination commune** : pansements à base d'acide hyaluronique.

■ **Autres noms** : pansements à l'acide hyaluronique...

■ **Description** : pansements contenant de l'acide hyaluronique à des concentrations variables. L'acide hyaluronique, appartenant à la famille des glycosaminoglycanes, joue un rôle bénéfique sur la cicatrisation des ulcères (source : Cnedimts). Les pansements revêtent différentes formes : compresses imprégnées, crèmes, sprays.

■ **Exemples de produits (marques)** :
laluset, laluset Absorb Fine
(IBSA Pharma, ex-Genievrier)...

Condition ou domaine d'utilisation, indications : traitement des ulcères de jambe.

■ **Prise en charge à la LPPR** : OUI.

Seuls sont pris en charge les pansements ayant reçu l'avis favorable du groupe d'experts sur la sécurité virale placé auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM).

■ **Prise en charge subordonnée à un traitement** : OUI. Pour Effidia et laluset, la prise en charge est assurée pour le traitement non séquentiel des ulcères de jambe. Pour laluset Absorb Fine, la prise en charge est assurée pour le traitement des ulcères de jambe, faiblement exsudatifs, de la phase de bourgeonnement à la phase d'épidermisation.

■ **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPPR** : NON.

■ **Tarif de responsabilité à la LPPR (unité)** :
voir ci-après.



■ **Sous nom de marque : laboratoires IBSA Pharma (ex-Genievrier)**

→ Pansement à base d'acide hyaluronique, laluset, compresses imprégnées de 4 g de crème dosée à 0,05 % d'acide hyaluronique (2 mg par compresse), boîte de 10 pansements de 10 × 10 cm (code 1348550) : 24 €.

→ Pansement à base d'acide hyaluronique, laluset, tube 100 g (0,2 g/100 g) (code 1360350) : 8,99 €.

→ Pansement à base d'acide hyaluronique, laluset, flacon pressurisé 100 g (0,02 g/100 g) (code 1335062) : 8,99 €.

→ Pansement à base d'acide hyaluronique, laluset Absorb Fine, compresse absorbante avec grille de polyester imprégnée contenant 1 % d'acide hyaluronique, boîte de 10 pansements de 8 × 8 cm, 64 cm² (code 1348917) : 15,87 €.

→ Pansement à base d'acide hyaluronique, laluset Absorb Fine, compresse absorbante avec grille de polyester imprégnée contenant 1 % d'acide hyaluronique, boîte de 10 pansements de 12 × 10 cm, 120 cm² (code 1384586) : 24,93 €.

→ Pansement à base d'acide hyaluronique, laluset Absorb Fine, compresse absorbante avec grille de polyester imprégnée contenant 1 % d'acide hyaluronique, boîte de 10 pansements de 20 × 10 cm, 200 cm² (code 1354651) : 38,85 €.

> Pansements biocompatibles et anallergisants

■ **Sous nom de marque : société Fidia**

→ Pansements à base d'acide hyaluronique, Effidia, compresses stériles imprégnées de 4 g de crème dosée à 0,05 % d'acide hyaluronique (2 mg par compresse), boîte de 10 pansements de 10 × 10 cm (code 1335040) : 24 €.

→ Pansements à base d'acide hyaluronique, Effidia, crème, tube 100 g (0,2 % d'acide hyaluronique) (code 1353485) : 9,46 €.

■ **Prix limite de vente : OUI.**

■ **Dépassement éventuel à payer pour le patient : NON.**

■ **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...) : néant.**



Préscription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « *Ialuset ou Effidia, format X, Y boîte(s) ou tube(s) de N grammes.* »
- **Précisez le format (compresses ou tubes) et la quantité souhaitée.**

Notes /

Pansements interfaces

■ **Dénomination commune :** difficile à établir car, depuis le 1^{er} avril 2013, tous les pansements interfaces sont inscrits sous nom de marque.

■ **Autres noms :** les pansements interfaces sont plutôt nommés par la marque.

■ **Description :** pansements possédant une adhérence faible, persistante tout au long de l'utilisation au contact direct de la plaie, visant à limiter douleur et traumatisme induits par le retrait des pansements.

■ **Exemples de produits (marques) :**
voir ci-après pour chaque inscription.

Condition ou domaine d'utilisation, indications : si traitement séquentiel, plaies aiguës (phase d'épidermisation), plaies chroniques (phases de bourgeonnement et d'épidermisation lors d'un traitement séquentiel).

■ **Prise en charge à la LPPR :**
OUI.

■ **Prise en charge subordonnée**

à un traitement : OUI. Prise en charge assurée pour les plaies aiguës en phase d'épidermisation lors d'un traitement séquentiel, les plaies chroniques en phase de bourgeonnement et en phase d'épidermisation lors d'un traitement séquentiel, les peaux fragiles (notamment en cas d'épidermolyse bulleuse congénitale).

■ **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPPR : NON.**

■ **Tarif de responsabilité à la LPPR :** par nom de marque et laboratoire (voir ci-après).

■ **Pour les laboratoires 3M :**

→ Pansement interface, 38 cm² (5 × 7,6 cm), **Adaptic Touch**, boîte de 10 (code 1356970) : 13,45 €.

→ Pansement interface, 83,6 cm² (7,6 × 11 cm), **Adaptic Touch**, boîte de 10 (code 1369730) : 22,96 €.

→ Pansement interface, 190,5 cm² (12,7 × 15 cm), **Adaptic Touch**, boîte de 10 (code 1322527) : 46,38 €.

>>>

PANSEMENTS

→ Pansement interface, 640 cm² (20 × 32 cm), **Adaptic Touch**, boîte de 5 (code 1368386) : 107,21€.

■ Pour les laboratoires Mölnlycke Health Care :

→ Pansement interface, 37,5 cm² (5 × 7,5 cm), **Mepitel**, boîte de 10 (code 1318767) : 13,33 €.

→ Pansement interface, 75 cm² (7,5 × 10 cm), **Mepitel**, boîte de 10 (code 1398281) : 21,12 €.

→ Pansement interface, 180 cm² (10 × 18 cm), **Mepitel**, boîte de 10 (code 1310910) : 44,14 €.

→ Pansement interface, 620 cm² (20 × 31 cm), **Mepitel**, boîte de 5 (code 1387633) : 76,25 €.

→ Pansement interface 37,5 cm² (5 × 7,5 cm), **Mepitel One**, boîte de 10 (code 1356035) : 13,33 €.

→ Pansement interface, 75 cm² (7,5 × 10 cm), **Mepitel One**, boîte de 10 (code 1337210) : 21,12 €.

→ Pansement interface, 180 cm² (10 × 18 cm), **Mepitel One**, boîte de 10 (code 1306936) : 44,14 €.

→ Pansement interface, 660 cm² (24 × 27,5 cm), **Mepitel One**, boîte de 5 (code 1335607) : 80,82 €.

■ Pour les laboratoires Urgo Medical :

→ Pansement interface, 120 cm² (10 × 12 cm), **UrgoTul**, boîte de 16 (code 1372301) : 41,37€.

→ Pansement interface, 300 cm² (15 × 20 cm), **UrgoTul**, boîte de 10 (code 1329682) : 72,42 €.

→ Pansement interface, 400 cm² (10 × 40 cm), **UrgoTul**, boîte de 10 (code 1379527) : 94,68 €.

→ Pansement interface, « matrice TLC-NOSF », 35 cm² (5 × 7 cm), **UrgoStart Interface**, boîte de 16 (code 1348410) : 26,81€.

→ Pansement interface, « matrice TLC-NOSF », 156 cm² (13 × 12 cm), **UrgoStart Interface**, boîte de 16 (code 1343311) : 115,15 €.

→ Pansement interface, « matrice TLC-NOSF », 300 cm² (15 × 20 cm), **UrgoStart Interface**, boîte de 16 (code 1349934) : 220,27€.

■ Remarque : UrgoStart Interface

– sorte d'UrgoTul « amélioré » – est une interface avec technologie « TLC-NOSF », c'est-à-dire combinant dans une même trame des particules de vaseline, des particules hydrocolloïdes et un nano-oligosaccharide factor (NOSF), inhibiteur de métalloprotéases en excès (enzymes), qui rétablirait l'équilibre biochimique de la plaie pour une cicatrisation facilitée.

■ Prix limite de vente : OUI.

■ Dépassement éventuel à payer pour le patient : NON.

■ Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...) : néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « *Pansement interface de marque X, format Y, N boîte(s) de X unités.* »
- **Précisez le nom (marque), le format (10 × 18, 15 × 20...) et le nombre de boîtes ou de renouvellements de pansements.**

Notes /

Pansements vaselinés

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.

■ **Dénomination commune :** pansements tulle.

■ **Autres noms :** pansements gras, pansements vaselinés neutres ou vaselinés standard.

■ **Description :** pansements constitués d'une trame, imprégnée ou enduite de substances neutres (vaseline, carboxyméthylcellulose, paraffine...).

■ **Exemples de produits (marques) :** Cuticell Classic (BSN-Radiante/Essity), Grassolind Neutral, Atrauman (Hartmann), Lomatuell H (Lohmann & Rauscher), Tullegras M.S. (Mylan), Jelonet, Jelonet Plus (Smith & Nephew), Tetratul (Tetra Medical), Adaptic (3M)...

Condition ou domaine d'utilisation, indications : phase de bourgeonnement.

■ **Prise en charge à la LPPR :** OUI.

■ **Exemples de correspondances cm² et formats de pansement :**

→ Pansement \geq à 25 cm² et $<$ à 60 cm² correspond à 5 x 5 cm.

→ Pansement \geq à 100 cm² et $<$ à 275 cm² correspond à 10 x 10 cm.

■ **Prise en charge subordonnée à un traitement :**
OUI. Prise en charge assurée pour le traitement des plaies dans la phase de bourgeonnement.

■ **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPPR :** NON.

■ **Tarif de responsabilité à la LPPR (unité) :**

→ Pansements vaselinés, \geq 25 cm² et $<$ 57 cm², boîte de 5 (code 1366074) : 4,57 €.

→ Pansements vaselinés, \geq 57 cm² et $<$ 100 cm², boîte de 5 (code 1348998) : 6,85 €.

→ Pansements vaselinés, \geq 57 cm² et $<$ 100 cm², boîte de 10 (code 1369322) : 8,66 €.

→ Pansements vaselinés, \geq 100 cm² et $<$ 275 cm², boîte de 5 (code 1369078) : 9,74 €.

→ Pansements vaselinés, \geq 100 cm² et $<$ 275 cm², boîte de 10 (code 1314367) : 12,78 €.

→ Pansements vaselinés, \geq 275 cm² et $<$ 400 cm², boîte de 12 (code 1317851) : 33,31 €.

→ Pansements vaselinés, \geq 400 cm², boîte de 10 (code 1356408) : 41,57 €.

■ **Prix limite de vente :** OUI.

■ **Dépassement éventuel à payer pour le patient :** NON.

■ **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...) :** néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

• « *Pansement vaseliné, de marque X, Y boîte(s) de Z pansements.* »

• Précisez la marque, le format et le nombre d'unités souhaitées par boîte.

Notes /



LES LIVRES
DE LA RÉUSSITE
PARAMÉDICALE

LAMARRE

DÉCOUVREZ NOTRE SÉLECTION



LA BIENTRAITANCE AU QUOTIDIEN POUR LES SOIGNANTS ET LES ACCOMPAGNANTS

- + Des exemples concrets illustrent les différents concepts.
- + L'auteurice, infirmière, cadre de santé formatrice, partage son expérience dans cet ouvrage.

224 pages - 19,90 €

SOINS PALLIATIFS, ÉTIQUE ET FIN DE VIE - 4^e édition

Une aide pour la réflexion et la pratique
à l'usage des soignants

- + Des éléments pratiques pour aider les soignants à mieux dispenser les soins palliatifs.
- + Destiné à l'ensemble des acteurs de santé.

224 pages - 25 €



NOUVELLE
ÉDITION



HANDICAP ET ACCOMPAGNEMENT INFIRMIER

- + De nombreux témoignages de soignants, patients et aidants évoquent les questions d'inclusion et d'exclusion.
- + Tous les types de handicap sont abordés : handicap « visible » et « invisible » (psychique, mental et cognitif).

208 pages - 18,90 €

TOUCHER ET MASSAGES DANS LES SOINS DU QUOTIDIEN

- + Des situations cliniques, des témoignages et vidéos permettent de concrétiser les informations enseignées.
- + L'auteur, Aurélien Guion est co-dépositaire des Gestes Conscients d'Apaisement® (GCA®). Ouvrage rédigé en collaboration avec une équipe pluridisciplinaire.

232 pages - 25 €



NOUVEAUTÉ



bit.ly/3QQwtcQ

Retrouvez tous nos ouvrages sur [espaceinfirmier.fr](https://www.espaceinfirmier.fr)

Bénéficiez de **5% de réduction** avec le code **AUTO23**

Pansements adhésifs stériles avec compresse intégrée

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6 par marque. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.

■ **Dénomination commune :** pansements adhésifs stériles avec compresse intégrée.

■ **Autres noms :** pansements avec compresse, pansements + compresse...

■ **Description :** les pansements adhésifs stériles avec compresse intégrée sont des pansements stériles composés d'une compresse tissée ou non tissée centrée sur un support textile ou un film semi-perméable. Dans les deux cas, le support est adhésif, à haute tolérance cutanée, et doit déborder d'au moins 1 cm sur la compresse. Ces pansements doivent être adhésifs sur quatre côtés et présentés sous emballage unitaire stérile. La compresse intégrée est non adhérente à la plaie.

→ **Pour les pansements avec support textile :** le support textile est soit tissé, soit non tissé, et son adhésif présente une haute tolérance cutanée.

→ **Pour les pansements avec support film :** semi-perméable, ce film transparent plastique est le plus souvent à base de polyuréthane, enduit d'une masse adhésive à haute tolérance cutanée. Extensible, souple, perméable à l'air et à la vapeur d'eau, il est imperméable aux bactéries et aux liquides. Il doit avoir des propriétés de transmission de la vapeur d'eau supérieures ou égales à 500 g/m²/24 h (mesurées selon la norme EN 13726-2, chapitre 3.2).

■ **Dimensions :** elles s'expriment en surface (en cm²). Ainsi, une surface :

→ entre 30 et 40 cm² correspond à un pansement de 5 x 7 cm ;

→ entre 70 et 135 cm² correspond à un pansement de 10 x 8 cm ;

→ entre 135 et 180 cm² correspond à un pansement de 10 x 15 cm ;

→ 180 cm² correspond à un pansement de 20 x 10 cm.

■ **Exemples de produits (marques) :**

→ **Support textile :** Leukomed (BSN-Radiante/Essity), Cosmopor E, Cosmopor Advance (Hartmann), Curapor (Lohmann & Rauscher), Absoderm (Marque verte), Mepore (Mölnlycke Health Care), Cicaplaie stérile (Smith & Nephew), Tetraplaie (Tetra Medical), Medipore + Pad (3M), Urgostérile (Urigo)...

→ **Support film :** Leukomed T (BSN-Radiante/Essity), Hydrofilm Plus (Hartmann), Curapor Transparent (Lohmann & Rauscher), Opsite Post-Op (Smith & Nephew), Tegaderm + Pad (3M), Optiskin (Urigo)...

Condition ou domaines d'utilisation,

indications : selon la HAS, les pansements avec support textile sont utilisés comme pansements primaires pour les soins des plaies aiguës suturées et des incisions chirurgicales ; ceux avec un support film le sont pour la protection des plaies aiguës légèrement hémorragiques et/ou exsudatives (sites de cathétérisme intraveineux et incisions chirurgicales).

Source : *Évaluation des pansements*, rapport du Comité économique des produits de santé, 2007.

■ **Prise en charge à la LPPR :** OUI. Ils existent en plusieurs tailles selon les dimensions de la compresse absorbante.

■ **Prise en charge subordonnée à un traitement :** OUI. La prise en charge est assurée pour les >>>

COMPRESSES ET COTON

pansements avec support textile, utilisés en tant que pansements, dans les soins des plaies aiguës suturées et des incisions chirurgicales, et pour les pansements avec support film utilisés dans la protection des plaies aiguës légèrement hémorragiques et/ou exsudatives (sites de cathétérisme intraveineux et incisions chirurgicales).

■ Nombre limite d'unités prises en charge à la LPPR : NON.

■ **Tarif de responsabilité à la LPPR :** attention, le tarif LPP et le prix limite de vente (PLV) diffèrent. Cela signifie qu'un dépassement pour le patient est possible mais qu'il est limité par le PLV.

SUPPORT TEXTILE

→ Pansement adhésif support textile avec compresse intégrée absorbante, 30 cm² et < 40 cm² :

- boîte de 5 (code 1368222) : 2,28 € et PLV = 2,96 € ;
- boîte de 10 (code 1394751) : 3,25 € et PLV = 3,48 €.

→ Pansement adhésif support textile avec compresse intégrée absorbante, 40 cm² et < 70 cm² :

- boîte de 5 (code 1332282) : 2,80 € et PLV = 3,64 € ;
- boîte de 10 (code 1392367) : 4 € et PLV = 4,64 €.

→ Pansement adhésif support textile avec compresse intégrée absorbante, 70 cm² et < 135 cm² :

- boîte de 5 (code 1305457) : 4,36 € et PLV = 6,11 € ;
- boîte de 10 (code 1301130) : 6,23 € et PLV = 6,92 €.

→ Pansement adhésif support textile avec compresse intrégrée absorbante, 135 cm² et < 180 cm² :

- boîte de 5 (code 1337150) : 7,76 € (= PLV) ;
- boîte de 10 (code 1335872) : 11,08 € et PLV = 12,41 €.

→ Pansement adhésif support textile avec compresse intégrée absorbante, 180 cm² et < 250 cm² :

• boîte de 5 (code 1383641) : 9,92 € et PLV = 12,40 € ;

• boîte de 10 (code 1389320) : 14,17 € et PLV = 16,01 €.

→ Pansement adhésif support textile avec compresse intégrée absorbante, 250 cm² et < 300 cm² :

• boîte de 5 (code 1300709) : 12,76 € et PLV = 14,04 € ;

• boîte de 10 (code 1391089) : 18,23 € et PLV = 20,24 €.

→ Pansement adhésif support textile avec compresse intégrée absorbante, 300 cm² :

• boîte de 5 (code 1390010) : 14,52 € et PLV = 16,70 € ;

• boîte de 10 (code 1333962) : 20,74 € et PLV = 23,02 €.

SUPPORT FILM SEMI-PERMÉABLE

→ Pansement adhésif support film semi-perméable avec compresse intégrée absorbante, 30 cm² et < 40 cm² :

- boîte de 5 (code 1387314) : 2,87 € et PLV = 5,74 € ;
- boîte de 10 (code 1334743) : 4,10 € et PLV = 8,20 €.

→ Pansement adhésif support film semi-perméable avec compresse intégrée absorbante, 40 cm² et < 70 cm² :

- boîte de 5 (code 1370064) : 3,36 € et PLV = 6,72 € ;
- boîte de 10 (code 1346769) : 4,80 € et PLV = 9,60 €.

→ Pansement adhésif support film semi-perméable avec compresse intégrée absorbante, 70 cm² et < 135 cm² :

- boîte de 5 (code 1362797) : 4,48 € et PLV = 8,96 € ;
- boîte de 10 (code 1307195) : 6,40 € et PLV = 12,80 €.

→ Pansement adhésif support film semi-perméable avec compresse intégrée absorbante, 135 cm² et < 180 cm² :

• boîte de 5 (code 1375475) : 6,23 € et PLV = 12,46 € ;

• boîte de 10 (code 1314166) : 8,90 € et PLV = 17,80 €.

→ Pansement adhésif support film

semi-perméable avec compresse intégrée absorbante, 180 cm² et < 250 cm² :

- boîte de 5 (code 1329452) : 6,86 € et PLV = 13,72 € ;
- boîte de 10 (code 1306847) : 9,80 € et PLV = 19,60 €.

→ Pansement adhésif support film semi-perméable avec compresse intégrée absorbante, 250 cm² et < 300 cm² :

- boîte de 5 (code 1393326) : 7,56 € et PLV = 15,12 €.
- Pansement adhésif support film semi-perméable avec compresse intégrée absorbante, 300 cm² :
- boîte de 5 (code 1325550) : 8,54 € et PLV = 17,08 €.

■ **Prix limite de vente** : OUI mais différent du tarif LPP.

■ **Dépassement éventuel à payer pour le patient** : OUI mais encadré par un prix limite de vente.

■ **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...)** : néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « *X* boîte(s) de 10 pansements adhésifs stériles, support A avec compresse absorbante Y x Z. »
- Précisez le nombre de boîtes (X), la taille (Y x Z) du pansement ou de la plaie si vous avez un doute et le type de support (A), textile ou film semi-perméable.
- Indiquez la marque si vous tenez à un produit en particulier et précisez la taille.

Pansements absorbants non adhésifs stériles

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6 par marque. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.

■ **Dénomination commune** : compresses stériles absorbantes, non adhésives pour plaies productives sous emballage individuel.

■ **Autres noms** : on les appelle également « pansements américains ».

■ **Description** : les pansements absorbants stériles sont des pansements composés de plusieurs couches, dont une couche absorbante hydrophile et une couche non tissée en contact avec la plaie. Ils sont caractérisés par leur capacité d'absorption élevée. La couche externe permet les échanges gazeux. La surface absorbante

de ces pansements doit avoir des capacités d'absorption libre supérieures à 40 g/100 cm²/30 min, mesurées selon la norme EN 13726-1 (chapitre 3.2).



>>>

COMPRESSES ET COTON

■ Exemples de produits (marques) :

Zetuvit, Zetuvit E (Hartmann), Vliwazell (Lohmann & Rauscher), Absoplaie Compact (Marque Verte), Mesorb (Mölnlycke Health Care), Melolin (non remb. Smith & Nephew), Tetravit (Tetra Medical), Urgo Pansement absorbant (Urgo)...

Condition ou domaine d'utilisation,

indications : plaies exsudatives aiguës telles que recouvrement des plaies post-opératoires, gynécologiques, drainage et protection mécanique des plaies... ; plaies chroniques exsudatives en recouvrement de pansements pour drainage des exsudats et protection mécanique de la plaie.

■ Prise en charge à la LPPR : OUI.

Conditionnement par emballages de 10. Ils existent en quatre formats.

■ Prise en charge subordonnée à un traitement : OUI.

■ Nombre limite d'unités prises en charge à la LPPR : NON.

■ Tarif de responsabilité à la LPPR :

→ Pansement absorbant non adhésif de taille $\geq 100 \text{ cm}^2$ et $< 200 \text{ cm}^2$, boîte de 10 (code 1356390) : 5,27€.

→ Pansement absorbant non adhésif de taille $\geq 200 \text{ cm}^2$ et $< 300 \text{ cm}^2$, boîte de 10 (code 1303263) : 9,31€.

→ Pansement absorbant non adhésif de taille $\geq 300 \text{ cm}^2$ et $< 500 \text{ cm}^2$, boîte de 10 (code 1321491) : 13,35€.

→ Pansement absorbant non adhésif de taille $\geq 500 \text{ cm}^2$, boîte de 10 (code 1364129) : 21,43€.

■ Prix limite de vente : OUI.

■ Dépassement éventuel à payer pour le patient : NON.

■ Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...) : néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « *X* boîte(s) de 10 pansements absorbants stériles non adhésifs », en précisant le nombre de boîtes (X). À la rigueur : « *X* boîte(s) de "pansements américains". »
- Indiquez la marque si vous tenez à un produit en particulier.

Compresses non tissées stériles

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6 par marque. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.

■ **Dénomination commune :** compresses non tissées (NT) stériles.

■ **Autres noms :** compresses stériles.

■ **Description :** une compresse non tissée est fabriquée dans un matériau biocompatible, viscoso ou polyester, notamment. Elle garde

son intégrité après le soin. La compresse finie utilisable, qu'elle ait une ou plusieurs couches, a au moins les caractéristiques suivantes :

→ sa taille est supérieure à 20 cm^2 de surface utile ;

→ son absorption est supérieure ou égale à $0,07 \text{ g/cm}^2$;

→ sa résistance mécanique au déchirement



est, à sec, supérieure ou égale à 30 N (newtons) pour les deux sens ;
→ elle résiste au délitement.

- **Dimensions :** les surfaces des compresses, exprimées en cm^2 , sont des surfaces utiles nominales. Ainsi, une surface (par compresse) :
→ $\geq 56 \text{ cm}^2$ et $< 100 \text{ cm}^2$ correspond à une taille de $7,5 \times 7,5 \text{ cm}$;
→ $\geq 100 \text{ cm}^2$ correspond à une taille de $10 \times 10 \text{ cm}$.

- **Exemples de produits (marques) :** Euromedis compresse en non tissé (Euromedis), Medicomp (Hartmann), Hydra compresse (Hydra), 3M Compresses (3M), Mesoft (Mölnlycke), Vliwasoft (Lohmann & Rauscher), Urgo compresse en non tissé (Urgo)...

Condition ou domaine d'utilisation, indications : nettoyage des plaies ou de la peau saine en péri-opératoire ; confection de pansements en soins post-opératoires et pour les plaies aiguës à risque infectieux.

- **Prise en charge à la LPPR :** OUI pour les compresses présentées en sachet pelable de 2 ou de 5 compresses. Les sachets de 5 compresses, également pris en charge à la LPPR, ne sont délivrés que dans les sets de pansements.
NON pour les compresses vendues à l'unité par sachet.

- **Prise en charge subordonnée à un traitement :** OUI.

- **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPPR :** NON.

- **Tarif de responsabilité à la LPPR :**

- Compresses $7,5 \times 7,5 \text{ cm}$:
 - boîte de 10 sachets $\times 2$ (1355685) : 3,25 € ;
 - boîte de 25 sachets $\times 2$ (1396218) : 4,16 € ;
 - boîte de 50 sachets $\times 2$ (1330751) : 5,44 €.
- Compresses $10 \times 10 \text{ cm}$:
 - boîte de 10 sachets $\times 2$ (1382541) : 3,57 € ;
 - boîte de 25 sachets $\times 2$ (1314976) : 4,80 € ;
 - boîte de 50 sachets $\times 2$ (1353752) : 6,51 €.

- **Prix limite de vente :** OUI.

- **Dépassement éventuel à payer pour le patient :** NON.

- **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...) :** néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « X boîte(s) de compresses NT stériles $Y \times 2$ », avec Y égal à 10, 25 ou 50.
- Indiquez la marque si vous tenez à un produit en particulier.

Attention : sachant qu'il y a 2 compresses par sachet, si vous indiquez « boîte de 50 compresses », le pharmacien peut tout à fait délivrer une boîte de 25 sachets $\times 2$ et non de 50 sachets $\times 2$.

Notes /

>>>

COMPRESSES ET COTON

Compresses de gaze hydrophile stériles

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6 par marque. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.

■ **Dénomination commune :** compresses stériles de gaze hydrophile.

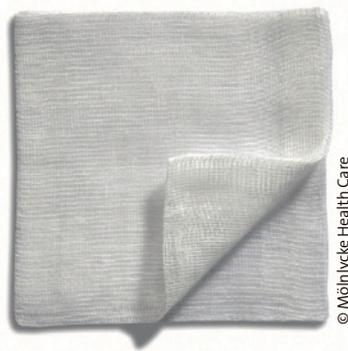
■ **Autres noms :** compresses de gaze stériles, compresses stériles de gaze.

■ **Description :** ces compresses sont composées de gaze hydrophile de coton d'au moins huit épaisseurs, avec un duitage au moins égal à 10/7 (le duitage exprime le nombre de fils en chaîne et en trame/cm²). Chaque épaisseur recouvre la totalité de la surface utile de la compresse, correspondant à la surface en rapport direct avec la peau, indépendamment du nombre de couches de la compresse. La gaze hydrophile est constituée d'un tissu de largeur variable, à mailles peu serrées, blanchi et rendu hydrophile, sans apprêt.

■ **Dimensions :** les surfaces des compresses, exprimées en cm², sont des surfaces utiles nominales. Ainsi, une surface (par compresse) :
→ ≥ 56 cm² et < 100 cm² correspond à une taille de 7,5 × 7,5 cm ;
→ ≥ 100 cm² correspond à une taille de 10 × 10 cm.

■ **Exemples de produits (marques) :**
→ Abso et Marque Verte, compresses de gaze hydrophile (Marque Verte), Gauze (Mölnlycke Health Care), Gazin (Lohmann & Rauscher), Hydra compresse (Hydra), 3M compresses de gaze (3M), Stérilux ES (Hartmann), Urgo compresse de gaze hydrophile (Urgo), Tetra compresse (Tetra Medical)...

Condition ou domaine d'utilisation, indications : nettoyage des plaies, confection de pansements.



© Mölnlycke Health Care

■ **Prise en charge à la LPPR :** OUI, pour les compresses présentées en sachet pelable de 2 ou de 5 compresses. Les sachets de 5, également pris en charge à la LPPR, ne sont délivrés que dans les sets de pansements. NON pour les compresses vendues à l'unité par sachet (codes 1350305, 1313511, 1335725, 1381487, 1342984 et 1344612).

■ **Prise en charge subordonnée à un traitement :** OUI, pour le nettoyage des plaies ou de la peau saine en péri-opératoire et dans les plaies aiguës à risque infectieux ; pour la confection de pansements en post-opératoire et pour les plaies aiguës à risque infectieux.

■ **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPPR :** NON.

■ **Tarif de responsabilité à la LPPR :**

- Compresses 7,5 × 7,5 cm :
 - boîte de 10 sachets × 2 (1326761) : 3,28 € ;
 - boîte de 25 sachets × 2 (1377860) : 4,22 € ;
 - boîte de 50 sachets × 2 (1371508) : 5,53 €.
- Compresses 10 × 10 cm :
 - boîte de 10 sachets × 2 (1338385) : 3,60 € ;
 - boîte de 25 sachets × 2 (1358703) : 4,87 € ;
 - boîte de 50 sachets × 2 (1331911) : 6,64 €.

- **Prix limite de vente :** OUI.
- **Dépassement éventuel à payer pour le patient :** NON.
- **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...) :** néant.

Notes /



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « *X* boîte(s) de compresses *NT stériles Y x 2* », avec *Y* égal à 10, 25 ou 50.
- Indiquez la marque si vous tenez à un produit en particulier.

Attention : sachant qu'il y a 2 compresses par sachet, si vous indiquez « boîte de 50 compresses », le pharmacien peut délivrer une boîte de 25 sachets x 2 et non de 50 sachets x 2.

Compresses non tissées non stériles

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6 par marque. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.

- **Dénomination commune :**
compresses non tissées non stériles.
- **Autres noms :** compresses de gaze NS, compresses non stériles.
- **Description :** les compresses de gaze hydrophile non stériles sont composées de gaze de coton hydrophile et sont définies par le type de pliage, le nombre de fils (duitage minimal de 10/7), de plis (pliage sur huit épaisseurs) et leurs dimensions. Elles sont composées d'un voile de non tissé, ont une capacité d'absorption supérieure

ou égale à 0,07 g/cm² et une résistance mécanique au déchirement et au délitement selon des normes précises.

- **Dimensions :** les surfaces des compresses, exprimées en cm², sont des surfaces utiles nominales. Ainsi, une surface (par compresse) :
→ ≥ 56 cm² et < 100 cm² correspond à une taille de 7,5 x 7,5 cm ;
→ ≥ 100 cm² correspond à une taille de 10 x 10 cm.
- **Exemples de produits (marques) :**
Medicomp (Hartmann), Mesoft (Mölnlycke Health Care), Vliwasoft compresse non tissée (Lohmann & Rauscher), Tetra compresse (Tetra Medical)...

Condition ou domaine d'utilisation, indications : nettoyage des plaies, confection de pansements (notamment, plaies chroniques).

- **Prise en charge à la LPPR :** OUI, par conditionnement de 100 compresses.

>>>



COMPRESSES ET COTON

■ **Prise en charge subordonnée à un traitement :** OUI.

■ **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPPR :** NON.

■ **Tarif de responsabilité à la LPPR :**

→ Compresses non tissées non stériles $\geq 56 \text{ cm}^2$ et $< 100 \text{ cm}^2$ ($7,5 \times 7,5 \text{ cm}$), boîte de 100, code 1387923 : 4,03 €.

→ Compresses non tissées non stériles $\geq 100 \text{ cm}^2$ ($10 \times 10 \text{ cm}$), boîte de 100, code 1396655 : 4,61 €.

■ **Prix limite de vente :** OUI.

■ **Dépassement éventuel à payer pour le patient :** NON.

■ **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...) :** néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « *X* boîte(s) de 100 compresses non tissées non stériles », en précisant le nombre de boîtes (X) désiré.
- Indiquez la marque si vous tenez à un produit en particulier.

Coton hydrophile

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6 par marque. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.



© Tetra Medical

■ **Dénomination commune :** coton hydrophile.

■ **Autres noms :** coton pharmaceutique...

■ **Description :** provenant des graines de diverses variétés de *Gossypium*, le coton hydrophile est du coton privé des matières grasses et résineuses, blanchi (avec une

solution d'hypochlorite) et cardé (les fibres de coton sont dans le même sens).

■ **Exemples de produits (marques) :**

Abso Coton hydrophile (Marque Verte), Lohmann coton hydrophile (Lohmann & Rauscher), Coderm (Target Pharma), Hydra coton hydrophile chirurgical (Tetra Medical)...

Condition ou domaine d'utilisation,

indications : nettoyage local de la peau sans plaie ouverte.

■ **Prise en charge à la LPPR :** OUI. Embaqueté en nappe d'une seule pièce pliée en accordéon sous boîte carton ou double enveloppe papier ou sachet de polyéthylène, à ouverture en bout pour un poids net de 100 g.

■ **Prise en charge subordonnée à un traitement :** OUI.

FIXATION ET MAINTIEN

- **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPPR :** NON.
- **Tarif de responsabilité à la LPPR :**
→ Coton hydrophile, paquet de 100 g (code 1313391) : 1,56 € (prix limite de vente : 3,12 €).
- **Prix limite de vente :** OUI.
- **Dépassement éventuel à payer pour le patient :** OUI.
- **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...) :** néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « *X paquet(s) de coton 100 g.* »
- Précisez le nombre de paquets.

Notes /

Sparadraps non élastiques

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6 par marque. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.

- **Dénomination commune :** sparadraps.
- **Autres noms :** sparadraps, rouleaux d'adhésif, bandes collantes...
- **Description :** les sparadraps non élastiques peuvent être perméables ou imperméables à l'air et à la vapeur d'eau. La surface adhésive peut être recouverte par un élément protecteur, retiré lors de la pose.
- **Prise en charge à la LPPR :** OUI. La prise en charge se fait selon la surface nominale, avec une tolérance de 5 % d'erreur au maximum.

Exemples de correspondance « surface » à la LPP et type de présentation :

- $\geq 750 \text{ cm}^2$ et $< 1\,500 \text{ cm}^2$ correspond à un rouleau de $3 \text{ cm} \times 2,5 \text{ m}$;
- $\geq 1\,500 \text{ cm}^2$ et $< 2\,000 \text{ cm}^2$ correspond à un rouleau de $6 \text{ cm} \times 2,5 \text{ m}$;
- $\geq 2\,000 \text{ cm}^2$ et $< 2\,500 \text{ cm}^2$ correspond à un rouleau de $8 \text{ cm} \times 2,5 \text{ m}$;
- $\geq 2\,500 \text{ cm}^2$ correspond à un rouleau de $10 \text{ cm} \times 2,5 \text{ m}$;

→ $\geq 5\,000 \text{ cm}^2$ et $< 6\,000 \text{ cm}^2$ correspond à un rouleau de $10 \text{ cm} \times 5 \text{ m}$.

- **Prise en charge subordonnée à un traitement :** NON.
- **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPP :** NON.
- **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...) :** néant.

SPARADRAPS NON ÉLASTIQUES NON TISSÉS MICROPOREUX

- **Description :** support non tissé de type viscose, polyester, cellulose...
Masse adhésive à base de polymères.
- **Exemples de produits (marques) :**
Alvita sparadraps microporeux (Alliance Healthcare), Omnipor, Omnipor Plus (Hartmann), Velpeau Pore (Lohmann & Rauscher), Absopore Sparadraps (Marque Verte), Micropore (3M), Urgopore (Urigo)...

>>>

FIXATION ET MAINTIEN



Condition ou domaine d'utilisation,

indications : fixation sur zone sans frottement et sans tension, notamment fixation de pansements simples et peu épais, fixation de pansements sur peau fragile (personne âgée, nourrisson, visage, œil...), fixation « légère » d'autres dispositifs (sonde nasale, canule, tubulure liée à des dispositifs de respiration...).

■ Tarif de responsabilité à la LPP (unité) :

- $\geq 1\ 250\text{ cm}^2$ et $< 2\ 000\text{ cm}^2$ (code 1365896) : 1,45 € (prix limite de vente : 2,09 €) ;
- $\geq 2\ 000\text{ cm}^2$ et $< 3\ 000\text{ cm}^2$ (code 1309343) : 1,66 € (prix limite de vente : 2,39 €) ;
- $\geq 3\ 000\text{ cm}^2$ et $< 5\ 000\text{ cm}^2$ (code 1323308) : 2,17 € (prix limite de vente : 3,13 €) ;
- $\geq 5\ 000\text{ cm}^2$ (code 1370526) : 2,64 € (prix limite de vente : 3,80 €).

■ Prix limite de vente : OUI.

■ Dépassement éventuel à payer pour le patient : OUI.

SPARADRAPS NON ÉLASTIQUES NON TISSÉS EXTENSIBLES

■ **Description :** support non tissé extensible de type viscosse, polyester, cellulose...
Masse adhésive à base de polymères.

■ **Exemples de produits (marques) :** Alvita sparadrap (Alliance Healthcare), Hypafix,

Hypafix Skin Sensitive, non remboursé (BSN-Radiante/Essity), Omnifix Elastic (Hartmann), Curafix H (Lohmann & Rauscher), Mefix (Mölnlycke Health Care), Medipore Liner (3M), Urgoderm (Urgo)...

Condition ou domaine d'utilisation,

indications : fixation sur zone de mouvement, notamment fixation de pansements ou de compresses sur articulation et relief anatomique.

■ Tarif de responsabilité à la LPP (unité) :

- $\geq 1\ 000\text{ cm}^2$ et $< 2\ 500\text{ cm}^2$ (code 1326040) : 1,65 € (prix limite de vente : 2,38 €) ;
- $\geq 2\ 500\text{ cm}^2$ et $< 5\ 000\text{ cm}^2$ (code 1301650) : 2,62 € (prix limite de vente : 3,78 €) ;
- $\geq 5\ 000\text{ cm}^2$ et $< 10\ 000\text{ cm}^2$ (code 1307226) : 3,74 € (prix limite de vente : 5,39 €) ;
- $\geq 10\ 000\text{ cm}^2$ (code 1321924) : 5,49 € (prix limite de vente : 7,90 €).

■ Prix limite de vente : OUI.

■ Dépassement éventuel à payer pour le patient : OUI.

SPARADRAPS NON ÉLASTIQUES TISSÉS

■ **Description :** support tissé de type acétate de cellulose, coton, viscosse...
Masse adhésive à base de polymères.

■ **Exemples de produits (marques) :** Pic Classic Fix BLC 2,5 cm \times 5 m T et Pic Classic Fix CHA 2,5 cm \times 5 m T (Artsana), Leukoplast S (sécable), Leukoplast pro LF (BSN-Radiante/ Essity), Porotape (Lohmann & Rauscher), Durapore (3M), Urgofix, Urgosyval (Urgo)...

Condition ou domaine d'utilisation,

indications : fixation sur zone de frottement ou traction forte, notamment fixation de pansements volumineux, fixation ou renfort de fixation de dispositifs médicaux (poches de stomie, sondes de trachéotomie, sondes naso-gastriques, bandes...), confection d'attelles de doigts, d'orteils...

>>>



LES LIVRES
DE LA RÉUSSITE
PARAMÉDICALE

LAMARRE

COTATION DES ACTES ET NGAP

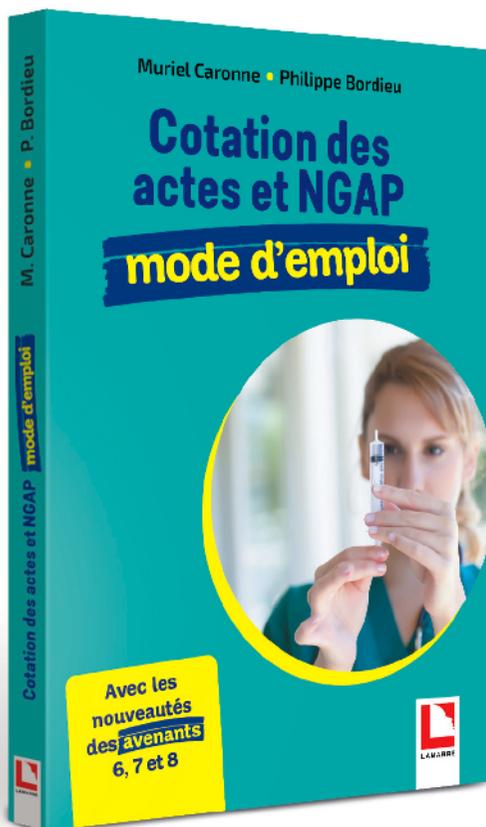
Le panorama exhaustif de la NGAP

Ce guide de lecture et d'application de la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP) est le compagnon indispensable des infirmiers-ères en exercice libéral.

Vous y trouverez les dernières mises à jour avec notamment :

- les nouveautés de l'Avenant 6 ;
- les dispositions relatives à la pratique avancée publiées dans l'Avenant 7 ;
- les actes ajoutés à la nomenclature en 2021 ainsi que ceux prévus pour 2022 (et publiés au JORF) ;
- les nouveautés sur le BSI contenues dans l'Avenant 8.

La cotation est présentée sous forme de fiches synthétiques, par thèmes, avec des justificatifs et des exemples complémentaires permettant de choisir la juste cotation.



POINTS FORTS DE L'OUVRAGE

- Une problématique au cœur de la pratique libérale.
- Les mises à jour qui intègrent les dernières évolutions de la nomenclature.

Muriel Caronne et Philippe Bordieu
256 pages • 14,8 x 21 cm • 22,50 €

À retrouver en ligne
bit.ly/cotations



FIXATION ET MAINTIEN

■ Tarif de responsabilité à la LPP (unité) :

- $\geq 1\ 000\text{ cm}^2$ et $< 2\ 500\text{ cm}^2$ (code 1330308) : 2,94 € (prix limite de vente : 4,23 €) ;
- $\geq 2\ 500\text{ cm}^2$ et $< 5\ 000\text{ cm}^2$ (code 1399205) : 5,14 € (prix limite de vente : 7,40 €) ;
- $\geq 5\ 000\text{ cm}^2$ (code 1365519) : 7,66 € (prix limite de vente : 11,04 €).

■ Prix limite de vente : OUI.

■ Dépassement éventuel à payer pour le patient : OUI.

SPARADRAPS NON ÉLASTIQUES PLASTIQUES

■ **Description** : film de type polyéthylène pouvant être occlusif, transparent. Masse adhésive à base de polymères.

■ **Exemples de produits (marques)** : Transpore, Blenderm (3M), UργοPlastic (Uργο)...

Condition ou domaine d'utilisation,

indications : les sparadraps plastiques occlusifs sont indiqués notamment pour la protection de topique ou patch en dermatologie ou allergologie ; les sparadraps plastiques transparents sont indiqués pour la fixation de dispositifs permettant la surveillance par transparence (type tubulures...).

■ Tarif de responsabilité à la LPP (unité) :

- $\geq 1\ 250\text{ cm}^2$ et $< 2\ 500\text{ cm}^2$ (code 1374300) : 2,36 € (prix limite de vente : 3,40 €) ;
- $\geq 2\ 500\text{ cm}^2$ (code 1382558) : 3,33 € (prix limite de vente : 4,80 €).

■ Prix limite de vente : OUI.

■ Dépassement éventuel à payer pour le patient : OUI.

AUTRE SPARADRAP :

MICROPORE 25 MM × 5 M (3M)

■ **Description** : support non tissé à base de fibres de rayonne et de polyester, avec liant en résine acrylique. Masse adhésive : gel silicone. Ne contient pas de latex, ni dans le produit, ni dans son emballage.

Condition ou domaine d'utilisation,

indications : utilisation en cas de peau fragile ou fragilisée.

■ Tarif de responsabilité à la LPP (unité) :

- Code 1398743 : 2,84 € (prix limite de vente : 4,08 €).

■ Prix limite de vente : OUI.

■ Dépassement éventuel à payer pour le patient : OUI.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « X rouleau(x) ou boîte(s) de sparadrapp de marque Y, largeur Z. »
- Précisez toujours la marque que vous souhaitez et le type (par exemple : non élastique tissé, non élastique plastique...) car le terme « sparadrapp » est trop large.

Notes

— Filet tubulaire de maintien élastique ou non —

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6 par marque. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.



■ **Dénomination commune :** filet tubulaire de maintien des pansements.

■ **Autres noms :** filet pour maintenir les pansements, filet à mailles...

■ **Description :** un filet tubulaire de maintien est une gaine tricotée aérée, élastique ou non, non stérile. La composition varie selon les marques (polyester, latex ou nylon).

■ **Exemples de correspondance « surface » à la LPP et type de présentation :**

→ tg fix doigt, doigts/main/pied, petite tête/bras/jambes, grande tête/petit tronc, grand tronc/hanches/aisselles (Lohmann & Rauscher), Bend-a-rete, filet doigt ou filet genou/jambe ou filet tubulaire poignet/cheville (Pharma Gammes), Surgifix doigts, ou genou et jambe, ou main, bras et pied, ou tête et cuisse, ou thorax (Urigo)...

Condition ou domaine d'utilisation, indications :

maintien de tout type de pansement primaire sur peau fragile en cas de plaies chroniques (ulcères de jambe, escarres, plaies diabétiques...) ou de plaies aiguës (brûlures, greffes, morsures, abcès et abcès du sinus pilonidal, gelures, dermabrasions profondes...).

■ **Prise en charge à la LPP :** OUI. Existe en trois modèles : slip, rouleau ≥ 1,5 m et < 20 m, rouleau ≥ 20 m.

■ **Prise en charge subordonnée à un traitement :** OUI. Prise en charge assurée pour le maintien de tout type de pansement sur peau fragile.

■ **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPP :** NON.

■ **Tarif de responsabilité à la LPP :**
→ Filet tubulaire, le rouleau d'une longueur étirée ≥ 1,5 m et < 20 m (code 1301850) : 9,44€.

■ **Prix limite de vente :** NON.

■ **Dépassement éventuel à payer pour le patient :** OUI.

■ **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...) :** néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « Achat d'un *filet tubulaire, forme X, Y boîte(s).* »
- Précisez la forme soit « rouleau », soit « tête », « doigt », etc.
- Indiquez la marque si vous tenez à un produit en particulier.

Notes /



FIXATION ET MAINTIEN

Jersey tubulaire de maintien

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6 par marque. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.

- **Dénomination commune :** jersey tubulaire de maintien des pansements.
- **Autres noms :** jersey pour maintenir les pansements, tube de jersey...
- **Description :** le jersey tubulaire de maintien est une gaine tricotée, composée soit de coton, soit de polypropylène (hydrophobe).
- **Exemples de produits (marques) :** Coverflex fast (Hartmann), Tubifast 2-Way Stretch, bandage tubulaire de maintien, élastique, sans latex, 1 m x 3,5 cm, 1 m x 5 cm, 10 m x 7,5 cm, 10 m x 10,75 cm, 10 m x 20 cm (Mölnlycke Health Care)...

Condition ou domaine d'utilisation,

indications : maintien des pansements sur peau fragile en cas de plaies chroniques (ulcères de jambe, escarres, plaies diabétiques...) ou de plaies aiguës (greffes, brûlures, morsures, abcès et abcès du sinus pilonidal, gelures, dermabrasions profondes...).

- **Prise en charge à la LPP :** OUI. Existe en trois modèles: pour doigt, rouleau ≥ 20 m ; pour membres et tête, rouleau ≥ 20 m ; pour tronc, rouleau ≥ 10 m.
- **Prise en charge subordonnée à un traitement :** OUI. Prise en charge assurée pour le maintien de tout type de pansement sur peau fragile.
- **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPP :** NON.
- **Tarif de responsabilité à la LPP :**
 - Jersey tubulaire de maintien, pour doigt, le rouleau d'une longueur ≥ 20 m (code 1392798) : 2,77€.

- Jersey tubulaire de maintien, pour membres et tête, le rouleau d'une longueur ≥ 20 m (code 1370213) : 6,13€.
- Jersey tubulaire de maintien, pour tronc, le rouleau d'une longueur ≥ 10 m (code 1371974) : 10,84€.

- **Prix limite de vente :** NON.
- **Dépassement éventuel à payer pour le patient :** OUI.
- **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...) :** néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « *Achat d'un jersey tubulaire de maintien pour X, Y boîte(s).* » Précisez la forme X : doigt, membres et tête ou tronc.
- Indiquez la marque si vous tenez à un produit en particulier.

Notes /

Bandes de fixation

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6 par marque. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.

BANDES DE FIXATION EN CRÊPE 100 % COTON

■ **Dénomination commune :** bandes de crêpe en coton.

■ **Autres noms :** bandes extensibles en coton...

■ **Description :** bandes de crêpe exclusivement composées de coton. Elles sont tissées et leur élasticité est obtenue par un processus de torsion des fils de coton. Elles présentent les caractéristiques suivantes :

→ masse surfacique minimale ≥ 100 g/m² ;

→ lisières : dites « anglaises », à deux fils de tour ;

→ tolérance : ± 1 cm pour les largeurs de 5 cm à 15 cm et ± 2 cm pour les largeurs de 20 cm ;

→ élasticité : allongement d'environ deux à trois fois sa longueur crêpée (4 ou 5 m avec étirement maximal) ;

→ rémanence : après une élongation normale, la bande revient à sa longueur initiale à 20 % près.

■ **Exemples de produits (marques) :** Arrow bande de crêpe 4 m en 5 cm, 7 cm et 10 cm (Arrow), Stérilux bande de crêpe 4 m en 5 cm, 7 cm et 10 cm et en 5 m x 20 cm (Hartmann), Velpeau Crêpe 4 m x 5 cm, 7 cm, 10 cm, 15 cm et en 5 m x 20 cm (Lohmann & Rauscher), Hydra bande de crêpe en coton 4 m en 5 cm, 7 cm, 10 cm et 15 cm (Tetra Medical), Mefra bande 4 m en 5 cm, 7 cm et 10 cm (3M), Nylex (Urgo)...

Condition ou domaine d'utilisation,

indications : maintien de pansements, fixation et protection de compresses et pansements, maintien et fixation de pansements, de compresses de gaze ou non tissées ; capitonnage ; immobilisation légère des membres lors de claquage, contracture...

■ **Prise en charge à la LPP :** OUI.

■ **Prise en charge subordonnée à un traitement :** OUI.

■ **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPP :** NON.

■ **Tarif de responsabilité à la LPP (unité) :**

→ Bande 4 m x 5 cm (code 1330633) : 0,96 €.

→ Bande 4 m x 7 cm (code 1389603) : 1,18 €.

→ Bande 4 m x 10 cm (code 1371030) : 1,50 €.

→ Bande 4 m x 15 cm (code 1336340) : 2,22 €.

→ Bande 5 m x 20 cm (code 1383010) : 3,58 €.

■ **Prix limite de vente :** OUI.

■ **Dépassement éventuel à payer pour le patient :** OUI.

■ **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...) :** néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « *X* bande(s) de crêpe en coton, largeur *Y* cm et *Z* m » ou « *X* bande(s) de crêpe en coton, *Y* cm x *Z* m ».
- Précisez la largeur et la longueur de la bande et le nombre d'unités souhaitées.
- Indiquez la marque si vous tenez à un produit en particulier.

Notes /

>>>

FIXATION ET MAINTIEN

BANDES DE FIXATION EN CRÊPE DE COTON ET FIBRES SYNTHÉTIQUES

- **Dénomination commune :** bandes de crêpe en coton et fibres.
- **Autres noms :** bandes extensibles en coton...
- **Description :** bandes de crêpe composées majoritairement de fibres coton/viscose avec adjonction d'élastomères. Elles sont tricotées et l'élasticité est obtenue par l'adjonction d'élastomère. Elles présentent les caractéristiques suivantes :
 - masse surfacique minimale $\geq 100 \text{ g/m}^2$;
 - légère élasticité transversale ;
 - deux véritables lisières tissées ;
 - tolérance : $\pm 1 \text{ cm}$ pour les largeurs de 5 cm à 15 cm ;
 - élasticité $> 100 \%$ (étirage maximal de 100 cm pour une bande de 50 cm) ;
 - rémanence de 2% : après élongation, la bande revient à sa longueur initiale + 1 cm.
- **Exemples de produits (marques) :**
Sylamed bande crêpe 4 m x 5 cm 20 T (Movianto France), Nylaxocrep en 4 m x 5 cm, 7 cm, 10 cm ou 15 cm (Urigo)...

Condition ou domaine d'utilisation, indications :

contention rigide en traitement préventif (immobilisation partielle) et curatif (complète) des lésions traumatiques articulaires, tendineuses, ligamentaires et musculaires ; traitement orthopédique d'une déformation du pied ; peut être utilisée seule avec d'autres types de bandes, par exemple en complément d'une contention adhésive souple, pour renforcer la force de contention et limiter l'amplitude du mouvement.

- **Prise en charge à la LPP :** OUI.
- **Prise en charge subordonnée à un traitement :** OUI.
- **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPP :** NON.



- **Tarif de responsabilité à la LPP (unité) :**
 - Bande 4 m x 5 cm (code 1307054) : 0,96 €.
 - Bande 4 m x 7 cm (code 1321261) : 1,26 €.
 - Bande 4 m x 10 cm (code 1317153) : 1,61 €.
 - Bande 4 m x 15 cm (code 133258) : 2,34 €.
- **Prix limite de vente :** OUI.
- **Dépassement éventuel à payer pour le patient :** OUI.
- **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...) :** néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « X bande(s) de crêpe en coton et fibres synthétiques, largeur Y cm et Z m » ou « X bande(s) de crêpe en coton, Y cm x Z m ».
- Précisez la largeur et la longueur de la bande et le nombre d'unités souhaitées.
- Indiquez la marque si vous tenez à un produit en particulier.

Notes /

Bandes de fixation extensibles

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6 par marque. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.

BANDES DE FIXATION EXTENSIBLES

■ **Dénomination commune :** bandes de fixation extensibles.

■ **Autres noms :** bandes extensibles tissées, bandes de gaze extensibles...

■ **Description :** bandes extensibles tissées ou tricotées en matière synthétique et/ou naturelle, avec ou sans élastomère, dont l'allongement est $\geq 70\%$. La masse surfacique minimale est $> 28 \text{ g/m}^2$. Arrêt par deux vraies lisières ou procédé permettant une tenue équivalente de la bande.

■ Exemples de produits (marques) :

→ En 3 m \times 5 cm, 7 cm ou 10 cm, ou 4 m \times 5 cm, 7 cm ou 10 cm : Alvita bande extensible (Alliance Healthcare), Euromedis bande de gaze extensible (Euromedis), Stérilux bande extensible (aussi en 4 m \times 15 cm) (Hartmann), Velpeau nyl (aussi en 4 m \times 15 cm) (Lohmann & Rauscher), Hydra bande extensible tissée (aussi en 4 m \times 15 cm) (Tetra Medical)...

→ Autres : Easifix, en 4 m \times 5 cm, 7,5 cm, 10 cm ou 15 cm (BSN-Radiante/Essity), Nylex, en 4 m \times 5 cm, 7 cm, 10 cm ou 15 cm (Urigo)...

Condition ou domaine d'utilisation,

indications : contention rigide en traitement préventif (immobilisation partielle) et curatif (immobilisation complète) des lésions traumatiques articulaires, tendineuses, ligamentaires et musculaires ; traitement orthopédique d'une déformation du pied ; peut être utilisée seule ou en association avec d'autres types de bandes, par exemple en complément d'une contention adhésive souple pour renforcer la force de contention et limiter l'amplitude du mouvement.

■ **Prise en charge à la LPP :** OUI.

■ **Prise en charge subordonnée à un traitement :** OUI.

■ **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPP :** NON.



© BSN-Radiante/Essity

■ Tarif de responsabilité à la LPP (unité) :

- Bande 3 m à l'étirage \times 5 cm (code 1361728) : 0,45 €.
- Bande 3 m à l'étirage \times 7 cm (code 1333028) : 0,54 €.
- Bande 3 m à l'étirage \times 10 cm (code 1304363) : 0,73 €.
- Bande 4 m à l'étirage \times 5 cm (code 1385663) : 0,45 €.
- Bande 4 m à l'étirage \times 7 cm (code 1383530) : 0,66 €.
- Bande 4 m à l'étirage \times 10 cm (code 1332313) : 0,89 €.
- Bande 4 m à l'étirage \times 15 cm (code 1361154) : 1,35 €.
- Bande 4 m à l'étirage \times 20 cm (code 1363035) : 1,83 €.

■ **Prix limite de vente :** OUI.

>>>

FIXATION ET MAINTIEN

- **Dépassement éventuel à payer pour le patient :** OUI.
- **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...):** néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « *X bandes de fixation extensibles, largeur Y cm et Z m* » ou « *X bandes de fixation extensibles, Y cm x Z m* ».
- Précisez la largeur et la longueur de la bande et le nombre d'unités souhaitées.
- Indiquez la marque si vous tenez à un produit en particulier.

BANDES DE FIXATION EXTENSIBLES AUTO-ADHÉRENTES

- **Dénomination commune :** bandes de fixation extensibles auto-adhérentes.
- **Autres noms :** bandes extensibles auto-adhérentes, bandes extensibles cohésives auto-adhérentes...
- **Description :** bandes extensibles tissées, tricotées ou non tissées, auto-adhérentes, en matière synthétique et/ou naturelle dont l'allongement est $\geq 40\%$ et la masse surfacique minimale $> 28 \text{ g/m}^2$. La propriété auto-adhérente est assurée par des polymères adhésifs. La bande n'adhère que sur elle-même.
- **Exemples de produits (marques) :** Self Fix, bande extensible cohésive auto-adhérente en $4 \text{ m} \times 6 \text{ cm}$, 8 cm ou 10 cm (Artsana), Elastomull haft (BSN-Radiante/Essity) $4 \text{ m} \times 4 \text{ cm}$, 6 cm , 8 cm , 10 cm ou 12 cm , Peha-haft en $4 \text{ m} \times 4 \text{ cm}$, 6 cm , 8 cm , 10 cm ou 12 cm (Hartmann), Mollelast Haft en $4 \text{ m} \times 4 \text{ cm}$, 6 cm , 8 cm , 10 cm ou 12 cm (Lohmann & Rauscher), Nylex Fix (Urgo)...



© BSN-Radiante/Essity

Condition ou domaine d'utilisation,

indications : maintien de pansement, particulièrement sur les zones coniques et les articulations ; fixation de différents dispositifs médicaux (matériel de rembourrage pour l'orthopédie et la contention veineuse, canules, tubulures sur peau fragile notamment, maintien d'attelles...).

- **Prise en charge à la LPP :** OUI.
- **Prise en charge subordonnée à un traitement :** OUI.
- **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPP :** NON.
- **Tarif de responsabilité à la LPP (unité) :**
 - Bande 4 m à l'étirage $\times 2,5 \text{ cm}$ (code 1318224) : 1,66 €.
 - Bande 4 m à l'étirage $\times 4 \text{ cm}$ (code 1373625) : 2,25 €.
 - Bande 4 m à l'étirage $\times 5 \text{ cm}$ (code 1336950) : 2,36 €.
 - Bande 4 m à l'étirage $\times 6 \text{ cm}$ (code 1320014) : 2,49 €.

- Bande 4 m à l'étirage × 7 cm (code 1361355) : 2,60 €.
- Bande 4 m à l'étirage × 8 cm (code 1340778) : 2,68 €.
- Bande 4 m à l'étirage × 10 cm (code 1351635) : 2,86 €.
- Bande 4 m à l'étirage × 12 cm (code 1337635) : 3,05 €.

- **Prix limite de vente :** OUI.
- **Dépassement éventuel à payer pour le patient :** OUI.
- **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...):** néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « *X bandes de fixation extensibles auto-adhérentes, largeur Y cm et Z m* » ou « *X bandes de fixation extensibles auto-adhérentes, Y cm × Z m* ».
- Précisez la largeur et la longueur de la bande et le nombre d'unités souhaitées.
- Indiquez la marque si vous tenez à un produit en particulier.

Bandes adhésives

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6 par marque. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.

BANDES ADHÉSIVES INÉLASTIQUES

- **Dénomination commune :** bandes adhésives inélastiques.
- **Autres noms :** bandes adhésives non élastiques...
- **Description :** bandes adhésives inélastiques, pour une surface aux dimensions précisées. Support textile non élastique de type coton, viscosé, cellulosé. Masse adhésive à base de polymères. La surface de chaque bande est donnée avec une tolérance d'erreur de 5 % au maximum.

- **Exemples de produits (marques) :** Taping Plaster (Artsana), Strappal (BSN-Radiante/Essity), Omnitape (Hartmann)...

Condition ou domaine d'utilisation,

indications : contention rigide des lésions traumatiques articulaires, tendineuses, ligamentaires et musculaires en traitement préventif (immobilisation partielle) et curatif (immobilisation complète) ; traitement orthopédique d'une déformation du pied ; bande utilisée seule ou en association avec d'autres types de bandes, par exemple en complément d'une contention adhésive souple pour renforcer la force de contention et limiter l'amplitude du mouvement.

- **Prise en charge à la LPP :** OUI.
- **Prise en charge subordonnée à un traitement :** OUI.



FIXATION ET MAINTIEN

■ Nombre limite d'unités prises en charge à la LPP : NON.

■ Tarif de responsabilité à la LPP (unité) :

- Bande $\geq 1\,875\text{ cm}^2$ et $< 2\,285\text{ cm}^2$ (code 1364030) : 1,52 €.
- Bande $\geq 2\,285\text{ cm}^2$ et $< 2\,500\text{ cm}^2$ (code 1317489) : 1,85 €.
- Bande $\geq 2\,500\text{ cm}^2$ et $< 3\,000\text{ cm}^2$ (code 1328665) : 2,03 €.
- Bande $\geq 3\,000\text{ cm}^2$ et $< 5\,000\text{ cm}^2$ (code 1307002) : 2,43 €.
- Bande $\geq 5\,000\text{ cm}^2$ (code 1375386) : 4,05 €.

■ Prix limite de vente : NON.

■ Dépassement éventuel à payer pour le patient : OUI.

■ Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...) : néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « *X bandes adhésives inélastiques, largeur Y cm et Z m* » ou « *X bandes adhésives inélastiques, Y cm x Z m* ».
- Précisez la largeur et la longueur de la bande et le nombre d'unités souhaitées.
- Indiquez la marque si vous tenez à un produit en particulier.

BANDES ADHÉSIVES ÉLASTIQUES

■ Dénomination commune : bandes adhésives élastiques.

■ Autres noms : bandes adhésives élastiques un sens ou bandes adhésives élastiques tous sens...

■ Description : support textile de type coton, polyamide, viscose, élasthanne. Masse

adhésive à base de polymères qui peut être recouverte par un élément protecteur. Allongement longitudinal $\geq 40\%$. L'élasticité peut se faire dans un ou deux sens selon les bandes. L'élasticité dans deux sens peut être utile au positionnement de la bande adhésive élastique, notamment au niveau des articulations.

■ Exemples de produits (marques) :

en 2,5 m x 3 cm, 6 cm, 8 cm ou 10 cm, Biplast (Thuasne Compression Care), Extensa Plus (Hartmann), Adheban + (3M), Velpeau Strapp (Lohmann & Rauscher), Alvita (Alliance Healthcare), Optiplaste F, Tensoplast, Tensoplast HB (BSN-Radiante/Essity). En 15 cm et 20 cm de largeur : Tensoplast HB (BSN-Radiante/Essity), Velpeau Strapp (Lohmann & Rauscher), Absoplast LMV (Marque Verte), Urgo Strapping (Urgo)...

Condition ou domaine d'utilisation, indications :

- **traumatologie générale** (bande utilisée seule ou en association avec d'autres types de bandes) : contention adhésive en traitement préventif et curatif des lésions traumatiques articulaires, tendineuses, ligamentaires (entorse du pouce, de la cheville...) et musculaires ; traitement orthopédique, rhumatologique et neurologique (pied bot, varus équin, pied hallux valgus, lumbago, petites fractures osseuses...);
- **phlébologie** : montage élastocompressif des membres dans le traitement d'une thrombose veineuse, d'ulcères veineux et après sclérothérapie...

■ Prise en charge à la LPP : OUI.

■ Prise en charge subordonnée à un traitement : OUI.

■ Nombre limite d'unités prises en charge à la LPP : NON.

■ Tarif de responsabilité à la LPP (unité) :

- Bande adhésive élastique dans un sens :

> Articles pour pansements



© BSN-Radiante/Essity

- bande $\geq 750\text{ cm}^2$ et $< 1\,500\text{ cm}^2$
(code 1316981) : 1,15 € ;
 - Bande $\geq 1\,500\text{ cm}^2$ et $< 2\,000\text{ cm}^2$
(code 1330892) : 2,30 € ;
 - Bande $\geq 2\,000\text{ cm}^2$ et $< 2\,500\text{ cm}^2$
(code 1395526) : 3,07 € ;
 - Bande $\geq 2\,500\text{ cm}^2$ (code 1368370) : 3,84 €.
- Bande adhésive élastique dans deux sens (tous sens) :
- Bande $\geq 1\,500\text{ cm}^2$ et $< 2\,000\text{ cm}^2$
(code 1384853) : 2,61 € ;

- Bande $\geq 2\,000\text{ cm}^2$ et $< 2\,500\text{ cm}^2$
(code 1349756) : 3,48 € ;
- Bande $\geq 2\,500\text{ cm}^2$ (code 1349727) : 4,36 €.

■ **Prix limite de vente** : NON.

■ **Dépassement éventuel à payer pour le patient** : OUI.

■ **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...)** : néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « *X bandes adhésives élastiques un sens ou tous sens, surface $\geq Y\text{ cm}^2$ et $< Z\text{ cm}^2$* »
ou « [...] *surface $\geq Y\text{ cm}^2$* ».
- Précisez la surface de la bande et le nombre d'unités souhaitées.
- Indiquez la marque si vous tenez à un produit en particulier.

Notes /

>>>

FIXATION ET MAINTIEN

Films adhésifs semi-perméables stériles

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6 par marque. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.



© BSN-Radiante/Essity

10 × 12 cm ou 15 × 20 cm (B. Braun Medical),
IV 3 000 10 × 12, Opsite 28 × 15, 28 × 30 (Smith & Nephew), Mepitel Film 10,5 × 12 cm, 10,5 × 25 cm ou 15,5 × 20 cm (Mölnlycke Health Care)...

→ **Rouleaux non stériles :** Hypafix transparent 10 cm × 2 m, 10 cm × 10 m ou 15 cm × 10 m (BSN-Radiante/Essity), Hydrofilm Roll 10 cm × 2 m (Hartmann), Suprasorb F 10 cm × 1 m (Lohmann & Rauscher), Opsite Flexifix 10 cm × 1 m (Smith & Nephew)...

Condition ou domaine d'utilisation,

indications : pansement primaire ;
pansement secondaire.

– **Plaques stériles :** pansement primaire pour les plaies chroniques et aiguës dans la phase d'épithélialisation de plaies peu ou pas exsudatives ; recouvrement d'autres pansements stériles non adhésifs (ex. : alginate, hydrogel...) ; protection de sites de cathéters intraveineux.

– **Rouleaux non stériles :** recouvrement de pansements nécessitant une imperméabilité (douche, bain...) ; protection de la peau en cas d'incontinence urinaire ou fécale associée.

■ **Prise en charge à la LPP :** OUI, dans certaines indications (voir encadré ci-dessus).

■ **Dénomination commune :** films adhésifs semi-perméables stériles.

■ **Autres noms :** films auto-adhésifs transparents, films adhésifs extensibles, films polyuréthane, pansements de maintien transparents ou pansements transparents adhésifs...

■ **Description :** films constitués d'un film transparent plastique, le plus souvent à base de polyuréthane, enduit d'une masse adhésive. Films extensibles, souples, perméables à l'air et à la vapeur d'eau, imperméables aux bactéries et aux liquides. Présentés sous forme de plaques stériles ou de rouleaux non stériles.

■ Exemples de produits (marques) :

→ **Plaques stériles :** Leukomed T 5 × 7,2 cm, 8 × 10 cm, 10 × 12,5 cm, 11 × 14 cm ou 15 × 25 cm (BSN-Radiante/Essity), Hydrofilm 6 × 7 cm, 10 × 12,5 cm, 10 × 15 cm, 15 × 20 cm, ou 20 × 30 cm (Hartmann), Suprasorb F 5 × 7 cm, 10 × 12 cm, 10 × 25 cm, 15 × 20 cm, ou 20 × 30 cm (Lohmann & Rauscher), PharFilm Pansement transparent 10 × 15 cm 5 T (Evolupharm), Askina Derm 6 × 7 cm,

■ Exemples de correspondance « surface » à la LPP et type de présentation :

→ Plaques

- Une surface ≥ 20 cm² et < 40 cm² correspond à une plaque de 5 × 7,2 cm.
- Une surface ≥ 40 cm² et < 120 cm² correspond à une plaque de 6 × 7 ou 9 cm.
- Une surface ≥ 120 cm² et < 150 cm² correspond à une plaque de 10 × 12 cm.
- Une surface ≥ 150 cm² correspond à des

plaques de 10 × 15 ou 20 cm, ou 28 × 15 cm ou 28 × 30 cm.

→ Rouleaux

• Une surface $\geq 1\,000\text{ cm}^2$ et $< 1\,250\text{ cm}^2$ correspond à 10 cm × 1 m.

■ Prise en charge subordonnée à un traitement: OUI.

■ Nombre limite d'unités prises en charge à la LPP: NON.

■ Tarifs de responsabilité à la LPP (unité):

PLAQUES STÉRILES

→ Films $\geq 20\text{ cm}^2$ et $< 40\text{ cm}^2$:

- boîte de 5 (code 1347533) : 3,58 € (prix limite de vente : 5,19 €) ;
- boîte de 10 (code 1367837) : 5,11 € (prix limite de vente : 7,41 €).

→ Films $\geq 40\text{ cm}^2$ et $< 120\text{ cm}^2$:

- boîte de 5 (code 1394159) : 6,49 € (prix limite de vente : 9,28 €) ;
- boîte de 10 (code 1350802) : 9,27 € (prix limite de vente : 13,26 €).

→ Films $\geq 120\text{ cm}^2$ et $< 150\text{ cm}^2$:

- boîte de 5 (code 1364520) : 7,39 € (prix limite de vente : 10,52 €) ;
- boîte de 10 (code 1384847) : 10,55 € (prix limite de vente : 15,02 €).

→ Films $\geq 150\text{ cm}^2$ et $< 300\text{ cm}^2$:

- boîte de 5 (code 1307864) : 8,02 € (prix limite de vente : 11,22 €) ;
- boîte de 10 (code 1326927) : 11,45 € (prix limite de vente : 16,03 €).

→ Films $\geq 300\text{ cm}^2$ et $< 600\text{ cm}^2$:

- boîte de 5 (code 1301175) : 11,17 € (prix limite de vente : 15,97 €) ;
 - boîte de 10 (code 1344397) : 15,95 € (prix limite de vente : 22,81 €).
- Films $\geq 600\text{ cm}^2$:
- boîte de 5 (code 1376730) : 17,47 € (prix limite de vente : 25,32 €) ;
 - boîte de 10 (code 1313037) : 24,95 € (prix limite de vente : 36,18 €).

ROULEAUX NON STÉRILES

→ Films $\geq 1\,000\text{ cm}^2$ et $< 1\,250\text{ cm}^2$ (code 1360657) : 3 € (prix limite de vente : 6,01 €).

→ Films $\geq 1\,250\text{ cm}^2$ et $< 3\,000\text{ cm}^2$ (code 1385249) : 5,01 € (prix limite de vente : 10,02 €).

→ Films $\geq 3\,000\text{ cm}^2$ et $< 6\,000\text{ cm}^2$ (code 1396773) : 7,13 € (prix limite de vente : 14,26 €).

→ Films $\geq 6\,000\text{ cm}^2$ (code 1366016) : 13,57 € (prix limite de vente : 27,13 €).

■ Prix limite de vente: OUI.

■ Dépassement éventuel à payer pour le patient: OUI, mais limité par le prix limite de vente.

■ Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...): néant.

© BSN-Radiante/Esstly



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « *Films adhésifs semi-perméables sous forme de plaques stériles de marque X, format Y, Z boîte(s) de N* » ou « *X films adhésifs semi-perméables sous forme de rouleau de marque Y, format Z* ».
- Précisez la marque, le format (impératif!) et le nombre de boîtes de 5 ou 10 plaques. En cas d'oubli, le pharmacien délivre la plus petite boîte. Si vous ne connaissez pas de marque, indiquez « *Film adhésif semi-perméable en plaque stérile ou en rouleau* ».

>>>

SETS POUR SOIN DES PLAIES

Sets pour pansements

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6 par marque. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.



© Hartmann

■ **Dénomination commune :** sets pour pansements.

■ **Autres noms :** sets pour plaie aiguë, sets pour plaie chronique...

■ **Description :** un set pour pansements est défini comme un ensemble d'articles pour pansements. Il est considéré comme un produit à part entière, distinct des produits qui le composent. Les sets sont constitués de blisters contenant chacun le nécessaire pour un soin.

→ Chaque ligne générique énumère la composition minimale exigée dans chaque set, ce qui n'exclut pas la possibilité pour les fabricants d'ajouter des composants. Le descriptif du set doit clairement apparaître sur le conditionnement externe. La notice doit rappeler les règles d'hygiène et définir une procédure de mise en œuvre du set. Les deux pinces stériles peuvent être deux pinces anatomiques ou une pince anatomique et une pince Kocher.

→ Les sets pour plaies post-opératoires comprennent le matériel pour trois soins ; ceux pour plaies chroniques, pour cinq soins.

■ **Dimensions :** voir plus loin.

■ **Exemples de produits (marques) :**

→ Pour les plaies post-opératoires : MediSet Pansement Post-Op avec coupe-fils, MediSet Pansement Post-Op avec ôte-agrafes (Hartmann), Velpeau set Post-opératoire (Lohmann & Rauscher), Tetraset Pansement post-opératoire avec ou sans ôte-agrafes (Tetra Medical), 3M Set pour plaies post-opératoires (3M)...

→ Pour les plaies chroniques :

Mediset Pansement standard, Mediset Pansement détersion, Mediset Pansement méchage (Hartmann), Velpeau set Standard, Velpeau set Détersion (Lohmann & Rauscher), Tetraset Pansement plaies chroniques (Tetra Medical)...

Condition ou domaines d'utilisation, indications : réalisation de pansements.

■ **Prise en charge à la LPPR :** OUI.

■ **Prise en charge subordonnée à un traitement :** NON.

■ **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPPR :** NON.

■ **Tarif de responsabilité à la LPPR (unité) :** variable selon le set. Les codes LPPR inscrits sur le set sont au nombre de onze.

SETS POUR PLAIES POST-OPÉRATOIRES

→ Code 1325589 : set pour plaie post-opératoire, suturée non infectée, < 5 cm, 3 soins.

La boîte pour trois soins doit contenir au moins :

- 1 notice ;

- 3 sacs collecteurs Dasri ;
- 3 pansements adhésifs stériles de surface \geq à 70 cm² et $<$ à 135 cm² avec compresse absorbante de taille 35 x 55 mm minimum ;
- 3 films adhésifs semi-perméables stériles, de format supérieur au pansement primaire ;
- 3 barquettes rigides pour soins prévoyant chacune 5 compresses stériles de surface \geq à 56 cm² et $<$ à 100 cm², 2 pinces stériles, 1 champ imperméable absorbant 1 face, 30 x 45 cm minimum.

Prix limite de vente : 7,61 €.

→ Code 136 8908 : set pour plaie post-opératoire, suturée non infectée, \geq à 5 cm et $<$ à 10 cm, 3 soins.

La boîte pour trois soins doit contenir au moins :

- 1 notice ;
- 3 sacs collecteurs Dasri ;
- 3 pansements adhésifs stériles de surface \geq à 135 cm² et $<$ à 180 cm² avec compresse absorbante de taille 35 x 100 mm minimum ;
- 3 films adhésifs semi-perméables stériles, de format supérieur au pansement primaire ;
- 3 barquettes rigides pour soins prévoyant chacune 5 compresses stériles de surface \geq à 100 cm², 2 pinces stériles, 1 champ imperméable absorbant 1 face, 30 x 45 cm minimum.

Prix limite de vente : 9,10 €.

→ Code 131 3882 : set pour plaie post-opératoire, suturée non infectée, $>$ à 10 cm, 3 soins.

La boîte pour trois soins doit contenir au moins :

- 1 notice ;
- 3 sacs collecteurs Dasri ;
- 3 pansements adhésifs stériles de surface \geq à 180 cm² avec compresse absorbante de taille 50 x 200 mm minimum ;
- 3 films adhésifs semi-perméables stériles, de format supérieur au pansement primaire ;
- 3 barquettes rigides pour soins prévoyant chacune 10 compresses stériles de surface \geq à 100 cm², 2 pinces stériles, 1 champ imperméable absorbant 1 face, 30 x 45 cm minimum.

Prix limite de vente : 11,60 €.

SETS POUR PLAIES CHRONIQUES

→ Code 1349466 : set de base pour plaie chronique, peau saine, \leq à 150 cm², 5 soins.

Set de base pour plaie chronique, d'une surface \leq à 150 cm² avec peau péri-lésionnelle saine, regroupé dans une boîte pour cinq soins comprenant au moins :

- 1 notice ;
- 5 sacs collecteurs Dasri ;
- 5 films adhésifs semi-perméables stériles, de surface \geq à 120 cm² et $<$ à 150 cm² ;
- 5 barquettes stériles rigides pour soins prévoyant chacune 5 compresses de surface \geq à 100 cm², 2 pinces stériles, 1 champ imperméable absorbant 1 face, 30 x 45 cm minimum.

Le set peut, le cas échéant, contenir 5 sérums physiologiques stériles en monodoses ou flacons, conçus pour le lavage des plaies, 45 mL minimum, 2 stylets stériles d'exploration/méchage.

Prix limite de vente : 7,19 €.

→ Code 1352132 : set de base pour plaie chronique, peau fragile/altérée, \leq à 150 cm², 5 soins.

Set de base pour plaie chronique, d'une surface \leq à 150 cm² avec peau péri-lésionnelle fragile/altérée, regroupé dans une boîte pour cinq soins comprenant au moins :

- 1 notice ;
- 5 sacs collecteurs Dasri ;
- 1 dispositif de fixation ;
- 5 bandes de maintien de dimensions minimales : 4 m à l'étirage et largeur 0,07 m ;
- 5 barquettes stériles rigides pour soins prévoyant chacune 5 compresses de surface \geq à 100 cm², 2 pinces stériles, 1 champ imperméable absorbant 1 face, 30 x 45 cm minimum.

Le set peut, le cas échéant, contenir 5 sérums physiologiques stériles en monodoses ou flacons, conçus pour le lavage des plaies, 45 mL minimum, 2 stylets stériles d'exploration/méchage.

Prix limite de vente : 5,20 €.

→ Code 1382883 : set de base pour plaie chronique, peau saine, $>$ à 150 cm², 5 soins.

>>>

SETS POUR SOIN DES PLAIES



Set de base pour plaie chronique, d'une surface $>$ à 150 cm² et au moins adapté à une plaie de 300 cm² avec peau péri-lésionnelle saine, regroupé dans une boîte pour cinq soins comprenant au moins :

- 1 notice ;
- 5 sacs collecteurs Dasri ;
- 5 films adhésifs semi-perméables stériles, de surface \geq à 150 cm² ;
- 5 barquettes stériles rigides pour soins prévoyant chacune 10 compresses de surface \geq à 100 cm², 2 pinces stériles, 1 champ imperméable absorbant 1 face, 30 x 45 cm minimum.

Le set peut, le cas échéant, contenir 5 sérums physiologiques stériles en monodoses ou flacons, conçus pour le lavage des plaies, 100 mL minimum, 2 stylets stériles d'exploration/méchage.

Prix limite de vente : 9,97 €.

→ Code 1322869 : set de base pour plaie chronique, peau fragile/altérée, $>$ à 150 cm², 5 soins.

Set de base pour plaie chronique, d'une surface $>$ à 150 cm² et au moins adapté à une plaie de 300 cm² avec peau péri-lésionnelle fragile/altérée, regroupé dans une boîte pour cinq soins comprenant au moins :

- 1 notice ;
- 5 sacs collecteurs Dasri ;
- 1 dispositif de fixation ;
- 5 bandes de maintien de dimensions minimales : 4 m à l'étrépage et largeur 0,07 m ;

- 5 barquettes stériles rigides pour soins prévoyant chacune 10 compresses de surface \geq à 100 cm², 2 pinces stériles, 1 champ imperméable absorbant 1 face, 30 x 45 cm minimum.

Le set peut, le cas échéant, contenir 5 sérums physiologiques stériles en monodoses ou flacons, conçus pour le lavage des plaies, 100 mL minimum, 2 stylets stériles d'exploration/méchage.

Prix limite de vente : 6,77 €.

→ Code 1333324 : set de déterision pour plaie chronique, peau saine, \leq à 150 cm², 5 soins.

Set de déterision mécanique pour plaie chronique, d'une surface \leq à 150 cm² avec peau péri-lésionnelle saine, regroupé dans une boîte pour cinq soins comprenant au moins :

- 1 notice ;
- 5 sacs collecteurs Dasri ;
- 5 films adhésifs semi-perméables stériles, de surface \geq à 120 cm² et $<$ à 150 cm² ;
- 5 barquettes stériles rigides pour soins prévoyant chacune 5 compresses de gaze hydrophile de surface \geq à 100 cm², 2 pinces stériles, 1 champ imperméable absorbant 1 face, 30 x 45 cm minimum.



Le set peut, le cas échéant, contenir 5 sérums physiologiques stériles en monodoses ou flacons, conçus pour le lavage des plaies, 45 mL minimum, 2 stylets stériles d'exploration/méchage, 2 bistouris stériles à usage unique, 3 curettes stériles.

Prix limite de vente : 7,19 €.

→ Code 1319229 : set de déterision pour plaie chronique, peau fragile/altérée, \leq à 150 cm², 5 soins.

Set de déterision mécanique pour plaie chronique, d'une surface \leq à 150 cm² avec peau péri-lésionnelle fragile/altérée, regroupé dans une boîte pour cinq soins comprenant au moins :

- 1 notice ;
- 5 sacs collecteurs Dasri ;
- 5 bandes de maintien de dimensions minimales : 4 m à l'étirage et largeur 0,07 m ;
- 5 barquettes stériles rigides pour soins prévoyant chacune 5 compresses de gaze hydrophile de surface \geq à 100 cm², 2 pinces stériles, 1 champ imperméable absorbant 1 face, 30 x 45 cm minimum.

Le set peut, le cas échéant, contenir 5 sérums physiologiques stériles en monodoses ou flacons, conçus pour le lavage des plaies, 45 mL minimum, 2 stylets stériles d'exploration/méchage, 1 dispositif de fixation, 2 bistouris stériles à usage unique, 3 curettes stériles.

Prix limite de vente : 5,20 €.

→ Code 1380915 : set de déterision pour plaie chronique, peau saine, > à 150 cm², 5 soins.

Set de déterision mécanique pour plaie chronique, d'une surface > à 150 cm² et au moins adapté à une plaie de 300 cm² avec peau péri-lésionnelle saine, regroupé dans une boîte pour cinq soins comprenant au moins :

- 1 notice ;
- 5 sacs collecteurs Dasri ;
- 5 films adhésifs semi-perméables stériles, de surface \geq à 150 cm² ;
- 5 barquettes stériles rigides pour soins prévoyant chacune 10 compresses de gaze hydrophile de surface \geq à 100 cm², 2 pinces stériles, 1 champ imperméable absorbant 1 face, 30 x 45 cm minimum.

Le set peut, le cas échéant, contenir 5 sérums physiologiques stériles en monodoses ou flacons, conçus pour le lavage des plaies, 100 mL minimum, 2 stylets stériles d'exploration/méchage, 2 bistouris stériles à usage unique, 3 curettes stériles.

Prix limite de vente : 9,97 €.

→ Code 1326057 : set de déterision pour plaie

chronique, peau fragile/altérée, > à 150 cm², 5 soins.

Set de déterision mécanique pour plaie chronique, d'une surface > à 150 cm² et au moins adapté à une plaie de 300 cm² avec peau péri-lésionnelle fragile/altérée, regroupé dans une boîte pour cinq soins comprenant au moins :

- 1 notice ;
- 5 sacs collecteurs Dasri ;
- 5 bandes de maintien de dimensions minimales : 4 m à l'étirage et largeur 0,07 m ;
- 5 barquettes stériles rigides pour soins prévoyant chacune 10 compresses de gaze hydrophile de surface \geq à 100 cm², 2 pinces stériles, 1 champ imperméable absorbant 1 face, 30 x 45 cm minimum.

Le set peut, le cas échéant, contenir 5 sérums physiologiques stériles en monodoses ou flacons, conçus pour le lavage des plaies, 100 mL minimum, 2 stylets stériles d'exploration/méchage, 1 dispositif de fixation, 2 bistouris stériles à usage unique, 3 curettes stériles.

Prix limite de vente : 6,77 €.

■ **Prix limite de vente :** OUI.

■ **Dépassement éventuel à payer pour le patient :** NON.

■ **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...) :** néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « *X set(s) de pansements pour plaies post-opératoires ou pour plaies chroniques de taille Z.* »
- Précisez le nombre de sets et la taille de la plaie, < 5 cm ou \geq 5 cm et < 10 cm ou \geq 10 cm.

ESCARRES

Choix du support en fonction du niveau de risque

Niveau du risque de développer une escarre selon jugement clinique et échelles d'évaluation	Indications	Matelas et surmatelas	Coussins d'assise pour fauteuil
<p>■ Risque nul</p> <p>→ Score de Norton ⁽¹⁾ ≥ 15</p>	<p>Alitement de quelques jours, patient se mobilisant seul et sans problème. Usage transitoire ou partiel du fauteuil.</p>	<p>Matelas ordinaire, dit « hôtelier », en bon état, d'au moins 14 cm d'épaisseur.</p>	<p>Gel viscoélastique ou viscofluide ⁽²⁾.</p>
<p>■ Risque faible à moyen</p> <p>→ Score de Norton = 13-14</p>	<p>Patient alité de 10 à 15 heures par 24 heures, qui se mobilise seul avec difficulté, sans trouble neurologique important, sans artériopathie, avec un état général bon à moyen.</p>	<p>Non motorisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - surmatelas à air non motorisé autre qu'à cellules télescopiques ou pneumatiques individuellement déformables ; - matelas en mousse mono-densité en forme de gaufrier ⁽²⁾. <p>+/- : dispositifs d'aide technique à la posture en position allongée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - À air non motorisé autre qu'à cellules télescopiques ou pneumatiques individuellement déformables ⁽²⁾. - Mixte constitué de mousse et incluant un élément en gel viscoélastique et/ou viscofluide ⁽²⁾.
<p>■ Risque moyen à élevé</p> <p>→ Score de Norton = 9-12</p>	<p>Patient alité plus de 15 heures par 24 heures, levé dans la journée.</p>	<p>Non motorisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - matelas en mousse incluant des modules amovibles ou non de densité et/ou hauteur variables ; - surmatelas (et matelas) en mousse viscoélastique type à mémoire de forme ; - matelas mixte constitué de mousse et incluant un insert à eau en zone à risque. <p>Motorisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - surmatelas à air motorisé automatique, à pression constante ou dynamique ou mixte ou à perte d'air, de plus de 10 cm d'épaisseur d'air. <p>+/- : dispositifs d'aide technique à la posture en position allongée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mousse viscoélastique type à mémoire de forme.
<p>■ Risque élevé (prescription par le médecin de médecine physique et réadaptation, le neurologue ou le gériatre)</p> <p>→ Score de Norton ≤ 8</p>	<p>Patient non levé dans la journée, en mauvais état général et/ou ayant une artériopathie et/ou un trouble neurologique sévère récent.</p>	<p>Non motorisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - surmatelas à air non motorisé réglable statique, à cellules télescopiques individuellement déformables. <p>Motorisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - matelas à air motorisé automatique, à pression constante ou dynamique ou mixte ou à perte d'air, de plus de 15 cm d'épaisseur d'air. <p>+/- : dispositifs d'aide technique à la posture en position allongée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - À air non motorisé à cellules télescopiques individuellement déformables, mono-compartment. - À air non motorisé à cellules télescopiques individuellement déformables, multi-compartment.

(1) L'échelle de Norton est validée pour le remboursement des dispositifs médicaux par l'Assurance maladie.

(2) Autorisé à la prescription infirmière.

Source : d'après un avis de la Cnedimts, HAS, 2009 (lien internet raccourci : bit.ly/2e4bpA7).

Matelas en mousse de haute résilience type gaufrier



© Astlé

■ **Dénomination commune :** support d'aide à la prévention des escarres.

■ **Autres noms :** matelas anti-escarres, matelas gaufrier...

■ **Description :** ce sont des matelas de classe IA. Les matelas « gaufrier » en mousse comportent de nombreux plots, qui multiplient les points d'appui, accompagnent les mouvements du patient en limitant les frottements. La circulation d'air entre les plots diminue le risque de macération. Ils sont parfois livrés sous forme compressée ; ils nécessitent alors quinze minutes d'attente avant d'être utilisés, le temps que les plots prennent leur aspect définitif. Ils sont difficiles à stocker en raison de leur volume et à nettoyer en cas d'incontinence. Les matelas sont entourés d'un système imperméabilisé, housse ou enveloppe séparée.

■ **Exemples de produits (marques) :** Carpenter, Herdegen, Syst'am, Winnicare...

Condition ou domaine d'utilisation,

indications : risque faible et pas d'antécédent d'escarre. À conseiller à des patients pesant moins de 90 kg avec un risque d'escarre inférieur ou égal à 14 sur l'échelle de Norton.

■ **Prise en charge à la LPPR :** OUI.
Prise en charge uniquement à l'achat. Le tarif de responsabilité couvre le coût d'achat, la housse et la livraison. Les matelas sont inscrits sous nom de marque à la LPP. Chaque code LPP correspond à un matelas d'une marque donnée.

■ **Tarif de responsabilité à la LPPR (unité) :** 135,45 € (prix limite de vente : 135,45 €).
Remarque : il est indiqué un tarif de 137 € pour le modèle Medison Dermalon (code 1256813)

mais il s'agit certainement d'une erreur.

→ Herdegen : MG 37 HR Herdegen (code 1263753), Confort Mape (code 1280065).

→ Invacare Poirier : Softform Atmos (code 1212276).

→ Mousse plastique d'Artois : MPA-HRA (code 1204302).

→ Pharmaouest : Pharma Plot 3 parties (code 1234600), Pharma Plot 3 parties Compressé (code 1265166), Pharma Océanis (code 1224138), Carplot avec alèse polyuréthane (code 1219462), Mat Basic avec alèse polyuréthane (code 1294794).

→ Promousse SA : Medisom Dermalon 10 (code 1256813).

→ Syst'am : Polyplot-polymaille, P102M (code 1220028), Polyplot-polyfilm, P101M (code 1252689), Polymulti-polyfilm, P141M (code 1285111).

→ Winnicare : Aplot Zyprex Dermalon, références VA103MP, VA103 (code 1240150).

■ **Prise en charge subordonnée à un traitement :** OUI. La prise en charge des matelas de classe I est assurée pour les patients présentant un risque d'escarre évalué à un score inférieur ou égal à 14 sur l'échelle de Norton, ou un risque équivalent évalué par une autre échelle validée, ainsi que pour les patients atteints de lésions médullaires.

■ **Prix limite de vente :** OUI.

■ **Dépassement éventuel à payer pour le patient :** NON.

■ **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...) :** le forfait de livraison est compris dans le tarif de la LPPR.

>>>

ESCARRES



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « *Achat d'un matelas en mousse type gaufrier de classe IA.* »
- Si vous tenez à une marque, indiquez-la.

À noter : si vous préférez une marque, demandez au pharmacien le produit qu'il détient en stock ou que son prestataire de services propose.

Notes /

Coussins à air statique

- **Dénomination commune :** coussins de série d'aide à la prévention des escarres.
- **Autres noms :** coussins anti-escarres à air...
- **Contexte :** classés comme les matelas, les coussins d'aide à la prévention des escarres visent à diminuer la pression. Ils sont choisis en fonction du patient (risque, poids et nombre d'heures passées assis), pour lequel confort et stabilité sont primordiaux. Ils sont livrés avec une housse lavable – ou deux si celle-ci est amovible –, dont le renouvellement (hors prescription infirmière) suit le même rythme de remplacement que le coussin.
- **Description :** un coussin à air statique est composé de membranes de polyuréthane (PUR) médical, soudées pour former un réseau de sept tubes interconnectés recouverts d'une housse en PUR solidaire du coussin.
- **Exemples de produits (marques) :** coussin Repose (Hospidex France), SofCare (Stryker).

Condition ou domaine d'utilisation, indications : patient sans escarres et présentant un risque faible, pouvant changer régulièrement de position et assis en fauteuil moins de dix heures par jour.

- **Prise en charge à la LPPR :** OUI. Le tarif de responsabilité couvre le coût d'achat du coussin et de deux housses. Chaque code LPPR correspond au coussin d'une marque donnée.
 - Coussin de classe I, s/classe IA, à air statique, Hospidex France : Repose (code 1253051).
 - Coussin de classe I, s/classe IA, à air statique, Stryker France : SofCare réf. SCC (code 1265410).
- **Prise en charge subordonnée à un traitement :** OUI. La prise en charge du coussin est assurée pour les patients présentant un risque d'escarre évalué à un score inférieur ou égal à 14 sur l'échelle de Norton, ou un risque équivalent évalué par une autre échelle validée, ainsi que pour les patients qui sont atteints de lésions médullaires.

- **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPPR :** OUI. Un coussin maximum par an.
- **Tarif de responsabilité à la LPPR (unité) :** 66,63 € (prix limite de vente : 66,63 €).
- **Prix limite de vente :** OUI.
- **Dépassement éventuel à payer pour le patient :** NON.
- **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...) :** néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

• « *Achat d'un coussin à air statique de classe IA.* » Vous pouvez également indiquer le nom.

Attention : autorisation de prescription sous réserve d'une information du médecin traitant.

Coussins en gel

- **Dénomination commune :** coussins de série d'aide à la prévention des escarres.
- **Autres noms :** coussins anti-escarres...
- **Contexte :** classés comme les matelas, les coussins d'aide à la prévention des escarres visent à diminuer la pression. Ils sont choisis en fonction du patient (risque, poids et nombre d'heures passées assis), pour lequel confort et stabilité sont primordiaux. Ils sont livrés avec une housse lavable – ou deux si celle-ci est amovible –, dont le renouvellement (hors prescription infirmière) suit le même rythme de remplacement que le coussin.
- **Description :** coussin constitué de gel viscoélastique (gel de polyuréthane Elacton). Il est protégé par une housse dont le dessus est en jersey et le dessous en polyester enduit de polyuréthane avec traitement antidérapant.
- **Exemples de produits (marques) :** Elastil II, Darulift Gel 2D (Herdegen)...

Condition ou domaine d'utilisation, indications : patients présentant un risque faible à moyen de formation d'escarre, dont le poids est compris entre 40 et 120 kg.

- **Prise en charge à la LPPR :** OUI. Le tarif de responsabilité couvre le coût d'achat du coussin et de deux housses. Chaque code LPP correspond au coussin d'une marque donnée.
 - Coussin en gel de classe I, s/classe IB, Herdegen (ex Escarius) : Elastil II (code 1206956).
 - Coussin en gel de classe I, s/classe IB, Herdegen : Darulift Gel 2D (code 1233002).
 - Coussin en gel de classe I, s/classe IB, Syst'am : Polyscar P331C (code 1238778).
 - Coussin en gel de classe I, s/classe IB, Winnicare : Gelscar (code 1274395).
 - Coussin en gel de classe I, s/classe IB, ABC : Pilote Bidensité (code 1286978).

- **Prise en charge subordonnée à un traitement :** OUI. La prise en charge du coussin est assurée pour les patients présentant un risque d'escarre évalué à un score inférieur ou égal à 14 sur l'échelle de Norton (ou équivalent), ainsi que pour les patients atteints de lésions médullaires.
- **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPPR :** OUI. Prise en charge assurée dans la limite d'un coussin maximum tous les deux ans.
- **Tarif de responsabilité à la LPPR (unité) :** 66,63 €.

>>>

ESCARRES

- **Prix limite de vente :** OUI.
- **Dépassement éventuel à payer pour le patient :** NON.
- **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...):** néant.

Notes /



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

• « *Achat d'un coussin en gel de classe IB.* »

Vous pouvez également indiquer le nom.

Attention : autorisation de prescription sous réserve d'une information du médecin traitant.

Coussins en mousse et gel

- **Dénomination commune :** coussins de série d'aide à la prévention des escarres.
- **Autres noms :** coussins anti-escarres...
- **Contexte :** classés comme les matelas, les coussins d'aide à la prévention des escarres visent à diminuer la pression. Ils sont choisis en fonction du patient (risque, poids et nombre d'heures passées assis), pour lequel confort et stabilité sont primordiaux. Ils sont livrés avec deux housses, dont le renouvellement (hors prescription infirmière) suit le même rythme de remplacement que le coussin.
- **Description :** coussin mixte constitué de mousse et incluant un élément en gel viscoélastique et/ou viscofluide.

Condition ou domaine d'utilisation,

indications : patients présentant un risque faible à moyen de formation d'escarre, dont le poids est compris entre 40 et 120 kg, entre 40 et 90 kg pour Gel Air (KLÉ Industrie) et inférieur à 95 kg pour Geltop (Asklé).

- **Exemples de produits (marques) :** Royal Medical, Winnicare, Herdegen...
- **Prise en charge à la LPPR :** OUI. Le tarif de responsabilité couvre le coût d'achat du coussin et de deux housses.

Chaque code LPP correspond au coussin d'une marque donnée.

- Coussin en mousse et gel de classe I, s/classe IB, Royal Medical : Dune C300 (code 1201433), Dune C333 (code 1231960).
- Coussin en mousse et gel de classe I, s/classe IB, Herdegen (ex Escarius) : Gelo Mousse Lotus (code 1202250), Elastil mousse (code 1249374), Elastil 3D (code 1283900), Orthogel (code 1236911).
- Coussin en mousse et gel de classe I, s/classe IB, Jay Medical : Jay 2 (code 1204012), Jay Active (code 1283359).
- Coussin en mousse et gel de classe I, s/classe IB, Syst'am : Duoform, P341C (code 1241941), Polyform P314C (code 1286955).
- Coussin en mousse et gel de classe I, s/classe IB, ABC : X-ACT (code 1209972), Voyageur Duo (code 1230423), Voyageur anatomique (code 1299870).
- Coussin en mousse et gel de classe I, s/classe IB, Handiflow : Handilight (code 1247518).
- Coussin en mousse et gel de classe I, s/classe IB, Invacare Poirier : Flo-Tech Image (code 1256730).
- Coussin en mousse et gel de classe I, s/classe IB, Pharmaouest : Gelidis (code 1264764).
- Coussin en mousse et gel de polyuréthane de classe I, s/classe IB, Herdegen : Gel Air 2D (code 1209908).
- Coussin en mousse et gel viscofluide de classe I, s/classe IB, Winnicare : Geltop (code 1244260).

- **Prise en charge subordonnée à un traitement :** OUI. La prise en charge du coussin est assurée

> Supports d'aide à la prévention

pour les patients avec un risque d'escarre évalué à un score inférieur ou égal à 14 sur l'échelle de Norton, ou un risque équivalent évalué par une autre échelle validée, ainsi que pour les patients atteints de lésions médullaires.

- **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPPR :** OUI. Prise en charge assurée dans la limite d'un coussin maximum tous les deux ans.
- **Tarif de responsabilité à la LPPR (unité) :** 66,63 €.
- **Prix limite de vente :** OUI.

- **Dépassement éventuel à payer pour le patient :** NON.
- **Forfait de livraison à domicile :** néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « *Achat d'un coussin en mousse et gel de classe IB.* » Vous pouvez aussi indiquer le nom.

Attention : autorisation de prescription sous réserve d'une information du médecin traitant.

Cerceaux pour lit de malade

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.

- **Dénomination commune :** cerceaux pour lit de malade.
- **Autres noms :** arceaux de lit...
- **Description :** accessoire en fil d'acier, revêtu d'époxy, évitant aux draps d'entrer en contact avec les jambes et les pieds d'un patient alité.
- **Exemples de produits (marques) :** Betterlife arceau de lit Pharmactiv, Herdegen arceau de lit...

Condition ou domaine d'utilisation, indications : protection des membres du patient contre le frottement et le poids des draps.

- **Prise en charge à la LPP :** OUI (code 1225675).
- **Prise en charge subordonnée à un traitement :** OUI. En cas de perte d'autonomie motrice.
- **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPP :** NON.

- **Tarif de responsabilité à la LPP (unité) :** 8 €.
- **Prix limite de vente :** OUI.
- **Dépassement éventuel à payer pour le patient :** NON.
- **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...):** néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « *Achat d'un cerceau de lit pour une personne X de corpulence Y.* »
- Précisez le modèle (hauteur, largeur, longueur) ou la corpulence de la personne (adulte ou enfant...).

SONDES POUR NUTRITION

— Sonde naso-gastrique ou naso-entérale —

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6 pour chaque marque. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.

- **Dénomination commune :** sonde naso-gastrique ou naso-entérale pour nutrition entérale à domicile (NEAD).
- **Autres noms :** sonde pour nutrition, sonde pour NEAD, sonde de gavage...
- **Description :** les sondes naso-entérales regroupent les sondes naso-gastriques, naso-duodénales et naso-jéjunales, qui se différencient par le lieu d'instillation des nutriments dans le tube digestif (entéron = tube digestif). Une sonde naso-gastrique est utilisée dans le cadre d'une nutrition entérale de courte durée, inférieure à un mois. Si l'instillation des nutriments se fait au-delà du pylore en raison de troubles de la vidange gastrique, on emploie une sonde naso-jéjunale ou naso-duodénale. Une sonde naso-entérale peut rester en place plusieurs semaines (en fonction de la tolérance et de son obstruction).

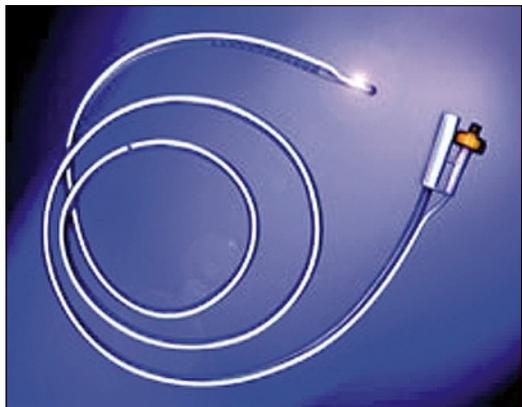
■ Les sondes se différencient par :

1. Le matériau

→ Le PVC durcit et se dégrade rapidement. Il n'est pas recommandé pour la nutrition. On lui préfère le silicone et le polyuréthane (PUR, moins souple). Parfois, la pose requiert un mandrin. En général, la sonde comporte une ligne radio-opaque, dite ORX (de couleur orange, noire, bleue...), pour le contrôle radiologique de son emplacement.

2. La charrière

→ Diamètre externe de la sonde (1 CH = 1/3 mm) entre 8 (4 pour les nourrissons) et 16 CH. Pour une même charrière, une sonde en PUR a un plus gros calibre interne. Plus la charrière est petite, plus grand est le risque de mauvais positionnement et d'obstruction.



3. La longueur

→ Elle varie de 80 (sonde gastrique) à 150 cm (sonde jéjunale). Les sondes sont munies de graduations marquées depuis l'extrémité distale pour situer la hauteur d'introduction de la sonde dans le tube digestif (ainsi, les distances 45, 55, 65 et 75 cm correspondent respectivement au niveau du cardia, de l'estomac, du duodénum et du jéjunum).

→ Pour favoriser la migration post-pylorique, les sondes naso-duodénales et naso-jéjunales peuvent être lestées d'une olive de tungstène incluse dans leur paroi (sonde de type Ryle).

→ L'extrémité distale de la sonde est souvent fermée, arrondie, avec quatre à huit œils bilatéraux pour le passage de la solution nutritive. L'extrémité proximale (partie extérieure de la sonde) se termine par un godet standard, avec un code couleur en fonction de la charrière. Ce godet se connecte à une tubulure d'alimentation entérale, à une seringue de « gavage » ou à un dispositif d'aspiration gastrique.

> Administration par voie entérale

- **Exemples de produits (marques) :** Flocare Sonde naso-gastrique, Nutricia Sonde naso-gastrique (Nutricia Nutrition clinique), Tubaflex, Vygon Sonde gastrique, Vygon Sonde gastro-duodénale, Vyg SD Duo Sil, Vyg SD Gav Couveuse, Vygon sonde gastro-duodénale lestée (Vygon)...
- **Prise en charge à la LPPR :** OUI.
- **Prise en charge subordonnée à un traitement :** OUI. Prise en charge assurée pour la nutrition entérale de courte durée (inférieure à trois mois) ou en cas d'impossibilité d'une gastro- ou d'une jéjunostomie. Celle-ci est subordonnée au caractère remboursable des forfaits de nutrition entérale de la LPP (codes 111902 et 1176876, hors cadre infirmier). La prise en charge de ces sondes peut être cumulée avec les forfaits de nutrition entérale à domicile. En clair, ces sondes ne sont prises en charge que dans le cadre d'une NEAD, incluant une prestation globale de matériel, nutriments et autres services par un même prestataire, sauf pour certains nutriments spécifiques pouvant être pris chez un autre fournisseur. Les sondes en silicone ou en PUR se changent une fois par mois ; celles en PVC ne sont prises en charge que chez l'enfant de moins de 16 ans, à la condition d'être changées au moins toutes les 48 heures.

- **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPPR :** NON.
- **Tarif de responsabilité à la LPPR (unité) :**
 - Sonde en PVC naso-gastrique ou naso-entérale (code 1130578) : 0,53€.
 - Sonde en polyuréthane ou en élastomère de silicone (code 1193780) : 5,24€.
- **Prix limite de vente :** OUI, égal au tarif de responsabilité.
- **Dépassement éventuel à payer pour le patient :** NON.
- **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...) :** néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « *X sondes naso-entérales en XX pour NEAD, CH Y.* »
 - Précisez le nombre de sondes, le type de sonde, lestée ou pas, le matériau XX (PUR ou silicone), ainsi que la charrière (numéro = Y).
- Attention :** autorisation de prescription sous réserve d'une information du médecin traitant.

Notes /

Étui pénien

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6 par marque. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.

■ **Dénomination commune :** appareillage pour incontinence urinaire masculine.

■ **Autres noms :** étui pénien...

■ **Description :** un étui pénien est un appareillage monobloc pour incontinence urinaire masculine. Il est constitué :

→ d'un manchon pénien extensible en latex, en silicone ou en dérivés siliconés pouvant être relié à un raccord mâle pour tubulure de poche de recueil des urines, de jambe (0,25 à 1,5 L) ou de lit (2 L). Le diamètre de l'étui (21 à 41 mm), selon la largeur du pénis, est mesuré par le médecin ou par le patient grâce à une règlette, ou pénimètre. Le raccord sert à la jonction de l'étui à une tubulure de poche à urine quand la tubulure n'est pas solidaire de la poche ;

→ d'un film adhésif sur sa surface interne qui assure le maintien de l'étui pénien sur la verge, et donc l'étanchéité. Les étuis péniers se distinguent par leur matière, leur forme et le type d'adhésif. Les plus utilisés sont les étuis péniers extensibles en silicone ou dérivés siliconés, auto-adhésifs sur une partie de la hampe du pénis au moyen d'une bande adhésive intégrée de 4 cm en moyenne. Les plus récents se raccordent à toutes les poches ; d'autres sont livrés avec six raccords.

■ **Exemples de produits (marques) :**

→ **Avec latex :** Conveen (Coloplast), étui pénien auto-adhésif ; Conveen deux pièces (Coloplast), étui pénien avec joint de fixation individuel et raccord ; Hollister Extended Wear (Hollister), étui pénien auto-adhésif, hypoallergénique, à usage prolongé ; Incare DM (Hollister), étui pénien auto-adhésif, hypoallergénique, à usage quotidien ; Molifree (Hartmann), étui pénien auto-adhésif...

→ **Sans latex. Coloplast :** Conveen Optima, étui pénien auto-adhésif ; Conveen Optima Specific, étui pénien court, auto-adhésif ; Conveen Security, étui pénien standard, auto-adhésif ; Conveen Security Specific, étui pénien court, auto-adhésif ; Penilex silicone Plus, étui pénien auto-adhésif ; Penilex silicone Spécial, étui pénien court auto-adhésif. **Hollister :** InView étui pénien Standard, Extra et Spécial, autoadhésif avec joint de fixation intégré. **Bard Care :** Spirit Style 1, étui pénien standard, auto-adhésif hydrocolloïde ; Ultraflex, étui auto-adhésif, en silicone. **B. Braun Medical :** Urimed Vision Standard, Vision Short et Vision Ultra, étuis autoadhésifs en silicone. **Teleflex Medical :** Wide Band, étui pénien auto-adhésif en silicone avec bande adhésive large...

Condition ou domaine d'utilisation, indications : incontinence urinaire masculine.

■ **Prise en charge à la LPP :** OUI.

■ **Prise en charge subordonnée à un traitement :** NON.

■ **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPPR :** NON.

■ **Tarif de responsabilité à la LPP (unité) :**

→ Étui pénien extensible auto-adhésif contenant du latex (code 1129374) : 1,62 € à l'unité.

→ Étui pénien extensible auto-adhésif contenant du latex (code 1176497) : 24,30 € la boîte de 15.

→ Étui pénien extensible auto-adhésif contenant du latex (code 1123006) : 48,60 € la boîte de 30.

- Étui pénien extensible auto-adhésif anallergique (code 1151818) : 2,49 € à l'unité.
- Étui pénien extensible auto-adhésif anallergique (code 119424) : 37,35 € la boîte de 15.
- Étui pénien extensible auto-adhésif anallergique (code 1139964) : 74,70 € la boîte de 30.

- **Prix limite de vente :** OUI.
- **Dépassement éventuel à payer pour le patient :** NON.
- **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...):** néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « *X boîte(s) de 30 étuis péniens de marque Z, diamètre XX mm.* »
- Précisez impérativement le diamètre en mm et la marque.
- Votre patient peut indiquer le diamètre à son pharmacien/prestataire s'il mesure la taille lui-même.

Manchon périgénital

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6 par marque. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.

- **Dénomination commune :** appareillage pour incontinence urinaire.
- **Autres noms :** collecteur urinaire homme ou femme, sac pour pénis rétracté ou sac pour femme avec champ protecteur.
- **Description :** le manchon périgénital est un système en une pièce associant une poche, qui peut être vidangée à l'aide d'un bouchon refermable, et un support, assurant le rôle de protecteur cutané et de joint d'étanchéité. Il existe des manchons périgénitaux pour homme et pour femme. Le manchon périgénital est composé :
 - d'un support cutané adapté à l'anatomie masculine lorsque le pénis ne permet pas de fixer un étui pénien (exemple : pénis rétracté ou irrité) ou à l'anatomie féminine. Il est découpable pour être positionné au plus près du pourtour de la vulve ou du pénis ;

→ d'une poche transparente, non stérile, dotée d'un système de vidange refermable qui s'adapte au raccord d'un collecteur d'urine.

Exemples de produits (marques) :

Incare, collecteur urinaire vidangeable à usage unique, Hollister Incare collecteur (Hollister).

Condition ou domaine d'utilisation, indications : incontinences urinaires masculine et féminine.

- **Prise en charge à la LPPR :** OUI.
- **Prise en charge subordonnée à un traitement :** NON.
- **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPPR :** NON. Renouvellements quotidiens ou plus fréquents en cas de décollement du dispositif.

>>>

INCONTINENCE & STOMIES

■ Tarif de responsabilité à la LPP (unité):

- Manchon périgénital masculin vidangeable (code 1124827) : 4,10€ à l'unité.
- Manchon périgénital masculin vidangeable (code 1156052) : 41€ la boîte de 10.
- Manchon périgénital féminin vidangeable (code 1130147) : 6,70€ à l'unité.
- Manchon périgénital féminin vidangeable (code 1157732) : 67€ la boîte de 10.

Notes /



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « *X boîte(s) de 1 ou 10 manchons périgénitaux de marque Z.* »
- Précisez le nombre de boîtes et la marque souhaitée.

Urinal

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6 par marque. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.

■ **Dénomination commune :** urinal anatomique permanent pour homme.

■ **Autres noms :** étui pénien permanent avec poche...

■ **Description :** l'urinal est un récipient lavable et réutilisable en caoutchouc raccordé à une partie supérieure en caoutchouc destinée à recevoir le flux urinaire. Tous les éléments du système sont en caoutchouc, lavables et réutilisables. À ne pas confondre avec l'urinal de type « pistolet » utilisé par les patients alités!

Le système complet est composé :

- d'un manchon réutilisable qui se raccorde au collecteur en caoutchouc ou à la rallonge de nuit ;
- des sangles nécessaires au maintien ;
- d'un collecteur ;
- éventuellement d'une rallonge de nuit qui s'intercale entre le manchon et le collecteur.

■ **Exemple de produit (marque) :**

- Urinal permanent pour homme (Tupi Caoutchouc, groupe Acaplast) est le seul.

Condition ou domaine d'utilisation,

indications : incontinence urinaire masculine dans le cadre d'un renouvellement chez des patients ayant déjà l'usage de l'urinal en caoutchouc.

■ **Prise en charge à la LPP :** OUI.

■ **Prise en charge subordonnée à un**

traitement : OUI, incontinence urinaire masculine chez des patients ayant déjà l'usage de l'urinal en caoutchouc et sous réserve que les alternatives, étui pénien ou manchon périgénital, ne conviennent pas.

■ **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPPR :** OUI. Renouvellement une fois tous les douze mois. Seuls les renouvellements sont pris en charge (pas d'initiation possible).

■ **Tarif de responsabilité à la LPPR (unité) :**

- Urinal en caoutchouc, système complet réutilisable (code 1154780) : 71,61€ à l'unité.
- Manchon réutilisable + système d'accroche pour urinal caoutchouc : 31,77€ à l'unité.
- Rallonge de nuit utilisable pour urinal en caoutchouc : 6,82€ à l'unité.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « *Renouvellement d'un urinal en caoutchouc permanent pour homme, Tupi Acaplast.* »

Notes

Poches d'urostomie

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6 par marque. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.

- **Dénomination commune :** collecteur pour recueil et écoulement des urines.
- **Autres noms :** poche d'urostomie, poche d'urétérostomie.
- **Description :** une poche d'urostomie permet le recueil de l'écoulement d'urine à partir d'une stomie urinaire (avec un ou deux orifices à la surface de la peau, ou en cas de vessie de Bricker). Ce système est vidangeable (robinet ou bouchon pour évacuer les urines toutes les deux à trois heures), muni d'une valve antireflux et raccordable à une poche à urine. Sa capacité varie de 100 à 550 mL. Le diamètre de la poche, prédécoupé ou à découper, est adapté à celui de la stomie (en mm). La poche est en non tissé contre la peau et transparente ou opaque sur sa face extérieure. Les poches d'urostomie existent en « une pièce » (1P), parfois appelées « système monobloc », ou en « deux pièces » (2P), ou « bloc ».
 - Le système 1P comporte une poche solidaire d'un support assurant l'adhésivité du système à la peau.
 - Le système 2P se compose d'un support cutané et d'une poche venant se fixer sur ce support, par couplage mécanique (anneau de fixation) ou adhésif (collerette adhésive).

L'avantage du 2P est de pouvoir rester en place deux à trois jours, ce qui limite l'érosion cutanée, la poche se changeant tous les jours. La stricte correspondance de l'anneau de la poche et du support est impérative pour garantir l'étanchéité.

→ Pour les systèmes 1P et 2P, le support protecteur est plan (standard) ou convexe (non standard). Le support ou la poche peuvent être munis d'œillets pour attacher une ceinture. Le support protecteur cutané peut être découpé ou modelé pour s'ajuster à la taille de la stomie ; il assure seul l'adhésion à la peau et l'étanchéité. Voir « Supports de poche et accessoires ».

Exemples de produits (marques) :

SYSTÈME 1 PIÈCE

→ **Avec support standard :** CeraPlus Moderma Flex, Moderma Flex, Pouchkins nourrisson (Hollister), Alterna Uro pédiatrie, SenSura Uro, SenSura Mio Uro, SenSura Mio Kids Uro (Coloplast), Esteem, Uromate (ConvaTec), Flexima Uro Silk Plan (B. Braun Medical)...

→ **Avec support non standard :** Flexima Active Uro Silk O'Convex Midi, Flexima Uro Silk Convexe (B. Braun Medical), Moderma Flex Convexe renfort adhésif (Hollister), Uromate Convexe protecteur convexe souple (ConvaTec)...

>>>

INCONTINENCE & STOMIES

SYSTÈME 2 PIÈCES

→ Poche à couplage adhésif ou mécanique : Flexima 3S Uro, Flexima Key Uro, Proxima 2+ Uro (B. Braun Medical), Alterna Plus Uro Fine poche midi et maxi, Alterna Uro, Easiflex Urofine, SenSura Click Uro, SenSura Flex Uro, SenSura Mio Click Uro, SenSura Mio Flex Uro (Coloplast), Esteem Synergy+, Natura Plus (ConvaTec), Conform 2 poche vidangeable (Hollister)...

- **Prise en charge à la LPPR :** OUI.
- **Prise en charge subordonnée à un traitement :** NON.
- **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPPR :** NON.

■ **Tarif de responsabilité à la LPPR (unité) :**

POCHES D'UROSTOMIE AVEC SUPPORT (SYSTÈME 1 PIÈCE)

- Poche d'urostomie avec support (système 1 pièce) standard, vidangeable, non stérile (code 1198085) : 38,88 € la boîte de 10.
- Poche d'urostomie avec support (système 1 pièce) standard, vidangeable, non stérile (code 1161662) : 116,64 € la boîte de 30.
- Poche d'urostomie avec support (système 1 pièce) non standard, vidangeable, non stérile (code 1192533) : 39,08 € la boîte de 10.
- Poche d'urostomie avec support (système 1 pièce) non standard, vidangeable, non stérile (code 1121237) : 117,24 € la boîte de 30.

POCHES D'UROSTOMIE SANS SUPPORT (SYSTÈME 2 PIÈCES)

- Poche d'urostomie sans support (système 2 pièces) à couplage adhésif ou mécanique, vidangeable, non stérile (code 1155006) : 35,48 € la boîte de 10.
- Poche d'urostomie sans support (système 2 pièces) à couplage adhésif ou mécanique, vidangeable, non stérile (code 1119795) : 106,44 € la boîte de 30.

- **Prix limite de vente :** OUI.
- **Dépassement éventuel à payer pour le patient :** NON.
- **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...) :** néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « *X* poches d'urostomie de marque *Y*, diamètre *Z*. »
- Précisez le nombre de poches par jour, la marque et le diamètre en mm.
- Si le patient a déjà eu une prescription, notez le code ACL sur l'ordonnance. S'il s'agit de poches avec supports (système 2P), ajoutez « + supports *Y*, diamètre *Z* ».

Notes

— Sondes de drainage vésical intermittent —

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6 par marque. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.

- **Dénomination commune :** sondes vésicales stériles non réutilisables pour auto-/hétérosondage intermittent.
- **Autres noms :** sondes prêtes à l'emploi pour autosondage, sondes pour autosondage...
- **Description :** les sondes vésicales stériles non réutilisables (à usage unique) pour auto-/hétérosondage intermittent sont sans ballonnet pour une évacuation intermittente de l'urine. Le patient – ou une tierce personne – introduit plusieurs fois par jour une sonde urinaire par l'urètre ou par dérivation continente afin de vider la vessie, soit dans une poche à urine reliée à la sonde, soit dans la cuvette des toilettes ou dans la nature ! Le patient doit vidanger sa vessie de quatre à six fois par jour, environ toutes les trois ou quatre heures, en buvant 1,5 à 2 L sur 24 heures. Cela permet d'obtenir un volume par sondage n'excédant pas 400 mL. L'autosondage est propre (ni gants stériles ni antiseptique) ; le patient doit se laver les mains avec de l'eau et du savon, tandis que la toilette autour du méat urinaire se fait avec du savon ou une lingette humidifiée. À domicile, l'hétérosondage respecte le plus souvent la technique propre, en faisant attention de ne pas toucher le corps de la sonde.
- **Les sondes se distinguent par :**
 - le matériau : PVC (polychlorure de vinyle, mais elles tendent à disparaître car elles contiennent des phtalates), PVC siliconé, PUR (polyuréthane), Néoplex (élastomère), POBE (élastomère à base de polyoléfine) ;
 - l'extrémité distale : une sonde droite, type Nelaton, est le plus souvent utilisée chez la femme et l'enfant. Une sonde béquillée, dite « sonde de Mercier », ou une sonde à embout

olénaire facilitent le passage du coude de l'urètre bulbo-membraneux chez l'homme. Une sonde de Tiemann béquillée olénaire est recommandée pour les sondages difficiles avec rétrécissement au niveau de l'urètre ;
 → la longueur : choisie en fonction de l'anatomie de l'urètre, elle est plus longue chez l'homme que chez la femme et l'enfant. Entre 7 et 25 cm pour l'enfant et la femme, 30 cm chez l'adolescent garçon et 30 à 40 cm pour l'homme ;
 → le diamètre : il est exprimé en unité charrière (CH), qui correspond à un tiers de millimètre (une sonde de CH 18 a ainsi un diamètre de 6 mm).

On recommande :

- homme : CH 12 au minimum ou CH 14 selon les préférences du patient ;
 - femme : CH 12 à CH 14 ;
 - enfant : CH 6 à CH 12 selon la morphologie.
- Chaque numéro de charrière correspond à une couleur d'embout :
- CH 8 : bleu ;
 - CH 10 : noir ;
 - CH 12 : blanc ;
 - CH 14 : vert (comme la CH 4) ;
 - CH 16 : orange ;
 - CH 18 : rouge ;
 - CH 20 : jaune ;
 - CH 22 : violet ;
 - CH 24 : bleu foncé ;
- les « œils » : ce sont des orifices situés en position latérale sur le corps de la sonde afin que son extrémité, fermée, soit atraumatique pour la vessie. Ils sont en général au nombre de deux ;
- l'embase, ou connecteur : c'est l'extrémité proximale de la sonde qui reste à l'extérieur du corps. Elle peut être droite, évasée ou à godet. C'est au niveau de l'embase que l'on peut adapter un dispositif de recueil (poche) ou une seringue (instillation).

>>>

INCONTINENCE & STOMIES

■ On divise les sondes en :

→ **sondes sèches** : sondes en PVC que le patient va enduire d'un lubrifiant (vaseline, huile silicone KY, gel de xylocaïne) au moyen d'une compresse avant l'introduction dans l'urètre. Sondes droites, utilisables uniquement chez les femmes, elles ont une longueur inférieure ou égale à 25 cm ;

→ **sondes prélubrifiées** : sondes en PVC siliconé ou POBE pré-enduites de gel lubrifiant non solide du corps de la sonde (paraffine officinale, gel polyacrylique inerte Lubragel, eau + glycérine...) afin de rendre la sonde glissante et de diminuer le risque de friction lors de la pose. Que la sonde soit droite ou béquillée, la lubrification du corps de la sonde a lieu avant l'ouverture du conditionnement primaire ;

→ **sondes autolubrifiées** : pré-enduites d'un film hydrophile solide du corps de la sonde. Les premières générations nécessitent une courte immersion dans l'eau ou dans le sérum physiologique. Les dernières générations sont quasiment prêtes à l'emploi (temps pour que le lubrifiant s'active) ; elles sont préconisées par les experts car leur utilisation aurait une action préventive sur les sténoses urétrales. Le revêtement, en gel de polyvinylpyrrolidone (PVP), fixe les molécules d'eau et diminue le coefficient de frottement de la sonde ;

→ **sondes avec collecteur scellé** : le collecteur est scellé à la sonde. Le volume maximum pouvant être collecté est supérieur ou égal à 700 mL. Le collecteur est vidangeable.

■ Exemples de produits (marques) :

→ **Non lubrifiées** : Self-Cath (Coloplast), Vygon sonde vésicale (Vygon).

→ **Lubrifiées** : Actreen Hi-Lite, Lite Cath, Mini Cath (B. Braun Medical), EasiCath, Speedicath Flex (Coloplast), GentleCath Glide (ConvaTec), LoFric, LoFric Origo, LoFric Primo, LoFric Sense (Wellspect HealthCare), InstantCath, VaPro, VaPro Pocket, VaPro Plus, VaPro Plus Pocket, VaPro F-Style, VaPro Plus F-Style, Infyna, Infyna Chic, Infyna Plus (Hollister).

Condition ou domaine d'utilisation,

indications : le sondage intermittent assure une vidange de la vessie complète et à basse pression, limitant ainsi le risque de complications uronéphrologiques et améliorant la qualité de vie des patients en restaurant une continence.

■ Prise en charge à la LPPR : OUI.

■ Prise en charge subordonnée à un traitement : NON.

■ Nombre limite d'unités prises en charge à la LPPR : NON. Le nombre journalier de sondes prises en charge dépend de la seule prescription médicale.

■ Tarif de responsabilité à la LPPR (unité) :

→ Si une marque propose un nombre de sondes multiple du nombre pris en charge à la LPPR, le tarif de cette boîte sera un multiple du tarif de base.

SONDES NON LUBRIFIÉES SANS LATEX

→ Sonde de drainage vésical intermittent stérile, non lubrifiée, anallergique (sans latex), pour femme (code 1160830) : 1,17 € à l'unité.

→ Sonde de drainage vésical intermittent stérile, non lubrifiée, anallergique (sans latex), pour femme (code 1124566) : 23,40 € la boîte de 20.

→ Sonde de drainage vésical intermittent stérile, non lubrifiée, anallergique (sans latex), pour femme (code 1130288) : 35,10 € la boîte de 30.

SONDES PRÉLUBRIFIÉES OU HYDROPHILES SANS LATEX

→ Sonde de drainage vésical intermittent stérile, prélubrifiée/hydrophile, sans latex (code 1121250) : 2,54 € à l'unité.

→ Sonde de drainage vésical intermittent stérile, prélubrifiée/hydrophile, sans latex (code 1153898) : 50,90 € la boîte de 20.

→ Sonde de drainage vésical intermittent

stérile, prélubrifiée/hydrophile, sans latex (code 112669) : 76,34 € la boîte de 30.

→ Sonde de drainage vésical intermittent stérile, Coloplast, SpeediCath Compact (code 1130816) : 80,87 € la boîte de 30.

Références prises en charge :

- SpeediCath Compact Femme : 285760, 285780, 285800, 285820, 285840 ;
- SpeediCath Compact Plus Femme : 288100, 288120, 288140 ;
- SpeediCath Compact Eve Femme : 281100, 281120, 281140 ;
- SpeediCath Compact Homme : 286920.

SONDES AVEC COLLECTEUR SCÉLLÉ

→ Sonde de drainage vésical intermittent stérile avec collecteur scellé, prélubrifiée/hydrophile, sans latex (code 1127168) : 3,43 € à l'unité.

→ Sonde de drainage vésical intermittent stérile avec collecteur scellé, prélubrifiée/hydrophile, sans latex (code 1111523) : 34,32 € la boîte de 10.

→ Sonde de drainage vésical intermittent stérile avec collecteur scellé, prélubrifiée/

hydrophile, sans latex (code 1183126) : 102,96 € la boîte de 10.

Références prises en charge :

- Actreen Mini Set : 239010R, 239012R, 239014R ;
- Actreen Hi Lite Set : 242110R, 242112R, 242114R, 242116R et 242118R.

→ Sonde de drainage vésical intermittent stérile avec collecteur scellé Coloplast, SpeediCath Compact (code 1194220) : 72,23 € la boîte de 20.

Références prises en charge :

- SpeediCath Compact Set Femme : 285201, 285221, 285241 ;
- SpeediCath Compact Set Homme : 284221.

■ **Prix limite de vente :** OUI.

■ **Dépassement éventuel à payer pour le patient :** NON.

■ **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...) :** néant.

Notes



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « X sonde(s) en matériau Y, forme A, CH numéro B, longueur C, pour D. »
- Avec X = nombre de sondes. On peut préciser le nombre de sondes par jour et QSP (quantité suffisante pour) le nombre total de jours de prescription. Exemple : 5 sondes par jour QSP 30 jours.
- Y = PVC, silicone, POBE.
- A = droite, bécquillée ou, mieux, type Nelaton, Mercier ou Tiemann.
- B = numéro de charrière. Impératif!

- C = longueur en cm. Plutôt 20 cm pour les femmes et 40 cm pour les hommes.
- D = dans le doute de la longueur ou de la charrière, en précisant si le patient est un enfant, une femme, un adolescent ou un homme, le pharmacien pourra vous conseiller. Une ordonnance de sonde doit comporter le numéro de charrière en CH, la longueur en cm, le matériau ou la marque et le nombre de sondages quotidiens.
- Précisez également si vous désirez un kit, comprenant la sonde et la poche. Indiquez la marque ou notez le code ACL des boîtes que le patient possède déjà.

Collecteurs d'urine

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6 par marque. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.

■ **Dénomination commune :** poches urinaires de jambe ou de nuit.

■ **Autres noms :** poches de recueil d'urine.

■ **Description :** le collecteur d'urine est destiné au recueil des urines à distance de l'orifice par lequel elles sont évacuées. Ils sont distingués selon le dispositif auquel ils se connectent à l'aide d'un raccord et selon qu'il s'agit de collecteur « de jambe » ou « de lit ».

→ Le collecteur d'urine connecté à une sonde à demeure ou un cathéter sus-pubien est stérile, vidangeable et doté d'une tubulure, d'un système antireflux, d'un site de prélèvement, d'une prise d'air filtrée.

→ Le collecteur d'urine connecté à un étui pénien, un manchon périgénital, une poche de stomie urinaire ou une sonde de sondage intermittent est non stérile, vidangeable et doté d'une tubulure et d'un système antireflux.

→ Le collecteur de jambe peut être stérile ou non, fourni avec ou sans système d'attache à la jambe.

→ Le collecteur de lit ou de nuit peut être stérile ou non, fourni avec ou sans système d'accroche permettant la suspension à un support, à un meuble ou à une potence.

■ **Exemples de produits (marques) :**

→ **Poches ambulatoires :** Incare 500 et 800 (Hollister), Urimed Bag Plus 500 et 1500 mL, Urimed Tribag Plus 800 mL (B. Braun Medical), Conveen 500 et 750 mL, SpeediCath Compact 750 mL, Conveen Active 250 mL (Coloplast), Spirit poche 500 et 750 mL (Bard Care)...

→ **Poche de nuit ou de lit :** Urimed Bag 2 L, Uribag 2 L (B. Braun Medical), Conveen Poche de nuit 2 L, Conveen Basic 2L (Coloplast),

Hollister 2000 NST 2 L (Hollister), LoFric QuFora 2 L (Wellspect HealthCare)...

→ **Poches stériles :** Conveen Triform 500 et 1500 mL (Coloplast), Incare, Hollister 2000 Plus 2 L (Hollister), Spirit poche de nuit 2 L (Bard Care), Urimed SP 2 L (B. Braun Médical)...

Condition ou domaine d'utilisation, indications : la prise en charge pour ces dispositifs est assurée en cas de recueil des urines par étui pénien, manchon périgénital, poche d'urostomie ou sonde de drainage intermittent lorsque les sondes scellées à un collecteur sont inadaptées.

■ **Prise en charge à la LPPR :** OUI.

■ **Prise en charge subordonnée à un traitement :** NON.

■ **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPPR :** NON.

■ **Tarif de responsabilité à la LPPR (unité) :**

→ Collecteur d'urine de jambe, vidangeable, non stérile, sans attache, avec raccord (code 113249) : 21,33 € la boîte de 10.

→ Collecteur d'urine de jambe, vidangeable, non stérile, sans attache, avec raccord (code 1176557) : 63,99 € la boîte de 30.

→ Collecteur d'urine de jambe ou de nuit/de lit, vidangeable, non stérile, avec attache, avec raccord (code 1108283) : 20,50 € la boîte de 10.

→ Collecteur d'urine de jambe ou de nuit/de lit, vidangeable, non stérile, avec attache, avec raccord (code 1146935) : 61,50 € la boîte de 30.

→ Collecteur d'urine de jambe, vidangeable, stérile, sans attache, avec raccord (code 1128200) : 21,90 € la boîte de 10.

→ Collecteur d'urine de jambe, vidangeable, stérile, sans attache, avec raccord (code 1142660) : 65,70 € la boîte de 30.

- Collecteur d'urine de jambe, vidangeable, stérile, avec attache, avec raccord (code 1157471) : 21,90 € la boîte de 10.
- Collecteur d'urine de jambe, vidangeable, stérile, avec attache, avec raccord (code 1103216) : 65,70 € la boîte de 30.
- Collecteur d'urine de nuit/de lit, vidangeable, non stérile, avec ou sans accroche, avec raccord (code 1195862) : 21,55 € la boîte de 10.
- Collecteur d'urine de nuit/de lit, vidangeable, non stérile, avec ou sans accroche, avec raccord (code 1159429) : 64,95 € la boîte de 30.
- Collecteur d'urine de nuit/de lit, vidangeable, stérile, avec ou sans accroche, avec raccord (code 1131307) : 20,69 € la boîte de 10.
- Collecteur d'urine de nuit/de lit, vidangeable, stérile, avec ou sans accroche, avec raccord (code 1188224) : 62,07 € la boîte de 30.

- **Prix limite de vente** : OUI.
- **Dépassement éventuel à payer pour le patient** : NON.
- **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...)** : néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « 10 ou 30 collecteurs d'urine de jambe ou de nuit/de lit », et précisez « stérile ou non stérile, avec ou sans attache ou accroche ».

Appareillages des stomies digestives

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6 par marque. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.

- **Dénomination commune** : collecteurs de matières fécales, poches de recueil de matières fécales, poches de recueil pour l'appareillage des stomies digestives.
- **Autres noms** : poches pour stomie digestive, poches d'entérostomie, poches de colostomie, d'iléostomie...
- **Description** : l'appareillage des stomies digestives permet le recueil des effluents issus de la stomie en raison de la perte de continence.
- **Le système** : les effluents peuvent être recueillis dans une poche de stomie fixée sur l'abdomen du patient de deux façons.
 - Les systèmes « une pièce » (1P) : la poche non stérile est solidaire d'un support assurant l'adhésivité du système à la peau. L'ensemble du système est retiré à chaque changement de poche.
 - Les systèmes « deux pièces » (2P) : la poche non stérile vient se fixer sur un support pour poche qui peut rester en place de 24 à 72 heures. Seule la poche est changée tous les jours ou plusieurs fois par jour. Ce qui peut limiter le risque d'érosion cutanée par rapport au changement journalier du système 1P.
- **Le système adhésif** : l'adhérence de l'appareillage sur la peau abdominale se fait grâce à un système adhésif présent soit sur la poche (système 1P), soit sur le support pour poche (système 2P).
 - Type d'adhérence : la grande majorité des systèmes adhésifs est à base de carboxyméthylcellulose, ou CMC (hydrocolloïde). Certains sont mixtes, à base de CMC + adhésif (acrylique ou microporeux) ou constitués de deux gommes alternées.
 - À découper ou prédécoupé : le système adhésif qui fixe l'appareillage à la peau >>>

INCONTINENCE & STOMIES

dans le 1P ou support dans le 2P) possède une ouverture prédécoupée ou à découper (de 15 à 89 mm pour les grands diamètres) en cas d'orifice stomial irrégulier. L'appareillage est collé à 1 à 2 mm de l'orifice stomial.

- **Les poches** : il existe deux types de poches selon la nature des effluents. Fermée pour des selles solides et émises en discontinu (colostomie), et vidable pour des effluents liquides (iléostomie, colostomie transverse droite et diarrhée chez les colostomisés).
 - Poches fermées : elles sont munies d'un filtre de dégazage en raison de la présence de gaz et des odeurs. La poche se change lorsqu'elle est pleine ou que le filtre est saturé : une à deux fois par jour en moyenne.
 - Poches vidables : ouvertes, elles sont obturables par un clamp intégré, ou autre système, de façon à pouvoir évacuer les effluents liquides, continus, importants et corrosifs. Elles peuvent comporter un filtre.
 - Système de recueil spécifique pour haut débit : il s'agit d'une poche de recueil à distance pour les iléostomies à selles importantes.
 - Volume : il est généralement constant pour les poches d'iléostomie (150 × 250 mm). Les poches de colostomie existent aussi en taille mini (à partir de 100 mL) et maxi (750 mL). Les mini-poches sont utilisées lors des activités sportives, de la baignade, des moments intimes et/ou par les patients pratiquant l'irrigation colique.
 - Paroi : opaque ou transparente sur l'extérieur, la partie en contact avec la peau est en voile non tissé.

- **Le collecteur de matières fécales à haut débit** : il est destiné au recueil à distance de selles liquides avec débris éliminées à haut débit. Il est constitué d'un réservoir de 2 L vidangeable doté d'un bouchon et d'un long tuyau de raccordement à la poche de stomie.

- **Exemples de produits (marques)** : quatre laboratoires occupent le marché, B. Braun Medical, Coloplast, ConvaTec et Hollister. Un nouvel acteur est arrivé : Eakin France.

Exemples : Flexima, Flexima Active, Flexima Key, Flexima 3S (B. Braun Medical), SenSura Click, SenSura Mio Click, Easiflex, SenSura Flex et SenSura Mio Flex (Coloplast), Iléomate (ConvaTec), Esteem InvisiClose, Esteem +, Natura + InvisiClose (ConvaTec), Moderma Flex CeraPlus (Hollister), Eakin Dot (Eakin).

Condition ou domaine d'utilisation,

indications : recueil des effluents digestifs d'une stomie digestive. Plus la stomie est proche du rectum, plus les selles sont fermes et moulées, le volume faible, les gaz nombreux et malodorants. Les émissions d'une iléostomie sont liquides, irritantes et abondantes, émises en continu. Celles d'une colostomie droite sont liquides ou semi-liquides et celles d'une colostomie gauche sont pâteuses ou solides avec gaz et émises en discontinu.

- **Prise en charge à la LPPR** : OUI.

POCHES AVEC SUPPORT (SYSTÈME 1 PIÈCE)

POCHES NON VIDABLES

- Poche de recueil de matières fécales, avec support standard, non vidable (code 1130271) : 22,65€ la boîte de 10.
- Poche de recueil de matières fécales, avec support standard, non vidable (code 111724) : 67,95€ la boîte de 30.
- Poche de recueil de matières fécales, avec support convexe, non vidable (code 1125117) : 23€ la boîte de 10.
- Poche de recueil de matières fécales, avec support convexe, non vidable (code 1143523) : 69€ la boîte de 30.

POCHES VIDABLES

- Poche de recueil de matières fécales, avec support standard, vidable (code 1161550) : 30,16€ la boîte de 10.
- Poche de recueil de matières fécales, avec support standard, vidable (code 1154449) : 90,48€ la boîte de 30.
- Poche de recueil de matières fécales, avec support convexe, vidable (code 1192875) : 31€ la boîte de 10.

→ Poche de recueil de matières fécales, avec support convexe, vidable (code 1110370) : 93 € la boîte de 30.

→ Poche de recueil de matières fécales jetable, avec support, Welland Flair Active Xtra (code 1194667) : 77,12 €, avec prix limite de vente fixé à 87,01 € la boîte de 30 (non référencé chez les grossistes).

MINI-POCHES

→ Mini-poche de recueil de matières fécales, avec support standard ou non standard (code 1163081) : 22,61 € la boîte de 10.

→ Mini-poche de recueil de matières fécales, avec support standard ou non standard (code 1153792) : 67,83 € la boîte de 30.

POCHES SANS SUPPORT (SYSTÈME 2 PIÈCES)

POCHES NON VIDABLES

→ Poche de recueil de matières fécales, sans support, avec système de couplage adhésif ou mécanique, non vidable (code 1185266) : 14,01 € la boîte de 10.

→ Poche de recueil de matières fécales, sans support, avec système de couplage adhésif ou mécanique, non vidable (code 1107786) : 42,03 € la boîte de 30.

POCHES VIDABLES

→ Poche de recueil de matières fécales, sans support, avec système de couplage adhésif ou mécanique, vidable (code 1155897) : 25,20 € la boîte de 10.

→ Poche de recueil de matières fécales, sans support, avec système de couplage adhésif ou mécanique, vidable (code 1113901) : 75,60 € la boîte de 30.

MINI-POCHES

→ Mini-poche de recueil de matières fécales, sans support, avec système de couplage adhésif ou mécanique (code 1134205) : 16,07 € la boîte de 10.

→ Mini-poche de recueil de matières fécales, sans support, avec système de couplage adhésif ou mécanique (code 1192622) : 48,21 € la boîte de 30.

POCHES POUR COLLECTEUR HAUT DÉBIT

POCHES AVEC SUPPORT (SYSTÈME 1 PIÈCE)

→ Poche de recueil de matières fécales pour collecteur à haut débit, avec support standard, vidable (code 1179372) : 31 € la boîte de 10.

→ Poche de recueil de matières fécales pour collecteur à haut débit, avec support standard, vidable (code 1175693) : 93 € la boîte de 30.

→ Poche de recueil de matières fécales pour collecteur à haut débit, avec support standard ou non standard, vidable (code 1163224) : 31 € la boîte de 10.

→ Poche de recueil de matières fécales pour collecteur à haut débit, avec support standard ou non standard, vidable (code 1131610) : 93 € la boîte de 30.

POCHES SANS SUPPORT (SYSTÈME 2 PIÈCES)

→ Poche de recueil de matières fécales sans support pour collecteur à haut débit à couplage adhésif ou mécanique (code 1163514) : 25,20 € la boîte de 10.

→ Poche de recueil de matières fécales sans support pour collecteur à haut débit à couplage adhésif ou mécanique (code 1149610) : 75,60 € la boîte de 30.

SETS DE RECUEIL DE MATIÈRES FÉCALES

→ Set de recueil de matières fécales par poche vidable, avec système de couplage adhésif ou mécanique et support standard ou non standard (code 1131336) : 100,92 € la boîte de 30 poches et 10 supports.

→ Set de recueil de matières fécales par poche fermée (non vidable), avec système de couplage adhésif ou mécanique et support standard ou non standard (code 1131336) : 100,92 € la boîte de 50 poches et 10 supports.

COLLECTEURS DE MATIÈRES FÉCALES À HAUT DÉBIT

→ Système collecteur vidangeable pour selles liquides à haut débit, Coloplast Collecteur Express (code 1152427) : 44,79 € les 10 unités.

→ Système collecteur vidangeable pour selles liquides à haut débit, B. Braun Flow Collector (code 1159100) : 67,20 € les 15 unités.

>>>

INCONTINENCE & STOMIES

■ Prise en charge subordonnée à un traitement :

NON, sauf pour les systèmes collecteurs vidangeables pour selles liquides à haut débit. La prise en charge est assurée pour les patients stomisés ayant un haut débit de selles liquides :

→ dans les situations définitives ou temporaires avant rétablissement de la continuité intestinale chez des patients ayant subi une iléostomie, une jéjunostomie ou ayant une stomie avec intestin grêle court et dans certaines colostomies ;

→ dans les situations temporaires chez des patients ayant subi une iléostomie temporaire d'un à quelques mois avant rétablissement de la continuité, et patients ayant des épisodes de débâcle (notamment après une chimiothérapie) sur une stomie digestive préexistante.

■ Nombre limite d'unités prises en charge à la LPP : NON.

■ Tarif de responsabilité à la LPPR (unité) : voir plus haut.

■ Prix limite de vente : OUI.

■ Dépassement éventuel pour le patient : NON, sauf pour les poches Flair Active Xtra (Welland).

■ Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...) : néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

• Pour les prescriptions poches + supports, notez « *X poches de stomie A ou B, de marque Y, diamètre XX + Z supports de marque Y, diamètre XX* ».

• Indiquez le nombre de poches par jour, le type de stomie, colo-, iléo- ou uro-, la marque et le diamètre. Les poches sont vendues par 30 ou 50, et les supports par 10 ou 20.

Attention : les systèmes 2P nécessitent de prescrire poches ET supports. En cas de doute sur le nom exact, indiquez le type de stomie (uro- ou colo-), le type de support (1P ou 2P) et la marque. Mieux, indiquez le code ACL ou EAN/GTIN de la boîte précédente.

— Système d'irrigation colique —

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6 par marque. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.

■ **Dénomination commune :** dispositifs médicaux pour colostomisés pratiquant l'irrigation colique.

■ **Autres noms :** dispositif d'irrigation colique, système d'irrigation colique, trousse d'irrigation colique, kit d'irrigation...

■ **Description :** la technique d'irrigation colique permet de contrôler l'évacuation des matières fécales grâce au lavement de l'intestin au moyen d'un dispositif approprié d'irrigation. On introduit de 1 à 1,5 L d'eau tiède dans

un réservoir (poche plastique graduée d'une capacité de 1,5 à 2 L, munie d'un anneau de suspension) avec un régulateur de débit et une tubulure. Le réservoir est placé en hauteur comme une perfusion. Au bout de cette tubulure se fixe une canule souple à bout conique, qui se glisse dans l'orifice stomial, sur lequel se trouve un manchon évacuateur. Une fois le liquide passé et après un repos de 30 minutes à 1 heure, le réflexe a lieu et les matières fécales sont éliminées dans les toilettes *via* le manchon. Entre les irrigations, le patient « porte »

un tampon obturateur absorbant ou une mini-poche puisqu'il n'y a, a priori, pas d'émission de selles.

- **Exemples de produits (marques) :** Sensura Mio trousse d'irrigation (Coloplast), Iryflex trousse d'irrigation (B. Braun Medical)...

Condition ou domaine d'utilisation, indications : irrigation colique chez le colostomisé. Technique permettant de contrôler les émissions de selles en créant un réflexe conditionné colique. Ce procédé est utilisé pour les colostomies courtes (sigmoïde ou grêle).

- **Prise en charge à la LPPR :** OUI. Une partie ou l'ensemble de ces produits peut être réuni dans un même conditionnement.
- **Prise en charge subordonnée à un traitement :** NON.
- **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPPR :** NON.
- **Tarif de responsabilité à la LPP (unité) :**
 - Set pour irrigation colique (code 1100235) : 48,35 €.
 - Régulateur de débit pour irrigation colique

- (code 1195098) : 4,86 €.
- Réservoir pour irrigation colique (code 1185214) : 11,22 €.
- Raccord de canule à bout conique pour irrigation colique (code 1182842) : 3,65 €.
- Manchon pour irrigation colique (code 1132985) : 0,96 €.
- 30 manchons pour irrigation colique (code 1101565) : 28,80 €.

- **Prix limite de vente :** OUI.
- **Dépassement éventuel à payer pour le patient :** NON.
- **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...) :** néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « *X dispositif(s) ou système(s) pour irrigation colique* », « *X boîte(s) de Y manchon(s) de marque Z pour irrigation colique* ».
- Précisez la marque et le nombre.

Accessoires pour l'appareillage de stomies digestives

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6 par marque. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.

- **Dénomination commune :** tampon obturateur, obturateur de stomie.
- **Autres noms :** tampon absorbant avec filtre, obturateur adhésif avec filtre charbon intégré...
- **Description :** les accessoires pour l'appareillage

des stomies digestives comprennent plusieurs éléments.

- Le tampon obturateur ou tampon absorbant avec filtre : dispositif absorbant qui peut être inséré dans la stomie afin d'éviter des fuites une fois la poche enlevée. Ce type de tampon peut être utilisé après une irrigation colique ou pour certaines activités : sport, relations sexuelles... >>>

INCONTINENCE & STOMIES

→ Obturateur de stomie, doté d'un filtre laissant le passage des gaz et captant les odeurs, qui permet de recouvrir la stomie.

■ Exemple de produit (marque):

Alternat système obturateur (Coloplast).

Condition ou domaine d'utilisation,

indications : colostomisé pratiquant l'irrigation, colostomie gauche \leq 3,5 cm.

■ Prise en charge subordonnée à un traitement: NON.

■ Prise en charge à la LPPR: OUI.

■ Nombre limite d'unités prises en charge à la LPPR: NON.

■ Tarif de responsabilité à la LPPR (unité):

→ Tampon absorbant avec filtre (code 1136121) : 25,41 € la boîte de 10.

→ Obturateur de stomie, B. Braun Iryfix. Boîte de 15 bouchons avec filtre à charbon intégré, fixés par un adhésif hydrofuge (code 1122627) : 39,33 € (supprimé).

■ Prix limite de vente: NON, sauf pour Iryfix, à 55 € mais il n'est plus commercialisé...



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « *X* boîte(s) de dispositifs d'obturation de colostomie de marque *Y*. »
- Éventuellement, « *X* boîte(s) de pansements pour colostomie de marque *Y*. »
- Précisez le nombre de boîtes, voire le nom du produit.

Supports de poche et accessoires

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6 par marque. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.

■ **Dénomination commune :** dispositifs complémentaires pour la prise en charge du patient stomisé, de l'incontinence et de la rétention urinaire.

■ **Autres noms :** supports de poche de recueil pour systèmes en deux pièces, système d'accroche pour collecteur d'urine de jambe, ceinture pour poche de recueil de stomie urinaire ou digestive, pâte de protection péristomiale...

■ **Description :** les dispositifs complémentaires pour la prise en charge du patient stomisé, de l'incontinence et de la rétention urinaire comprennent différents éléments.

→ Les supports de poche de recueil pour systèmes 2 pièces permettent l'adhésion

de la poche à la peau et l'étanchéité du système. Ils sont à découper, prédécoupés ou modelables pour être ajustés à la taille de la stomie. De forme standard ou convexe, ils sont adhésifs ou mécaniques en fonction du système de couplage de la poche.

→ Le système d'accroche pour collecteur d'urine de jambe. Le choix du système d'accroche dépend de la poche : une ou deux attaches en textile ou filet en mailles extensibles élastiques. Le système d'accroche est lavable et réutilisable.

→ La ceinture pour poche de recueil de stomie urinaire ou digestive en textile élastique. Elle est munie d'une ou deux accroches permettant d'attacher la ceinture aux œillets du support. Elle est lavable et réutilisable.



→ La pâte de protection péristomiale, en tube ou en barrettes, forme un joint d'étanchéité vis-à-vis des effluents et permet un comblement des irrégularités cutanées.

→ L'anneau péristomial préformé est un anneau adhésif hydrocolloïde qui se place autour de la stomie, entre la peau et le support. Il permet de combler des irrégularités cutanées, en particulier lorsque le support protecteur cutané est plan.

→ La plaque de protection péristomiale est une plaque adhésive hydrocolloïde qui se place entre la peau et le support au niveau de la zone d'adhérence d'un support protecteur. Elle est pré-percée ou découpable afin d'être appliquée temporairement sur une peau irritée autour de la stomie.

→ Le spray anti-adhésif, en flacon de 50 mL minimum, facilite le décollement du support de poche et aide à prévenir les lésions d'arrachage.

→ La poudre absorbante, présentée en flacon de 25 g minimum, permet l'absorption de suintements ou de l'humidité avant application d'un support.

→ Les renforts périphériques pour stomie sont des accessoires cutanés adhésifs qui visent à renforcer l'adhérence des contours du support cutané des poches en prévenant la béance en cas de pourtour péristomial irrégulier. Ils se positionnent de façon à recouvrir en partie le bord extérieur du protecteur cutané et la peau péristomiale.

■ **Exemples de produits (marques) :** Adapt Spray (Hollister), spray pour retrait d'adhésif, Adhesive Remover Spray (B. Braun Medical), dissolvant anti-adhésif, Brava Spray Retrait d'adhésif (Coloplast), Esenta Retrait d'adhésif, Esenta Protecteur cutané (Convatec), Ally Rings, protecteur cutané péristomial, Ally Paste et Superfiller, pâtes de protection péristomiale, Ally Powder, poudre absorbante d'humidité (B. Braun Medical), Incare Accessoire, lanière attache de jambe pour fixation poche à urine ambulatoire (Hollister), Conveen Filet de jambe (Coloplast), Brava ceinture (Coloplast), Eurotec ceinture (ConvaTec), Brava SenSura Mio ceinture pour poche de stomie (Coloplast): anneaux péristomiaux Stomahésive Seal (ConvaTec), filet tubulaire de maintien pour poche à urine ambulatoire Urimed Fix (B. Braun Medical), Adapt ceinture, Adapt pâte, anneaux CeraRing plans ou convexes (Hollister), SenSura Mio Flex support (Coloplast), Natura Plus support (ConvaTec), Eakin Cohesive Slims et Eakin Freeseal anneaux (Eakin)...

Condition ou domaine d'utilisation,

indications : la prise en charge des supports de poche standard est assurée en cas de recueil d'urine ou de matières fécales chez les patients ayant une stomie. Les supports de poche convexes sont pris en charge chez les patients ayant une stomie invaginée ou plane. La pâte de protection péristomiale, l'anneau péristomial et la plaque de protection péristomiale sont utilisés pour la protection de la peau péristomiale des colo-, iléo- et urostomies, ainsi que des stomies difficiles à appareiller.

■ **Prise en charge à la LPPR :** OUI.

■ **Prise en charge subordonnée à un traitement :** NON.

■ **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPPR :** les supports, poudres absorbantes et sprays anti-adhésifs sont renouvelés selon les besoins du patient. En revanche, >>>

INCONTINENCE & STOMIES

les systèmes d'accroche pour collecteur d'urine de jambe et les ceintures pour poche de recueil de stomie urinaire ou digestive sont renouvelés au maximum deux fois par semestre.

■ Tarif de responsabilité à la LPPR (unité).

POCHES POUR COLLECTEUR HAUT DÉBIT

- Support de poche d'urostomie ou de recueil de matières fécales, standard, pour couplage adhésif ou mécanique (code 1177060) : 16,64 € la boîte de 5.
- Support de poche d'urostomie ou de recueil de matières fécales, standard, pour couplage adhésif ou mécanique (code 1181989) : 33,28 € la boîte de 10.
- Support de poche d'urostomie ou de recueil de matières fécales, non standard, pour couplage adhésif ou mécanique (code 1120396) : 23,48 € la boîte de 5.
- Support de poche d'urostomie ou de recueil de matières fécales, non standard, pour couplage adhésif ou mécanique (code 1197281) : 46,96 € la boîte de 10.

ACCESSOIRES

- Ceinture pour poche de recueil de stomie urinaire ou digestive (code 1155130) : 3,32 € à l'unité.
- Ceinture pour poche de recueil de stomie urinaire ou digestive (code 1163069) : 6,64 € la boîte de 2.
- Pâte de protection péristomiale, en tube ou en barrettes 60 g (code 1193610) : 7 € à l'unité.
- Anneau péristomial (code 1186254) : 27,37 € la boîte de 10.
- Plaque de protection péristomiale (code 1147314) : 13,69 € la boîte de 5.
- Poudre absorbante minimum 25 g (code 1123911) : 3,91 € à l'unité.
- Spray anti-adhésif ≥ 50 mL (code 1140849) : 11,56 € à l'unité.
- Attache réutilisable pour collecteur d'urine de jambe (code 1123710) : 3 € la boîte de 2.
- Accroche pour poche à urine de nuit ou de jour (code 1172364) : 1 € à l'unité.

■ Accessoires sous nom de marque :

- Renforts périphériques pour stomie, Brava Support Plus (Coloplast) B/20 (code 1114361) : 25,70 €. Références : Brava Support Plus Standard (120701), Large (120720), Droit (120740) et XL (120760).
- Renforts périphériques pour stomie, Varimate (ConvaTec) B/20 (code 1147403) : 12,85 €. Références : ConvaTec Ultra fin-courbe (422628).
- Renforts périphériques pour stomie, Eakin Contour (Eakin) B/20 (code 1194957) : 24,42 €. Références : Eakin Contour Flange Extenders (839040).
- Renforts périphériques pour stomie, Ally Wafer Extenders (B.Braun Medical) B/20 (code 1172022) : 21,98 €. Références : Ally Wafer Extenders, 80 mm (2022300).

■ Prix limite de vente : OUI.

■ Dépassement éventuel à payer pour le patient : NON.

■ Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...) : néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « *X supports par jour, poudres absorbantes ou sprays anti-adhésifs pour la prise en charge du patient stomisé, de l'incontinence et de la rétention urinaire* » ou « *une ceinture pour poche de recueil ou accroche pour poche à urine de nuit ou de jour...* »
- Précisez le nombre d'unités.

Notes

Set de sondage à demeure

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6 par marque. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.

■ **Dénomination commune :** set de sondage à demeure.

■ **Autres noms :** set pour la pose d'une sonde de drainage vésical à ballonnet ou d'une sonde à demeure...

■ **Description :** chaque set de sondage à demeure est au minimum constitué de :

- 1 gel lubrifiant hydrosoluble stérile ;
- 2 seringues stériles 20 mL Luer, dont 1 pour le retrait ;
- 2 doses de gel antiseptique (pour le lavage des mains) ;
- 1 eau purifiée stérile ampoule de 20 mL ;
- 5 compresses stériles en non tissé ;
- 1 champ de soins stérile avec fenêtre ;
- 1 champ de table stérile ;
- 1 paire de gants non stériles sans latex ;
- 1 paire de gants stériles non poudrés sans latex ;
- 1 sac pour les déchets.

■ **Exemple de produit (marque) :** Mediset sondage set (Hartmann).

Condition ou domaine d'utilisation, indications : pose d'une sonde à demeure.

■ **Prise en charge subordonnée à un traitement :** NON.

■ **Prise en charge à la LPPR :** OUI.

■ **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPPR :** NON.

■ **Tarif de responsabilité à la LPP (unité) :**
→ Set de sondage à demeure (code 1120597) : 4,90€ à l'unité.

■ **Prix limite de vente :** OUI.

■ **Dépassement éventuel pour le patient :** NON.

■ **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...) :** néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « X set(s) pour la pose d'une sonde à demeure... »
- Précisez le nombre de sets souhaité.

Notes

AUTOCONTRÔLE & AUTOTRAITEMENT

Lancettes pour autopiqueur

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6 pour chaque marque. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.



- **Dénomination commune :** lancettes.
- **Autres noms :** aiguilles pour autopiqueur...
- **Description :** fines (diamètre de 0,20 mm/33 G à 0,80 mm/21 G) avec biseau sophistiqué (triple biseau, enduit siliciné...), les lancettes sont toujours stériles et à usage unique. Elles s'adaptent sur un autopiqueur qui permet souvent de choisir la profondeur de la pénétration de la lancette. Le modèle Accu-Chek Multiclix dispose d'un chargeur (barillet) de lancettes, limitant ainsi les manipulations.
- **Exemples de produits (marques) :** MyStar SylkFeel (Sanofi), FreeStyle Lancets (Abbott), Marque Verte lancettes Extrafine (Marque Verte), Dinno Lancettes (Dinno Santé), Microlet (Ascensia Bayer), One Code 4237 New Test (Evolupharm), OneTouch Delica Plus (Lifescan), Glucoject Lancets Plus (Menarini), Accu-Chek FastClix et SoftClix, CoaguChek Softclix (Roche Diagnostics), Wellion Calla (Novalab), Vox (OSI), MyLife Lancets Multicolor (Ypsomed)...

Condition ou domaine d'utilisation, indications : permet le recueil d'une goutte de sang en vue de mesurer la glycémie capillaire.

- **Prise en charge à la LPPR :** OUI. Boîtes de 10, 50, 100, 150 et 200 lancettes.
- **Prise en charge subordonnée à un traitement :** OUI. Les lancettes pour autopiqueur sont prises en charge pour toute autosurveillance de paramètres sanguins nécessitant un prélèvement sanguin capillaire.
- **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPP :** NON. Il existe toutefois des recommandations sur le nombre

d'autosurveillances journalières selon le type de patient et de traitement.

- **Tarif de responsabilité à la LPP (10 unités) :** 0,66 €. La prise en charge des conditionnements par multiple de 10 lancettes est autorisée. Le tarif du conditionnement équivaut alors au multiple du tarif fixé pour 10 lancettes.
 - Boîte de 50 lancettes (code 1141412) : 3,30 €
 - Boîte de 100 lancettes (code 1101826) : 6,60 €.
 - Boîte de 150 lancettes (code 1198145) : 10,19 €.
 - Boîte de 200 lancettes (code 1166100) : 13,21 €.
- **Prix limite de vente :** OUI.
- **Dépassement éventuel à payer pour le patient :** NON.
- **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...) :** néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « Achat de lancettes marque X, une boîte de Y » ou « 100 lancettes Tartempion, une boîte. »
- Précisez la marque X et le nombre Y de lancettes : « boîte de 100 » ou « boîte de 200 ».
- Indiquez le nombre d'autosurveillances glycémiqmes à réaliser par jour.

À savoir : dans le cadre du renouvellement à l'identique, on peut utiliser un autopiqueur et des lancettes d'une autre marque si l'on préfère certaines lancettes. Il faut cependant bien vérifier la compatibilité autopiqueur/lancettes.

Autopiqueur à usage unique

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6 pour chaque marque. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.

- **Dénomination commune :** lancette avec système d'autopiqueur non réutilisable.
- **Autres noms :** autopiqueur à usage unique, autopiqueur jetable, lancette à usage unique ou jetable.
- **Description :** il s'agit d'un autopiqueur à usage unique avec lancette incorporée qui se rétracte après usage. Fines avec biseau sophistiqué (triple biseau, enduit siliconé...), les lancettes avec système d'autopiqueur non réutilisable sont toujours stériles et à usage unique.
- **Exemples de produits (marques) :**
Accu-Chek Safe-T-Pro Plus (Roche Diagnostics), BD Microtainer Contact (BD), Dinno Autolancette Vitrex (Dinno Santé), Mylife SafetyLancets (Ypsomed), Unistik 3 Normal, Comfort et Gentle, Unistik Touch (Owen Mumford), OneTouch Delica Safety (Lifescan)...

Condition ou domaine d'utilisation, indications : permet le recueil d'une goutte de sang en vue de mesurer la glycémie capillaire.

- **Prise en charge à la LPPR :** OUI. Boîtes de 10, 50, 100, 150 et 200.
- **Prise en charge subordonnée à un traitement :** OUI. Les lancettes avec système d'autopiqueur non réutilisable sont prises en charge pour toute autosurveillance de paramètres sanguins nécessitant un prélèvement sanguin capillaire.
- **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPPR :** NON. Il existe toutefois des recommandations quant au nombre d'autosurveillances journalières, selon le type de patient et de traitement.



- **Tarif de responsabilité à la LPP :**
 - Boîte de 10 (code 1138090) : 1,06€.
 - Boîte de 100 (code 1186774) : 10,65€.
 - Boîte de 150 (code 1147308) : 15,97€.
 - Boîte de 200 (code 1142883) : 21,29€.
- **Prix limite de vente :** OUI.
- **Dépassement éventuel à payer pour le patient :** NON.
- **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...) :** néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « Achat d'une boîte de X autopiqueurs de marque Y. »
- Précisez le nombre – en général, 100 – et le nom du produit (Unistik 3, Accu-Chek Safe-T-Pro Plus...).
- Indiquez le nombre d'autosurveillances glycémiques à réaliser par jour.

>>>

AUTOCONTRÔLE & AUTOTRAITEMENT

— Bandelettes, capteurs ou électrodes —



Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6 pour chaque marque. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.

■ **Dénomination commune :** bandelettes pour lecteur de glycémie.

■ **Autres noms :** bandelettes pour lecture chiffrée de la glycémie...

■ **Description :** les lecteurs de glycémie permettent de « lire » la quantité de glucose présente dans le sang capillaire grâce à une réaction chimique entre le sucre et les réactifs présents sur un support. Ce support est une bandelette, une électrode ou un capteur.

■ **Exemples de produits (marques) :** Accu-Chek Guide et Accu-Chek Performa (Roche Diabetes Care), Ascensia EasyFill (Bayer HealthCare), Autosense (Aximed), BG Star (Sanofi-Aventis), Contour Next (Ascensia Diabetes Care), Dinno CareSens (Dinno Santé), FreeStyle Optium, FreeStyle Papillon Easy (Abbott), Mylife Aveo (Ypsomed), OneTouch Select Plus et Verio (Lifescan), Vox (OSI), Soludiab (Marque Verte)...

Condition ou domaine d'utilisation, indications :
lecture de glycémie.

■ **Prise en charge à la LPP :** OUI. Boîtes de 10, 50, 100, 150 et 200 bandelettes, capteurs ou électrodes.

■ **Prise en charge subordonnée à un traitement :**
OUI. Dans le cadre de l'autocontrôle du sucre dans le sang dans le diabète.

■ **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPP :**
→ NON. Il existe des recommandations sur le nombre d'autosurveillances journalières selon le type de patient et de traitement.
→ OUI. Limité à 200 par an pour les diabétiques de type 2 traités par insulinosécréteurs

(sulfamides et glinides) et les diabétiques pratiquant une autosurveillance éducative.

■ **Tarif de responsabilité à la LPP :**

→ 10 bandelettes, capteurs ou électrodes (code 1173487) : 3,64 €.

→ 50 bandelettes, capteurs ou électrodes (code 1136894) : 18,19 €.

→ 100 bandelettes, capteurs ou électrodes (code 1186722) : 36,38 €.

→ 150 bandelettes, capteurs ou électrodes (code 1180441) : 54,56 €.

→ 200 bandelettes, capteurs ou électrodes (code 1187408) : 72,75 €.

■ **Prix limite de vente :** OUI.

■ **Dépassement éventuel à payer pour le patient :** NON.

■ **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...) :** néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « Achat d'une boîte de X bandelettes (ou électrodes, capteurs) Y. »
- Précisez la quantité et la marque, ou « 1 boîte de bandelettes compatibles avec le stylo Z ».
- Indiquez le nombre d'autosurveillances à réaliser par jour.

À savoir : les bandelettes sont souvent spécifiques à un lecteur ou une gamme de lecteurs. Assurez-vous de leur compatibilité. Il n'y a aucun intérêt économique à prescrire une grande boîte car le prix du conditionnement est proportionnel.

— Seringues avec aiguille pour autotraitement —

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6 pour chaque marque. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.

- **Dénomination commune :** seringues avec aiguille.
- **Autres noms :** seringues à insuline, seringues à injection...
- **Description :** seringues de 0,3 mL, 0,5 mL ou 1 mL prémontées avec aiguille stérile non réutilisable, conformes à la norme NF EN 8537 (2000) relative aux seringues à insuline stériles non réutilisables. Elles sont présentées en boîtes de 30 et de 100. Les aiguilles ont une gauge (diamètre externe de l'aiguille) de 26 à 31 G et une longueur de 6 à 12,7 mm. Les seringues sont graduées par $\frac{1}{2}$ UI, 1 UI ou 2 UI selon leur contenance en mL.
Exemple : BD Micro-Fine+ 0,3 mL est graduée par $\frac{1}{2}$ UI, de $\frac{1}{2}$ UI à 30 UI, et son aiguille est de 8 mm x 0,30 mm (= 26 G).
- **Exemples de produits :** BD Micro-Fine+ (BD Medical), Insumed Pic Indolor (Pharma Games), Myjector (Terumo), Omnican 50 et 100 (B. Braun Medical)...

Condition ou domaine d'utilisation, indications :

administration d'un traitement par le patient lui-même (insulinothérapie, hormone de croissance et interféron...).

- **Prise en charge à la LPPR :** OUI. Sur la base d'une boîte de 30 ou de 100.
- **Prise en charge subordonnée à un traitement :** OUI. La prise en charge est accordée dans le cadre de l'administration d'un traitement par le patient lui-même.
- **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPPR :** NON.



© BD Medical

■ Tarif de responsabilité à la LPPR :

- Seringue stérile non réutilisable de 0,3 mL, 0,5 mL ou 1 mL, boîte de 30 (code 1129210) : 8,31€.
- Seringue stérile non réutilisable de 0,3 mL, 0,5 mL ou 1 mL, boîte de 100 (code 1153059) : 27,71€.

■ Prix limite de vente : OUI.

■ Dépassement éventuel à payer pour le patient : NON.

■ Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...) : néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « X boîtes de seringues de Y mL avec aiguille, boîte de Z. »
- Précisez le nombre de boîtes (X), la contenance des seringues (0,1, 0,5 ou 1 mL) et le conditionnement, par 30 ou 100.
- Indiquez la marque si vous tenez à un produit en particulier.

>>>

Aiguille pour stylo injecteur

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6 pour chaque marque. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.

■ **Dénomination commune :** aiguille stérile et non réutilisable adaptable au stylo injecteur.

■ **Autres noms :** aiguille pour stylo injecteur...

■ **Description :** aiguille stérile à usage unique, de paroi fine, munie d'un capuchon de protection et d'une embase filetée, insérée dans une capsule surmoulée avec pellicule protectrice en papier. Selon les modèles, les aiguilles s'adaptent sur les stylos injecteurs d'insuline, d'hormone de croissance et stylos injecteurs de l'analogue du GLP-1, Byetta, Klikstar, Flexpen, Genotonorm Pen 5,3, Genotonorm Pen 12, HumaPen Luxura, HumaPen Luxura HD, Innolet, Umuline KwikPen, Umuline Pen, Novopen, Optiset, SoloStar et Victoza. Les aiguilles existent en différents diamètres externes (en mm ou en G) et longueurs (en mm) : 4 à 6 mm x 0,23 mm (32 G), 5 à 8 mm x 0,25 mm (31 G), 10 à 12,7 mm x 0,33 mm (29 G).

■ **Exemples de produits :**

- Par boîte de 100 : BD Micro-Fine +, BD Micro-Fine Ultra et Ultra Pro (BD Medical), Insupen Advanced et Insupen Original (Pikdare), Mylife Clickfine et Clickfine AutoProtect (Ypsomed), Soludiab (Marque Verte), NovoFine S, NovoTwist (Novo Nordisk), Omnican Fine (B. Braun Medical), Unifine Pentips, Unifine Pentips Plus avec désadaptateur (Owen Mumford)...
- Par boîte de 200 : aucune marque recensée.

Condition ou domaine d'utilisation, indications : administration d'un traitement par le patient (insulinothérapie, hormone de croissance, interféron, apomorphine, hormone FSH...).

■ **Prise en charge subordonnée à un traitement :** OUI. La prise en charge est accordée dans



l'autotraitement pour l'administration d'insuline, d'hormone de croissance, d'interféron ou d'apomorphine (une attribution par an), d'hormone folliculostimulante recombinante (r-FSH, une attribution tous les deux ans). Les modalités d'emploi dépendent de celles du médicament administré. Un collecteur d'aiguilles est fourni avec le conditionnement par 200.

■ **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPPR :** NON.

■ **Tarif de responsabilité à la LPPR :**

- Aiguille stérile et non réutilisable adaptable au stylo injecteur, boîte de 100 (code 1138077) : 14,77 €.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « X boîtes de Y aiguilles de x G pour stylo A. »
- Précisez le nombre de boîtes (X), la taille des aiguilles en gauge (x) et le nom du stylo.
- Indiquez la marque prescrite par le médecin.
- Vérifiez la compatibilité avec le stylo.

> Aiguilles et embouts d'injection

→ Aiguille stérile et non réutilisable adaptable au stylo injecteur, boîte de 200 avec collecteur (code 112391) : 29,56 €.

■ **Prix limite de vente :** OUI.

■ **Dépassement éventuel à payer pour le patient :** NON.

■ **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...):** néant.

— Stylo injecteur avec aiguilles et réservoir —

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6 pour chaque marque. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.

■ **Dénomination commune :** stylo injecteur avec aiguilles et réservoir non réutilisables et stériles adaptés pour le stylo.

■ **Autres noms :** néant.

■ **Description :** stylo injecteur avec aiguilles et réservoir non réutilisables et stériles adaptés pour le stylo. Ces stylos injecteurs doivent être conformes à la norme NF EN ISO 11608-1 (2001) relative aux stylos injecteurs à usage médical et les aiguilles, conformes à la norme NF EN ISO 11608-2 (2001).

■ **Exemples de produits :** aucun répertorié.

Condition ou domaine d'utilisation, indications : administration d'un traitement par le patient lui-même (insulinothérapie, hormone de croissance et interféron...).

■ **Prise en charge à la LPPR :** OUI.

■ **Prise en charge subordonnée à un traitement :** OUI. La prise en charge est accordée dans l'autotraitement pour l'administration d'insuline, d'hormone de croissance, d'interféron ou d'apomorphine, au rythme d'une attribution par an ; d'hormone folliculostimulante recombinante (r-FSH), au rythme d'une attribution tous les deux ans. Les modalités d'emploi

de ces dispositifs dépendent de celles du médicament administré.

■ **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPPR :** NON.

■ **Tarif de responsabilité à la LPPR :**
→ Stylo injecteur avec aiguilles et réservoir non réutilisables et stériles adaptés pour le stylo (code 1131690) : 43,03 €.

■ **Prix limite de vente :** OUI.

■ **Dépassement éventuel à payer pour le patient :** NON.

■ **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...):** néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « *X stylo injecteur Y avec aiguille et réservoir.* »
- Précisez le nombre de boîtes (X) et le nom (Y).

Notes /

_____ >>>

Stylo injecteur avec aiguille à cartouches préremplies

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6 pour chaque marque. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.

- **Dénomination commune :** stylo injecteur avec aiguille à cartouches préremplies.
- **Autres noms :** stylo injecteur rechargeable...
- **Description :** un stylo injecteur avec aiguille à cartouches préremplies est un moyen simple pour injecter un médicament disponible en solution dans une cartouche. Ce stylo rechargeable se compose d'un porte-cartouche, où le patient va glisser la cartouche comprenant le médicament à administrer, et d'un dispositif permettant de régler la dose à administrer et d'assurer l'injection. Ces stylos injecteurs doivent être conformes à la norme NF EN ISO 11608-1 (2001) relative au stylo injecteur avec aiguille à cartouches préremplies, et les aiguilles, conformes à la norme NF EN ISO 11608-2 (2001).
Attention : vérifier les compatibilités du stylo avec les cartouches et les aiguilles.

■ Exemples de produits :

- Pour insuline : AllStar Pro, JunioStar (Sanofi Aventis), HumaPen Savvio (Lilly), NovoPen 4, NovoPen 6, NovoPen Echo Plus (Novo Nordisk)...
- Pour hormone de croissance : NutropinAq Pen (Ipsen Pharma), Genotorm Pen (Pfizer)...
- Pour hormone folliculo-stimulante (FSH) : Puregon Pen (MSD)...
- Pour apomorphine (FSH) : D mine Pen (EVER Neuro Pharma)...

Notes /

Condition ou domaine d'utilisation,

indications : administration d'un traitement par le patient lui-même (insulinothérapie, hormone de croissance, interféron, apomorphine, hormone FSH).

- **Prise en charge à la LPPR :** OUI. Elle est accordée sous réserve de l'inscription de la cartouche adaptée sur la liste des spécialités remboursables.
- **Prise en charge subordonnée à un traitement :** OUI. La prise en charge est accordée dans l'autotraitement pour l'administration d'insuline, d'hormone de croissance, d'interféron ou d'apomorphine (une attribution par an), d'hormone folliculo-stimulante recombinante (r-FSH, une attribution tous les deux ans). Les modalités d'emploi de ces dispositifs dépendent de celles du médicament administré.
- **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPPR :** NON.
- **Tarif de responsabilité à la LPPR :**
→ Stylo injecteur avec aiguille à cartouches préremplies (code 1132086) : 43,03 €.
- **Prix limite de vente :** OUI.
- **Dépassement éventuel à payer pour le patient :** NON.
- **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...) :** néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « 1 stylo injecteur X ou pour Y. »
- Précisez le type et le nom du médicament injecté (insuline, hormone de croissance ou FSH) ou le nom du stylo Y.
- Vous pouvez prescrire les aiguilles correspondantes sur la même ordonnance, en précisant leur nom ou en indiquant leur compatibilité : « 1 boîte d'aiguilles Y pour stylo X » ou « 1 boîte d'aiguilles compatibles pour stylo X ».

Notes

Ensemble stérile pour stylo injecteur avec aiguilles et réservoir

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6 pour chaque marque. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.

■ **Dénomination commune :** néant.

■ **Autres noms :** néant.

■ **Description :** ensemble stérile, réservoir et aiguilles adaptés pour l'emploi du stylo injecteur avec aiguilles et réservoir de plus de 3 mL non réutilisables et stériles.

■ **Exemples de produits (marques) :** voir avec chaque marque de stylo pour autotraitement.

Condition ou domaine d'utilisation, indications : permet l'injection de certains traitements.

■ **Prise en charge à la LPP :** OUI (code 1121243).

■ **Prise en charge subordonnée à un traitement :** OUI. Pour l'administration d'insuline, d'apomorphine dans le traitement de Parkinson, d'hormone de croissance (si renouvellement du stylo), d'interféron et d'hormone folliculostimulante recombinante (r-FSH).

■ **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPP :** NON. Mais cela dépend du rythme de renouvellement du stylo : une attribution par an pour insuline, apomorphine et hormone de croissance et une attribution maximale tous les deux ans pour la r-FSH.

■ **Tarif de responsabilité à la LPP (unité) :**
→ Ensemble stérile non réutilisable aiguilles et réservoir (code 1121243) : 2,15€.

>>>

AUTOCONTRÔLE & AUTOTRAITEMENT

- **Prix limite de vente :** OUI.
- **Dépassement éventuel à payer pour le patient :** NON.
- **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...) :** néant.

Notes /



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « Ensemble stérile pour stylo injecteur avec aiguilles et réservoir. »

À savoir : mieux vaut voir avec le laboratoire vendant le stylo adéquat et/ou le médicament.

Embout perforateur stérile

Attention : les produits de cette rubrique inscrits sous lignes génériques ont un code d'inscription à la LPP commençant par 1, mais aussi un code d'identification individuelle commençant par 6 pour chaque marque. Ce code, qui sert à tarifier par le prestataire, permet à l'Assurance maladie de savoir quelle marque est prescrite.

- **Dénomination commune :** embout perforateur stérile adapté pour l'emploi d'un stylo injecteur à réservoir sans aiguille.
- **Autres noms :** embout pour stylo sans aiguille...
- **Description :** variable selon les marques.
- **Exemples de produits (marques) :** Coolclick (Merck Serono), boîte de 15 pointes stériles et 15 embouts d'injection, à 2,25€ (15 × 0,15€).

Condition ou domaine d'utilisation,

indications : s'utilise avec le stylo injecteur à réservoir sans aiguille correspondant pour administrer certains traitements.

- **Prise en charge à la LPP :** OUI (code 1151675).
- **Prise en charge subordonnée à un traitement :** OUI. Pour l'administration d'insuline, d'apomorphine dans le traitement de la maladie de Parkinson, d'hormone de croissance, d'interféron ou d'hormone folliculostimulante recombinante.
- **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPP :** NON. Mais cela dépend du rythme de renouvellement du stylo : une attribution

par an pour l'insuline, l'apomorphine et l'hormone de croissance et une tous les deux ans maximum pour l'hormone folliculostimulante recombinante.

- **Tarif de responsabilité à la LPP (unité) :**
→ Embout perforateur stérile (code 1151675) : 0,15€.
- **Prix limite de vente :** OUI.
- **Dépassement éventuel à payer pour le patient :** NON.
- **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...) :** néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « X embouts d'injection stérile marque Y » ou « une boîte de X embouts stériles Y ».

À savoir : ces produits sont fournis par le laboratoire vendant le stylo pour autotraitement correspondant.

L'arrêté du 25 novembre 2021 (*Journal officiel* du 30 novembre 2021) a ajouté un nouveau forfait Perfadom-45 autorisé à la prescription infirmière pour le débranchement d'un système actif préalablement installé dans un établissement de santé. Il a pris effet le 1^{er} février 2022.

Forfaits pour l'entretien intercure

■ Dénomination commune :

Perfadom 21-Entretien-VC-SF-Picc,
Perfadom 22-Entretien-VC-Picc line.

■ Autres noms :

→ « Forfait Perfadom 21 pour voie centrale sauf Picc line » ou « Forfait de consommables et d'accessoires pour l'entretien intercure de perfusion à domicile par voie veineuse centrale, hors cathéter central inséré par voie périphérique (Picc line) ».

→ « Forfait Perfadom 22 pour Picc line » ou « Forfait de consommables et d'accessoires pour l'entretien intercure d'un cathéter central inséré par voie périphérique (Picc line) ».

■ Description :

les dispositifs médicaux fournis pour réaliser le rinçage correspondent à tout ou partie de l'ensemble intitulé « accessoires et consommables stériles permettant l'entretien de la voie d'abord centrale par un dispositif implanté ou non (rinçage du dispositif d'administration) ».

À savoir : 1 essuie-mains ; 2 masques de soins ; 1 charlotte ; 1 surblouse ; 1 champ de table ; 1 champ de soins ou 1 champ de soins fenêtré fendu ou prédécoupé ; 2 paires de gants (manchettes retournées) ; 10 compresses stériles non tissées ; 1 seringue à embout Luer Lock stérile de 10 mL au minimum + 1 aiguille pompeuse stérile ; 1 ampoule de NaCl 0,9 % de classe III pour rinçage et purge des dispositifs ou 1 seringue préremplie de NaCl 0,9 % de classe III dont le diamètre du corps est équivalent à celui d'une seringue de 10 mL au minimum remplaçant l'ampoule de NaCl, l'aiguille pompeuse et la seringue Luer Lock de 10 mL ; 1 prolongateur de 10 cm au minimum + 1 robinet 3 voies ; 1 bandelette double adhésive ; 1 film adhésif semi-

perméable stérile destiné au maintien de la ligne de perfusion ainsi qu'à la protection du site de ponction ; 1 pansement adhésif support textile avec compresse intégrée en cas de débranchement ou de dépose complète (fin de cure) ; 1 ou plusieurs aiguilles de Huber de type 2 sécurisées ; 1 ou plusieurs valves bidirectionnelles transparentes à septum préfendu ; 1 ou plusieurs systèmes de fixation spécifique pour cathéter Picc line ; 1 ou plusieurs bouchons stériles Luer Lock sans site mâle/femelle ; 1 ou plusieurs valves unidirectionnelles dites « anti-retour ».

■ Exemples de produits (marques) :

le prestataire (prestataire de santé, pharmacien...) peut fournir le matériel sous forme d'un ensemble de produits à l'unité ou sous forme de set. À la pharmacie, la forme la plus simple est le set. Exemples : MediSet Perfusion set rinçage (Hartmann) ou Tetraset perfusion set de rinçage sur voie veineuse centrale avec ou sans aiguille à pointe de Huber (Tetra Medical) pour Perfadom 21 ; MediSet Perfusion entretien sur Picc line ou Midline (Hartmann) ou Tetraset perfusion set de réfection pansement Picc line (Tetra Medical) pour Perfadom 22.

Notes

>>>

PERFUSION

Condition ou domaine d'utilisation,

indications : les forfaits Perfadom 21-Entretien-VC-SF-Picc (code LPP : 1103392) et Perfadom 22-Entretien-VC-Picc-line (code LPP : 1170419) sont indiqués pour l'entretien intercreure d'une perfusion à domicile par voie veineuse centrale (VVC), hors Picc-line (Perfadom 21) ou avec Picc-line (Perfadom 22), à condition :
– de ne pas être cumulés avec la prescription dans les sept jours précédant l'un des forfaits Perfadom 10 à 20 ;
– que la voie centrale ne soit pas mobilisée pendant au moins sept jours précédant la prescription.

- **Prise en charge à la LPP :** OUI.
- **Prise en charge subordonnée à un traitement :** OUI, voir ci-dessus.
- **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPP :** NON.
- **Tarif de responsabilité à la LPP (unité) :**

- Perfadom 21 (code 1103392) : 9,16 €.
- Perfadom 22 (code 1170419) : 17,86 €.

■ Prix limite de vente :

OUI.

■ Dépassement éventuel à payer pour le patient : NON.

■ Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...) : néant.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « *Nécessaire pour entretien voie centrale sauf Picc-line avec nécessaire sous forme de set X. Forfait Perfadom 21* » ou « *Nécessaire pour entretien d'un Picc-line sous forme de set X. Forfait Perfadom 22* ».
- Indiquez le nom du set choisi ou le matériel souhaité.

Forfaits de débranchement

- **Dénomination commune :** Perfadom 24-Debranch-Diff, Perfadom 45-C-Debr-SA.
- **Autres noms :** « Forfait Perfadom 24 pour le débranchement d'un diffuseur » ou « Forfait de consommables pour le débranchement à domicile d'un perfuseur » et « Forfait Perfadom 45-C pour le débranchement d'un système actif ».
- **Description :** les dispositifs médicaux fournis pour réaliser ces actes correspondent à tout ou partie de l'ensemble intitulé « accessoires et consommables nécessaires au branchement différé des dispositifs veineux implantés, au branchement immédiat des cathéters veineux centraux,

au débranchement des dispositifs veineux implantés et des cathéters veineux centraux, au rinçage de la voie d'abord ou à la dépose des lignes de perfusion sur les dispositifs veineux implantés ». Cet ensemble reprend les produits de l'ensemble intitulé « accessoires et consommables stériles permettant l'entretien de la voie d'abord centrale par un dispositif implanté ou non (rinçage du dispositif d'administration) » associé aux forfaits Perfadom 21 et 22 :
→ plus 1 seringue de 50 mL ou de 60 mL Luer Lock, pour le remplissage du diffuseur ou de la cassette (pompe) ; 1 ou plusieurs rampes de perfusion ; 1 ou plusieurs boîtiers souples de protection des connexions Luer Lock ;

SÉRUM PHYSIOLOGIQUE

Chlorure de sodium physiologique

- **Dénomination commune :** sérum physiologique.
- **Autres noms :** sérum « phy », chlorure de sodium physiologique, NaCl...
- **Description :** le chlorure de sodium est un composant physiologique du plasma. Il se présente sous deux statuts, celui de médicament et celui de dispositif médical.
→ **Le sérum physiologique à prescription médicale facultative** est une solution stérile, isotonique et physiologique à base de chlorure de sodium (NaCl) à 0,9 % dans de l'eau purifiée (0,9 g de NaCl dans 100 ml d'eau purifiée).
Il est dit à prescription médicale facultative quand il est utilisé non pas pour son action pharmacologique mais locale. Dans ce cas, il a un statut de dispositif médical (DM). Le plus souvent, le NaCl 0,9 % DM se présente en boîte de 10, 20, 30... dosettes de contenance de 5 ml, parfois rebouchables. Une fois entamées, elles s'utilisent dans les 24 heures. C'est ce type de sérum que vous pouvez prescrire.
→ **Cette solution d'électrolytes** est un médicament quand le NaCl est dissous dans de l'eau pour préparation injectable. Il est alors indiqué comme additif ou apport hydro-électrolytique pour solution intraveineuse. Vous ne pouvez pas le prescrire.
- **Exemples de produits (marques) :**
Biogaran Conseil sérum physiologique 40 unidoses (Biogaran), Physiologica Bébé sérum physiologique 20, 30, 40 et 60 unidoses (Gifrer-Barbezat), Physiodose sérum physiologique stérile 40 unidoses (Gilbert), Bébisol 20 et 40 unidoses de 5 ml rebouchables (Omega Pharma), NEP Phy 30 unidoses (Népenthès), Babysoin sérum physiologique 20, 30 et 40 unidoses (Cooper)...

Condition ou domaine d'utilisation, indications : rinçage de plaie, de tubulure, hygiène du nez, des yeux...



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « *Sérum physiologique, X unidoses – ou dosettes – ou une boîte de X unidoses* », en précisant le nombre X d'unidoses voulues.
- Spécifiez le type d'utilisation si besoin.
- Inutile d'indiquer la marque, la pharmacie délivrera le produit qu'elle a en stock.

Notes

Bas de compression

■ **Dénomination commune** : bas de compression.

■ **Autres noms** : bas et collants de contention, bas et collants de compression, dispositifs de compression médicale. Le terme de compression est à préférer à celui de contention car plus juste au niveau de l'action recherchée, *via* un textile élastique.

■ **Précisions** : les bas de compression sont regroupés dans les orthèses élastiques de contention des membres, avec les manchons, les genouillères, etc. Or, les orthèses sont des « dispositifs appliqués de façon externe » et « utilisés pour modifier les caractéristiques de structure et de fonction des systèmes neuromusculaires et squelettiques » (source : HAS, 2010). D'après ce rapport de la HAS, les bas de compression ne sont pas des orthèses. Dans une prochaine nomenclature, ce terme d'orthèse ne s'appliquerait plus aux bas de compression.

■ **Description** : les bas de compression regroupent en fait les bas jarrets, c'est-à-dire les chaussettes, les bas cuisses (les bas « classiques ») et les collants (qui sont des bas avec une culotte, appelée « supplément pour collant » à la LPP). Ils sont constitués de fibres élastiques, élasthanne (Lycra) ou élastodiène (les latex), mêlées à d'autres fibres (microfibres, coton ou polyamide, mélange de polyamide et microfibres, bambou, soie...).

■ **Classification** : les bas de compression, comme les orthèses, sont classés selon leur type de fabrication en fonction d'un cahier des charges et selon la classe de pression.



1. Selon des paramètres ou spécifications techniques

la façon dont ils sont fabriqués par rapport au type de fils utilisés dans le tissage ou de machine (tricotuse)... D'où les sous-rubriques suivantes.

→ **Catégorie élastique en un sens**, classes I, II et III (11 et 12) : codes 201D00.1 à 201D00.7.

→ **Catégorie élastique en deux sens**, classes hors classe (HC), I, II et III (HC 2, 21 et 22) : codes 201D01.1 à 201D01.19.

→ **Catégorie élastique en un sens extensible autre sens**, classes I, II et III (31 et 32) : codes 201D02.1 à 201D02.7.

En outre, d'autres rubriques regroupent les « suppléments » pouvant être pris en charge pour les articles aux mesures du patient.

→ **Suppléments de circonférence** : code 210D03.11, 12 et 13.

→ **Suppléments de longueur** : codes 201D03.21 référence V1 à 201D03.27 référence V7.

→ **Autres suppléments** : codes 201D03.31 référence SVA à 201D03.37 référence SV7.

Ainsi que les **suppléments pour les articles de série** – codes 201D04.1 référence SV4 à 201D04.7 – et les **majorations pour orthèses en classe IV aux mesures du patient ou de série** – code 201D05.1.

2. Selon des classes de pression de compression

la valeur de contention, mesurée par un laboratoire compétent, permet de classer le dispositif.

→ **Classe I** : entre 13 et 20 hPa.

→ **Classe II** : entre 20,1 et 27 hPa.

→ **Classe III** : entre 27,1 et 48 hPa.

→ **Classe IV** : au-dessus de 48 hPa.

L'hectopascal (hPa) est l'unité internationale, mais beaucoup expriment cette compression en millimètres de mercure (mmHg). En outre, la compression doit suivre une dégressivité entre la cheville et la cuisse pour les bas et collants.

LIEN ENTRE CLASSES ET INDICATIONS

→ Les quatre classes de compression correspondent aujourd'hui aux différents

>>>

COMPRESSION

stades de la maladie veineuse. Cette compression est dégressive à partir de la cheville : plus on monte le long de la jambe, moins la compression est importante. C'est toujours au niveau de la cheville et du mollet que la compression est maximale et efficace.

→ **Classe I** : 10 à 15 mmHg. Indiquée pour une insuffisance veineuse légère : jambes lourdes, varices débutantes...

→ **Classe II** : 15 à 20 mmHg. Pour une insuffisance veineuse chronique modérée : œdème du soir, après traitement des varices, varices de la femme enceinte...

→ **Classes III et IV** : 20-36 mmHg et supérieur à 36. Sont indiquées pour l'insuffisance veineuse sévère chronique : thrombose veineuse profonde...

Les bas et collants anti-thromboemboliques (ATE) procurent une compression dégressive légère, entre 10 et 18 mmHg, comparable à celle d'une classe I ou II. Leurs modes de fabrication et leurs profils de pression sont très variables, d'où la difficulté à les classer. Ils sont destinés aux personnes alitées risquant des accidents thromboemboliques après une intervention chirurgicale. Certains ne sont pas remboursés par la Sécurité sociale.

PRISE DE MESURES

Toutes les mesures sont en centimètres.

→ **a** : circonférence de la partie la plus large de la cuisse.

→ **c** : circonférence de la partie la plus large du mollet.

→ **b** : tour de la cheville 3 cm au-dessus de la malléole.

→ **H** : hauteur sol-entrejambe (sous la fesse).

→ **h** : hauteur sol-creux poplité (derrière les genoux).

Certaines marques demandent la pointure, ainsi que la hauteur du sol à la mi-cuisse.

MESURES À PRENDRE

→ Pour les bas autofixants, bas cuisses, collants : a, c, b et H.

→ Pour les chaussettes : c, b et h.

Si une mesure se situe à la limite de deux tailles, privilégiez le tour de cheville.

Exemples de fabricants (marques) :

Jobst Farrowwrap Liner (BSN-Radiante), Varilux, Soin des jambes L'homme la chaussette fine (Gibaud), Legger Surfine, Smartleg (Innothéra), Mediven30, Travel, Seduction (Medi France), Dynaven 2 (Sigvaris), Venoflex 2 Clinic (Thusne)...

Condition ou domaine d'utilisation, indications : insuffisance veineuse.

■ **Prise en charge à la LPP** : OUI. La classification est en cours de révision, mais aucune incidence sur la prescription infirmière pour l'instant.

■ **Prise en charge subordonnée à un traitement** : OUI. En 2023, et sans doute en 2024, les indications sont les jambes lourdes, stases veineuses avec ou sans œdèmes, lymphœdème et éléphantiasis. Elles pourraient être modifiées si la classification était revue.

■ **Nombre limite d'unités prises en charge à la LPP** : NON. Il n'y a pas un nombre de paires limité pris en charge, mais... les bas sont garantis six mois. Et « *en application de l'article R. 165-24 du code de la santé publique, le renouvellement d'un appareillage ne peut intervenir que si son délai de garantie est échu et si son état justifie le renouvellement (produit hors d'usage, irréparable, inadapté à l'état du patient). Le renouvellement des bas n'intervient donc pas systématiquement tous les six mois à l'échéance du délai de garantie.* » Toutefois, « *il paraît justifié d'accorder pour la première délivrance deux paires de bas, dans la mesure où ces appareillages nécessitent d'être lavés régulièrement...* » En clair : a priori, le patient dispose d'une première prescription de deux paires et peut bénéficier d'autres prescriptions si la taille ne convient plus ou si les précédentes paires se sont abîmées, dans un délai raisonnable de six mois. Selon le site ameli, l'Assurance maladie rembourse jusqu'à huit paires par an.

■ **Tarif de responsabilité à la LPPR (unité)** : il dépend des spécifications techniques,

de la classe de pression et du produit (un collant = deux bas + une culotte).

■ **Quels sont les tarifs LPPR ?**

Un produit tel qu'un collant a un tarif LPP qui correspond au tarif de chaque composant.

Exemple : collant fabriqué selon les spécifications de la rubrique « élastique en deux sens ».

Sa tarification = deux bas + un supplément culotte = 2 x 201Do1.8 (2 x 14,89 €) + 201Do4.1 (12,25 €) = 42,03 €.

Explication : le « supplément pour collant » SV4 correspond à la culotte qui s'additionne aux deux bas afin de constituer un collant de contention (la tarification à la LPP d'un collant de contention se subdivise en deux fois un bas + un supplément pour collant).

■ **Prix limite de vente :** NON.

■ **Dépassement éventuel à payer pour le patient :** OUI.

■ **Forfait de livraison à domicile (maison, maison de retraite...) :** néant.

■ **Existe-t-il des règles de prescription et de délivrance ?** OUI.

Pour la prescription

→ L'ordonnance doit être indépendante de celles comportant la prescription d'autres produits (médicaments, autres DM).

→ En plus de la désignation de l'article, elle doit préciser la nature et le siège de l'atteinte justifiant la prescription et, éventuellement, les indications permettant une application correcte (finalité médicale).

Pour le fournisseur

→ Ces dispositifs médicaux sont pris en charge uniquement s'ils sont délivrés par un professionnel agréé. Ainsi, les bas de compression de série peuvent être délivrés par un pharmacien ; ceux aux mesures du patient nécessitent un diplôme d'orthopédiste-orthésiste.

■ **Que peuvent alors prescrire les infirmières ?**

Elles peuvent prescrire dans le cadre d'un renouvellement à l'identique : bas jarrets, bas et collants de compression, de série ou aux mesures du patient, de la classe I à IV.



Prescription type

Attention

L'ordonnance doit être libellée sur une ordonnance indépendante de celle comportant la prescription de tout autre produit. Si le médecin a précédemment prescrit sous nom de marque (Venactif, Venoflex...), l'infirmière doit se conformer à cette prescription. S'il l'a prescrite de façon générique – « Une paire de bas de compression classe II » –, la seule obligation est de respecter le degré de compression.

ACHAT

Libellé de prescription :

- « 1 paire de chaussettes de compression, classe II, taille A, B. »
- Précisez la classe de compression (I, II ou III ou 1, 2 ou 3) et la taille (exemple : médium long ou médium normal) car il s'agit d'un renouvellement à l'identique.
- Dans tous les cas, mieux vaut soit reprendre les mesures du patient, soit noter sur l'ordonnance pour le pharmacien : « *Reprendre les mesures pour s'assurer de la taille adéquate.* »
- Le poids du patient peut avoir varié ou il peut avoir un œdème...

Notes /

SUBSTITUTS NICOTINIQUES

Depuis le 1^{er} janvier 2019, seuls les substituts inscrits sur la liste des médicaments remboursables peuvent être prescrits pour un remboursement « classique » et sont abordés dans ces pages, bien que spray et inhalateur, non remboursés, soient également cités.

Substituts nicotiques

- **Dénomination commune :** substituts nicotiques.
- **Autres noms :** traitement nicotinique de substitution (TNS), « patch » pour la forme transcutanée, « gomme ou chewing-gum à la nicotine », pastille et comprimé à sucer, inhalateur ou spray buccal pour les formes orales...
- **Description :** traitement pharmacologique du tabagisme, les substituts nicotiques existent sous plusieurs formes, fonctionnant sur le même principe. Ils délivrent de la nicotine par voie veineuse de manière lente et régulière.
 - **Les patches.** La diffusion lente de la nicotine par voie transdermique permet d'atteindre un niveau de nicotémie stable, avec un délai d'action de 1 à 2 heures. **Dosage et durée d'action :** 16 heures pour ceux dosés à 10, 15 ou 25 mg de nicotine ; 24 heures pour ceux dosés à 7, 14 ou 21 mg. **Signes de surdosage :** agitation, anxiété, insomnie, rêves anormaux, nausées, étourdissements, céphalées, sueurs, hypersalivation ; réactions au site d'application, attribuées le plus souvent à l'adhésif, avec irritation, sensation de brûlure, œdème, érythème, prurit, éruptions cutanées. **En pratique :** coller le patch au lever sur une peau propre et sèche, sur la face externe du bras, la fesse ou l'omoplate, en pressant quelques secondes. Laisser 24 heures ou retirer au coucher pour un patch de 16 heures. Changer de site chaque jour.
 - **Les formes orales.** Elles permettent l'absorption de la nicotine au niveau de la muqueuse buccale avec une action rapide, en 2 minutes, mais ponctuelle. **Effets indésirables :** outre les effets de surdosage, nausées, sensations de brûlures buccale et gastrique, irritation de la gorge, toux, etc., lors de déglutitions trop rapides.



© Pierre Fabre

> **Gommes à mâcher.** La nicotine liée à une résine échangeuse d'ions est libérée progressivement au niveau de la muqueuse buccale. **Dosage et durée d'action :** 2 ou 4 mg libèrent respectivement 1 ou 2 mg de nicotine durant 30 à 60 minutes. **En pratique :** mâcher une fois, puis placer contre la joue 5 à 10 minutes, avant d'alterner lentement mastication et pause, avec une mastication par minute, en remplaçant la gomme dans des endroits différents.

> **Comprimés sublinguaux et pastilles à sucer.** Ils sont disponibles sous plusieurs dosages de nicotine, avec 1, 1,5, 2, 2,5 et 4 mg.

> **Comprimés et pastilles à sucer.** La nicotine est libérée peu à peu lors de la dissolution. **Dosage et durée d'action :** 1, 1,5, 2, 2,5 ou 4 mg. Action limitée à 20 ou 30 minutes.

En pratique : sucer le comprimé sans croquer en le déplaçant dans la cavité buccale, ou laisser fondre les formes sublinguales sous la langue ou entre la joue et la gencive.

> **Inhalateur.** Ce dispositif médical contient une cartouche avec un tampon imprégné de menthol et de nicotine. L'inhalation dépose

des microgouttes de nicotine dans la cavité buccale. **Dosage et durée d'action :** 10 mg pour une durée de 20 à 80 minutes. **En pratique :** aspirer en adaptant la fréquence et l'intensité aux besoins. Utiliser la cartouche dans les douze heures car la nicotine s'évapore.

> **Spray buccal.** Chaque pulvérisation de la solution en flacon-pompe délivre 1 mg de nicotine. Action la plus rapide des TNS.

En pratique : pulvériser une dose sur la face interne de la joue sans inhaler ou déglutir immédiatement après.

■ Exemples de produits (marques) inscrits sur la liste des médicaments remboursables* :

→ **Patches :** Nicotinell TTS 7, 14 ou 21 mg/24 h (GlaxoSmithKline), NicopatchLib 7, 14 ou 21 mg/24 h (Laboratoire Pierre Fabre), NicoretteSkin 10 mg/16 h, 15 mg/16 h et 25 mg/16 h (Johnson & Johnson), NiQuitin 7, 14 ou 21 mg/24 h (Omega Pharma)...

→ **Gommes :** Nicorette 2 ou 4 mg, sans sucre, arômes fruits, menthe glaciale, menthe fraîche (Johnson & Johnson), NiQuitin menthe glaciale sans sucre 2 ou 4 mg (Omega Pharma), Nicotinell avec ou sans sucre (GSK)...

→ **Comprimés et pastilles à sucer :** Nicotinell menthe 1 et 2 mg (GSK), Nicopass 1,5 mg et 2,5 mg (Pierre Fabre)...

→ **Comprimés sublinguaux :** Nicorette Microtab 2 mg (100)...

→ **Solution pour pulvérisation buccale (Spray) :** Nicotine EG Spray 1 mg/dose (EG Labo), goût fruits rouges.

Non pris en charge par l'Assurance maladie :

→ **Inhaleur :** Nicorette Inhaleur 10 mg/ cartouche, goût menthol...

→ **Spray buccal :** NicoretteSpray 1 mg/dose, goûts menthol et fruits rouges...

■ Prise en charge subordonnée à une prescription médicale :

NON. Selon l'Assurance maladie interrogée le 30 novembre 2023, les infirmiers sont autorisés à prescrire des traitements nicotiques de substitution à toute personne.

■ Prise en charge par l'Assurance maladie :

les substituts nicotiques inscrits sur la liste des médicaments remboursables (*voir liste sur Ameli*) sont remboursés à hauteur de 65 % du tarif de convention de la Sécurité sociale et de 100 % pour les patients en affection de longue durée (ALD), pour lesquels les substituts nicotiques font partie de la liste des actes et prestations définis, et pour les bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire. La quasi-totalité des complémentaires ou mutuelles santé prend en charge le ticket modérateur.

■ Prix limite de vente : OUI car le prix des médicaments remboursés est fixé par les pouvoirs publics. NON pour les médicaments non remboursés comme le spray et l'inhaleur.

*À partir de la liste Ameli au 18 octobre 2022, de la base theriaque.org et de celle de l'OCF.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

Indiquez :

- « *X* boîte(s) de *Y*, forme *Z*, *n* semaines, à renouveler *m* fois », avec *X* le nombre de boîtes, *Y* la marque, *Z* la forme : patch, gomme, etc., *n* le nombre de semaines de prise et *m* le nombre au total.
 - Précisez la posologie : « *1* comprimé à sucer toutes les heures, maximum tant par jour » ou « *1* patch à coller dès le réveil sur le haut du bras ».
 - Indiquez la durée du traitement en semaines, au cas où il faudrait modifier le dosage.
 - Vous pouvez spécifier seulement la forme et le dosage, le patient choisira avec son pharmacien l'arôme menthe ou citron. Une allergie à un adhésif de patch est possible et il pourra être nécessaire de changer de marque.
- Conseil :** indiquez toujours les signes d'un sur/sous-dosage en nicotine, maux de tête en cas de surdosage, anxiété si sous-dosage...

ANTISEPTIQUES

Solutions antiseptiques

■ **Dénomination commune :** antiseptiques.

■ **Autres noms :** solutions antimicrobiennes...

■ **Description :** les antiseptiques sont des préparations ayant la propriété d'éliminer ou de tuer les micro-organismes ou d'inactiver les virus sur les tissus vivants tels que la peau saine, les muqueuses et les plaies. La durée de l'effet après application est momentanée. Les antiseptiques sont classés selon leur activité et leur composition chimique. Ceux dits « majeurs » sont actifs sur les bactéries Gram+ et Gram-, les champignons, les spores et les virus. Ils détruisent ou dénaturent les protéines membranaires, inhibent la synthèse des acides nucléiques ou entraînent une fuite de constituants cellulaires.

- **La chlorhexidine.** Privilégier les solutions à 0,5 % car les solutions aqueuses à 0,05 % ont une faible activité bactéricide. Ne pas appliquer sur des muqueuses, hormis pour les solutions moussantes à rincer, ni dans le conduit auditif car elle est neurotoxique.
- **L'hypochlorite de sodium.** Il s'utilise pur en lavages ou pansements humides. Incolore et très bien toléré, y compris sur les muqueuses.
- **La povidone iodée** est bien tolérée sur la peau et les muqueuses, mais chez l'enfant de moins de 30 mois, faire suivre d'un rinçage à l'eau stérile. Elle colore la peau en brun orangé et peut irriter, donner des allergies de contact. Elle est contre-indiquée chez le nouveau-né, aux deuxième et troisième trimestres de grossesse et durant l'allaitement.
- **L'alcool.** L'alcool éthylique est dénaturé – rendu impropre à la consommation – par adjonction de colorants (tartrazine), entre autres. L'alcool à 60° ou 70° s'utilise pour l'antiseptie de la peau saine. Son action bactéricide est supérieure à celle de l'alcool à 90° en raison d'une meilleure pénétration de la paroi bactérienne. Il convient pour désinfecter le petit matériel. Il n'est pas utilisé sur les

plaies car il « pique ». Il est souvent associé à d'autres antiseptiques majeurs, dont il potentialise l'effet. Il est intéressant avant injection car il s'évapore et sèche vite. Ne pas utiliser avant l'âge de 30 mois, sur une peau lésée, les muqueuses et avant une glycémie capillaire, au risque de fausser les résultats. Chlorhexidine et povidone iodée sont parfois associées à un détergent tensioactif et moussant, qui contribue à l'action antiseptique en diminuant les interférences avec les souillures organiques. Ces « moussants » sont utilisés pour laver des plaies souillées, des muqueuses, en douche pré-opératoire...

■ **Exemples de produits (marques) :** voir tableau.

■ **Délivrance en pharmacie subordonnée à une prescription médicale :** NON, les antiseptiques sont en vente libre.

■ **Prise en charge par l'Assurance maladie :** OUI en partie pour ceux qui sont remboursés. NON pour ceux qui ne le sont pas.

■ **Prix limite de vente :** OUI pour ceux qui sont remboursés car le prix d'un médicament remboursé est fixé. NON pour ceux dits médicaments conseil, dont le prix est laissé au libre choix de la pharmacie.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

- « X flacon(s) de Y, Z mL. Appliquer n fois par jour pendant m jours. » Indiquez la quantité X, un flacon, par exemple, la marque Y et le volume Z souhaité : 125 mL, 250 mL, etc.

Attention : précisez les quantités et si vous souhaitez que le patient l'utilise pur ou dilué.

Exemples d'antiseptiques majeurs

Principes actifs	Produits	Emploi des savons
Antiseptiques majeurs seuls		
→ Chlorhexidine	Solutions aqueuses: Urgo soin antiseptique chlorhexidine spray , flacon 100 mL NR (Urgo Healthcare), Cooper chlorhexidine , unidoses 5 ml NR (Cooper)... Solutions alcooliques: Chlorhexidine alcoolique 0,5 % , flacons 125, 250 et 500 mL NR (Gilbert Healthcare). Solutions moussantes: Septivon 1,5 % , flacon 250 mL, 2,10 €, remb. 15 %, flacon 500 mL NR (Omega Pharma).	Septivon : pur, en badigeon, pur ou dilué en lavage, dilué en trempage ou pour la toilette vulvaire. Rincer après utilisation.
→ Hypochlorite de sodium (soit chlore actif 0,5 g/100 mL pour Dakin)	Dakin Cooper stabilisé , flacon 250 mL, 2,02 €, remb. 30 %, flacons 60, 125 et 500 mL NR (Cooper).	
→ Povidone iodée	Bétadine dermique 10 % solution, flacon 125 mL, 1,83 €, remb. 30 %, flacon 500 mL et 10 unidoses/5 mL NR (Mylan Medical). Povidone iodée Teva 10 % , flacon 125 mL, 1,38 €, remb. 30 %. Solution moussante: Bétadine Scrub 4 % , flacon 125 mL, 1,67 €, remb. 30 % (Mylan Medical).	Bétadine Scrub : pur sur mains mouillées, frotter 1 minute et rincer à l'eau. Pour la déterision des plaies souillées, utiliser le produit dilué au tiers, puis rincer à l'eau.
Antiseptiques majeurs en association		
→ Chlorhexidine + chlorure de benzalkonium + alcool benzylique	Biseptine , flacon pulvérisateur 100 mL, 2,53 €, remb. 30 %, flacon 250 mL, 2,37 €, remb. 30 % et flacons 40 et 500 mL NR. BiseptineSpraid , flacons 50 et 125 mL NR (Bayer HealthCare).	Ne pas rincer après application.
→ Chlorhexidine + chlorure de benzalkonium	Mercryl solution 125 mL NR. Mercryl spray 50 mL NR (Menarini). Solutions moussantes: Mercryl , flacon 1 000 mL NR (Menarini).	Mercryl moussant : pur ou dilué au 1/10 ^e , 1 ou 2 fois par jour pendant 7 à 10 jours. Bien rincer après.
→ Chlorhexidine 0,5 % + alcool éthylique (éthanol)	Septeal , flacon 250 mL, 2,81 €, remb. 15 % (Pierre Fabre Dermatologie).	Pur, 2 fois par jour, à badigeonner sur la peau et sans rinçage.
→ Chlorhexidine + hexamidine + chlorocrésol	Cyteal solution moussante, flacon 250 mL, 2,90 €, remb. 15 % (Pierre Fabre Médicament).	Pur ou dilué au 1/10 ^e , suivi d'un rinçage abondant.

Liste non exhaustive. NR : non remboursé. Les ammoniums quaternaires, tel le benzalkonium, sont bactéricides à spectre étroit, peu, voire pas actifs sur les champignons et les virus. Le chlorure de benzalkonium s'avère légèrement détergent. L'alcool benzylique potentialise l'action des autres antiseptiques, ne pique pas et est légèrement anesthésique. Le Dakin est teinté en rose par le permanganate de potassium, qui ne colore pas la peau mais identifie l'antiseptique quand il est déconditionné.

Notes

Les vaccins (hors Covid-19)

■ **Dénomination commune** : les vaccins.

■ **Autres noms** : vaccin suivi de « contre » ou « anti » et du nom de la maladie, comme vaccin anti-grippe, contre l'hépatite B...

■ **Description** : la vaccination prévient l'infection par certains virus ou bactéries en utilisant les capacités du système immunitaire. En introduisant dans l'organisme sain un germe ou une partie de ce germe rendu inoffensif, elle stimule une réponse spécifique qui évite de contracter la maladie ou d'en faire une forme grave.

■ **Mode d'action des vaccins** : le vaccin introduit dans l'organisme soit des substances, issues d'un agent infectieux, capables de stimuler le système immunitaire, dites « antigènes », soit le code génétique qui permet leur production pour les vaccins à ARNm, non traités ici. Ces antigènes activent les systèmes de défenses, notamment les lymphocytes B et T, qui produisent des anticorps et des cellules capables de détruire les cellules infectées pour éliminer l'agent infectieux reconnu comme « corps étranger ». Ils ne provoquent pas les symptômes potentiellement graves de la maladie. Des cellules immunitaires activées, dites « mémoire » persistent plusieurs années dans l'organisme. En cas de contact futur, elles reconnaissent l'agent infectieux et produisent sur un temps très court des anticorps spécifiques qui le neutralisent avant que la maladie ne se déclare. Certains vaccins nécessitent plusieurs doses pour obtenir une immunité protectrice ; elles sont espacées de 4 semaines pour laisser le temps aux lymphocytes de devenir matures et de s'activer. L'immunité protectrice procurée par certains vaccins décline avec le temps ; elle doit être entretenue par contacts réguliers avec le germe *via* des personnes infectées ou par des injections de rappel. Certains

virus, comme ceux de la grippe, mutent rapidement, d'où l'adaptation régulière de la composition des vaccins. Les vaccins antigrippaux sont peu immunogènes, c'est-à-dire que leur capacité à provoquer une réponse immunitaire spécifique est faible, d'où la nécessité d'une vaccination annuelle.

■ **Rappel sur la conservation des vaccins** : en général, au réfrigérateur entre 2 et 8 °C. L'efficacité des pochettes isothermes, même avec pack réfrigéré, n'est pas établie. La rupture de la chaîne du froid est sans conséquence durant deux heures pour l'ensemble des vaccins. Au-delà, conserver le vaccin au réfrigérateur sur une clayette sans toucher les parois, et non dans la porte où la température est plus élevée (source : vaccination-info-service).

■ **Maladies concernées par la vaccination infirmière** : coqueluche, diphtérie, tétanos, poliomyélite, fièvre jaune (uniquement dans les centres agréés), grippe saisonnière, hépatites A et B, infections invasives à méningocoques, infections à papillomavirus humain (HPV), infections invasives à pneumocoques, rage en pré-exposition, rougeole, oreillons et rubéole (ROR), tuberculose (BCG, en structures collectives), varicelle, zona.

■ **À noter** : la prescription de vaccin contre l'infection invasive à *Haemophilus Influenzae* de type b est sans objet pour les infirmiers car cette vaccination concerne les moins de 11 ans. La prescription infirmière des vaccins vivants atténués tels que BCG, ROR, contre le zona, la varicelle et la fièvre jaune n'est pas autorisée chez les personnes immunodéprimées.

■ **Exemples de produits (marques)** : voir tableaux.

■ **Conditions préalables pour prescrire les**

vaccins : avoir suivi une formation à la prescription de 10 h 30 dont les objectifs pédagogiques sont définis par arrêté ; déclarer cette activité auprès du Conseil de l'ordre des infirmiers dont vous dépendez, en transmettant votre attestation de formation délivrée par l'organisme.

■ **Public concerné par la prescription infirmière :**

les adultes, dont les femmes enceintes et les enfants à partir de l'âge de 11 ans, sans contre-indications à la vaccination, ciblés par les recommandations vaccinales, à l'exception des vaccins vivants atténués chez les personnes immunodéprimées (*voir plus haut*).

■ **Prise en charge subordonnée à une prescription :**

OUI. Les vaccins sont pris en charge sur prescription d'un médecin, d'un infirmier, d'un pharmacien ou d'une sage-femme sous certaines conditions (*voir tableau*). Les vaccins sont sur liste I, c'est-à-dire sur la liste des substances vénéneuses, ce qui signifie que le pharmacien ne peut les délivrer que sur prescription d'un professionnel de santé autorisé (médecin, infirmier, sage-femme), à l'exception des vaccins contre la grippe saisonnière.

■ **Prise en charge par l'Assurance maladie :**

la majorité des vaccins sont remboursés à hauteur de 65 % du tarif de convention de la Sécurité sociale ; Zostavax est pris en charge à 30 % ; les vaccins ROR chez les enfants de 12 mois à 17 ans révolus et les vaccins antigrippaux chez les personnes à risques sont pris en charge à 100 % dans le cadre de campagnes de vaccination.

Les vaccins contre la rage (Rabipur et vaccin rabique Pasteur), contre la leptospirose (Spirolept), contre l'hépatite A (Avaxim, Havrix, Vaqta) hors patients atteints de mucoviscidose ou d'hépatopathies chroniques actives, et Shingrix contre le zona ne sont pas remboursés actuellement, même pour les personnes ciblées par les recommandations.

■ **Nombre limite d'unités prises en charge :** OUI,

selon recommandations du calendrier vaccinal. NB : en cas de rupture de la chaîne du froid ou de casse, vous pouvez prescrire à nouveau. Une tolérance semble acceptée. L'objectif est d'améliorer la couverture vaccinale !

■ **Tarif (unité) :** variable selon les vaccins. Le prix est fixé car les vaccins sont des médicaments (*voir tableau*).

■ **Assurer la traçabilité de la vaccination :** noter vos nom et prénom, le nom du vaccin administré, sa date d'administration et le numéro de lot dans le dossier médical partagé et dans le carnet de santé ou de vaccination du patient. À défaut de cette inscription, noter ces mêmes informations dans le dossier de soins infirmiers et délivrer à la personne vaccinée une attestation de vaccination comportant ces informations. En l'absence de dossier médical partagé et avec l'accord du patient, transmettre ces informations au médecin traitant par messagerie sécurisée.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription :

Indiquez l'âge du patient.

« *Vaccin X, une boîte.* »

Indiquez le nom X du vaccin.

Si pas de préférence, indiquez le nom de la maladie, par exemple :

« *Vaccin contre l'hépatite B.* »

Vous pouvez aussi noter s'il s'agit d'une primo-vaccination, d'un rappel, ou d'une vaccination de rattrapage.

Notes /



VACCINATION

Calendrier des vaccinations réalisables* par les infirmiers

	Valence	11-13 ans	15 ans	16-24 ans
Recommandations générales	Diphtérie (d), Tétanos (T), Poliomyélite (P)			
	Coqueluche acellulaire (ca)			
	Grippe			
	Zona			
	Papillomavirus humain (HPV)	11-14 ans : 2 doses (0, 6 mois) ⁽¹⁾ .		
Rattrapage	Hépatite B	3 doses (0, 1, 6 mois) ou 2 doses ⁽²⁾ (0, 6 mois).		
	Coqueluche acellulaire (ca)			
	Méningocoque C	1 dose		
	Papillomavirus humain (HPV)		Jusqu'à 19 ans révolus et jusqu'à 26 ans pour les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes : 3 doses ⁽²⁾ selon le schéma 0, 2, 6 mois.	
	Rougeole, oreillons, rubéole (ROR)	2 doses à au moins 1 mois d'intervalle si pas de vaccin antérieur, 1 dose si une seule dose vaccinale antérieure. Atteindre 2 doses au total chez les personnes nées depuis 1980, chez les femmes non vaccinées en âge de procréer nées avant 1980 : 1 dose.		

(* Les vaccins contre la tuberculose (BCG) et la fièvre jaune sont théoriquement administrables par les infirmiers mais aucun vaccin n'est actuellement disponible en officine.

(1) Avec le vaccin nonavalent Gardasil 9.

(2) Avec le vaccin Engerix B20 µg.

(3) Jeunes séjournant dans des structures collectives pour l'enfance et la jeunesse handicapées, patients atteints de mucoviscidose ou de pathologie hépatobiliaire chronique susceptible d'évoluer vers une hépatopathie chronique, enfants des familles dont l'un au moins des membres est originaire d'un pays de haute endémicité et susceptible d'y séjourner, personnes dans l'entourage familial d'un patient atteint d'hépatite A, hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes.

miers (hors Covid-19 et vaccination en milieu professionnel)

	25-26 ans	35 ans	45 ans	65 ans	> 65 ans
	À 25 ans : rappel dTcaP ou dTP si dernier rappel de dTcaP < 5 ans.		Rappel	Rappel	Rappel tous les 10 ans (75 ans, 85 ans, etc.).
					1 dose annuelle.
					Entre 65 et 74 ans : une dose.
	1 dose dTcaP jusqu'à 39 ans révolus, chez les personnes n'ayant pas reçu de rappel à 25 ans.				

(4) Jeunes des internats, des établissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapées, personnes accueillies dans les institutions psychiatriques, personnes ayant des relations sexuelles avec des partenaires multiples, usagers de drogues par voie parentérale, personnes susceptibles de recevoir des transfusions massives et/ou itératives ou des médicaments dérivés du sang (hémophiles, dialysés, insuffisants rénaux, etc.), candidats à une greffe d'organe, de tissus ou de cellules, entourage d'une personne infectée par le virus de l'hépatite B ou porteur chronique de l'antigène HBs (famille vivant sous le même toit), partenaires sexuels d'une personne infectée par le virus de l'hépatite B ou porteur chronique de l'antigène HBs, personnes détenues qui peuvent cumuler un certain nombre de facteurs d'exposition au virus de l'hépatite B. Dans certains cas où l'obtention très rapide d'une protection vaccinale est souhaitable, un schéma accéléré peut être proposé : 3 doses en 21 jours (J0, J7, J21), suivies d'un rappel douze mois après la troisième dose.

>>>

VACCINATION

Calendrier des vaccinations réalisables* par les infir

	Valence	11-13 ans	15 ans	16-24 ans
Populations particulières et à risques	Coqueluche acellulaire (ca)			
	Grippe	1 dose annuelle si risque particulier.		
	Hépatite A	2 doses selon le schéma 0, 6 mois si risque particulier ⁽³⁾ .		
	Hépatite B	3 doses selon le schéma 0, 1, 6 mois si risque particulier ⁽⁴⁾ .		
	Méningocoque ACYW	1 dose ⁽⁵⁾ . Un rappel est recommandé tous les 5 ans en cas de risque continu d'exposition.		
	Méningocoque B	Schéma ⁽⁵⁾ à 2 doses espacées de 1 mois (Bexsero) ou de 6 mois (Trumenba) ou schéma à 3 doses, les 2 premières à 1 mois d'intervalle et la dernière au moins 4 mois après la deuxième dose (Trumenba).		
	Pneumocoque	Chez les personnes à risque élevé ⁽⁶⁾ : > non vaccinées antérieurement : 1 dose de Prevenar 13, suivie au moins 8 semaines après de 1 dose de Pneumovax. > vaccinées antérieurement : – selon la séquence Prevenar-Pneumovax (ci-dessus) : 1 dose de Pneumovax avec un délai d'au moins 5 ans après la dernière dose ; – avec seulement une dose de Pneumovax depuis plus de 1 an : 1 dose de Prevenar 13. Une injection ultérieure de Pneumovax pourra être administrée avec un délai d'au moins 5 ans après la dernière dose.		
	Varicelle	Jusqu'à 11 ans : 2 doses si risques particuliers ⁽⁷⁾ . De 12 à 18 ans : 2 doses si pas d'antécédents de varicelle ou séronégativité.		
	Leptospirose			
Rage	En pré-exposition : 3 doses ⁽¹⁰⁾ à J0, J7, J21 ou 28.			

(5) Personnes souffrant de déficit en fraction terminale du complément, recevant un traitement anti-complément, porteuses d'un déficit en properdine ou ayant une asplénie anatomique ou fonctionnelle et personnes ayant reçu une greffe de cellules souches hématopoïétiques : la vaccination est recommandée par un vaccin tétravalent conjugué ACWY et par un vaccin contre les méningocoques de séro groupe B (un rappel est recommandé tous les 5 ans) ; entourage familial des personnes à risque élevé d'infections invasives à méningocoques. La vaccination est recommandée autour d'un ou plusieurs cas selon des schémas spécifiques.

(6) Porteurs d'une maladie sous-jacente prédisposant à la survenue d'infection à pneumocoque (cardiopathie congénitale cyanogène, insuffisance cardiaque), insuffisance respiratoire chronique, bronchopneumopathie obstructive, emphysème, asthme sévère sous traitement continu, insuffisance rénale, hépatopathie chronique, diabète non équilibré par le simple régime, patients présentant une brèche ostéoméningée, porteurs d'un implant cochléaire ou candidats à une implantation cochléaire, immunodéprimés.

miers (hors Covid-19 et vaccination en milieu professionnel)

25-26 ans	35 ans	45 ans	65 ans	> 65 ans
Femmes enceintes (entre 20 et 36 semaines d'aménorrhée) à chaque grossesse. En l'absence de vaccination de la femme enceinte, stratégie du cocooning : – vaccination des personnes non vaccinées depuis l'enfance ou des personnes de moins de 25 ans dont la dernière injection remonte à plus de 5 ans : 1 dose de dTcaP ; – vaccination des personnes antérieurement vaccinées à l'âge adulte si la dernière dose de vaccin coquelucheux date de plus de 10 ans (respecter un délai de 1 mois entre 1 dose de dTP et 1 dose de dTcaP).				
2 doses si risques particuliers ⁽⁸⁾ .				
2 doses ⁽⁹⁾ à 15 jours d'intervalle, rappel 4 à 6 mois plus tard puis tous les 2 ans si l'exposition persiste.				

(7) *Contacts de personnes à risque ou candidats à une greffe.*

(8) *Personnes sans antécédent de varicelle (contrôle sérologique possible) en contact avec des personnes immunodéprimées, femmes en âge de procréer ou dans les suites d'un accouchement, adultes dans les trois jours qui suivent une exposition.*

(9) *Pratique régulière et durable d'une activité de loisir exposant au risque : baignade, plongée ou pêche en eau douce, canoë-kayak, rafting, triathlon et autres sports de nature qui font intervenir des contacts fréquents avec un environnement humide.*

(10) *Personnes régulièrement exposées aux virus de la rage des chauves-souris en France métropolitaine, chiroptérologues.*

Source : calendrier et recommandations vaccinales 2023 et Le Moniteur des pharmacies.

>>>

VACCINATION

Les prescripteurs et administrateurs

	Médecins	Sages-femmes	
	Tout public		< 11 ans
	Prescription / administration	Prescription / administration	Administration
Coqueluche	OUI	OUI	OUI ⁽³⁾
Diphtérie, tétanos, poliomyélite	OUI	OUI	OUI ⁽³⁾
Grippe saisonnière*	OUI	OUI	OUI ⁽³⁾
Infections invasives à <i>Haemophilus influenzae</i> B (Hib)	OUI	OUI	OUI ⁽³⁾
Hépatite A	OUI	OUI	OUI ⁽³⁾
Hépatite B	OUI	OUI	OUI ⁽³⁾
Infections invasives à méningocoques	OUI	OUI	OUI ⁽³⁾
Infections à papillomavirus humains (HPV)	OUI	OUI	OUI ⁽³⁾
Infections invasives à pneumocoques	OUI	OUI	OUI ⁽³⁾
Leptospirose	OUI	OUI	OUI ⁽³⁾
Rage en pré-exposition	OUI	OUI	OUI ⁽³⁾
Vaccins vivants	Rotavirus	OUI	OUI ^(1, 2)
	Rougeole, oreillons, rubéole (ROR)	OUI	OUI ^(1, 2)
	Varicelle	OUI	OUI ^(1, 2)
	Zona	OUI	OUI ^(1, 2)

(*) Pour les personnes ciblées ou non par les recommandations.

(1) Prescription non autorisée chez les immunodéprimés.

(2) Chez les immunodéprimés, administration possible en lien avec le médecin prescripteur.

(3) Sur prescription de l'acte d'injection par un médecin.

Sources : Vaccination-info-service.fr et Le Moniteur des pharmacies

des vaccins du calendrier vaccinal disponibles en ville

Infirmiers		Pharmaciens	
≥ 11 ans		≥ 11 ans	
Prescription	Administration	Prescription	Administration
OUI	OUI	OUI	OUI
OUI	OUI	OUI	OUI
OUI	OUI	OUI	OUI
Sans objet		Sans objet	
OUI	OUI	OUI	OUI
OUI	OUI	OUI	OUI
OUI	OUI	OUI	OUI
OUI	OUI	OUI	OUI
OUI	OUI	OUI	OUI
OUI	OUI	OUI	OUI
OUI	OUI	OUI	OUI
Sans objet		Sans objet	
OUI ⁽¹⁾	OUI ⁽²⁾	OUI ⁽¹⁾	OUI ⁽²⁾
OUI ⁽¹⁾	OUI ⁽²⁾	OUI ⁽¹⁾	OUI ⁽²⁾
OUI ⁽¹⁾	OUI ⁽²⁾	OUI ⁽¹⁾	OUI ⁽²⁾

VACCINATION

Les recommandations chez la femme enceinte ou susceptible de l'être pour les vaccins administrables par les infirmiers (hors Covid-19)

Valences	Vaccins	Conduite à tenir
Diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche (dTcaP)	Repevax Boostrixtetra	Vaccin contre la coqueluche : recommandé au cours du 2 ^e et 3 ^e trimestres de grossesse et à renouveler à chaque grossesse.
Diphtérie, tétanos, poliomyélite (dTP)	Revaxis	Non recommandé pendant la grossesse.
Grippe saisonnière	Influvac Tetra Vaxigrip Tetra FluarixTetra	Recommandé à tous les stades de la grossesse.
Hépatite A	Avaxim 160 U Havrix 1440 U Vaqta 50 U	Éviter pendant la grossesse sauf en situation de risque de contamination important.
Hépatite A et hépatite B	Twinrix Adulte	Ne pas utiliser pendant la grossesse. Reporter la vaccination après l'accouchement à moins d'une nécessité absolue de protéger la mère d'une infection contre l'hépatite B.
Hépatite B	Enerix B 20 HBVaxpro 10	Ne pas utiliser pendant la grossesse sauf s'il est jugé clairement nécessaire.
Infections à papillomavirus humains (HPV)	Gardasil 9 et Cervarix	Pas recommandé pendant la grossesse. Reporter la vaccination après l'accouchement.
Infections à pneumocoques	Prevenar Pneumovax	À éviter pendant la grossesse.
Infections invasives à méningocoque	Bexsero Trumenba Menjugate Neisvac Menveo Nimenrix Menquadfi	À éviter pendant la grossesse sauf en situation de risque manifeste d'exposition à une infection méningococcique.
Rage	Rabipur Vaccin rabique Pasteur	Utilisable pendant la grossesse lorsqu'une prophylaxie est nécessaire. En raison de la gravité de la maladie, la conduite de la vaccination ne doit pas être modifiée par la grossesse.
Rougeole, oreillons, rubéole (ROR)	Priorix MM-RVaxpro	Contre-indiqué pendant la grossesse. Toute grossesse doit être évitée dans le mois suivant la vaccination.
Varicelle	Varilrix Varivax	Contre-indiqué pendant la grossesse. Toute grossesse doit être évitée dans le mois suivant la vaccination.

Source : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et Le Moniteur des pharmacies.

Recommandations vaccinales en milieu professionnel (vaccins administrables par les infirmiers)

SANTÉ	DTP	Coq	Grippe	Hép B	Rage	ROR	Varicelle	IIM
Étudiants des professions médicales, paramédicales ou pharmaceutiques, assistants dentaires	Orange	Vert	Vert	Orange	Vert	Y compris si nés avant 1980, sans antécédent.	Sans antécédent et séronégatif.	Vert
Professionnels des établissements ou organismes de prévention ou de soins dont les services communaux d'hygiène et de santé et les entreprises de transports sanitaires	Orange	Vert	Vert	Orange *	Vert			
Professionnels libéraux n'exerçant pas en établissements ou organismes de prévention ou de soins	Vert	Vert	Vert	Vert *	Vert			
Personnels des laboratoires d'analyses médicales exposés aux risques de contaminations : manipulant du matériel contaminé ou susceptible de l'être	Orange	Vert	Vert	Orange *	Vert *	Vert	Vert	Vert
Personnel de laboratoire de recherche travaillant sur le méningocoque	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert

(*) Si exposés à un risque professionnel évalué par un médecin du travail.

En vert : recommandé ; en orange : obligatoire.

>>>

VACCINATION

SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL	DTP	Coq	Grippe	Hép A	Hép B	ROR	Varicelle
Personnels des établissements et services pour adultes handicapés					*		
Personnels des établissements d'hébergement pour personnes âgées					*		
Personnels des services sanitaires de maintien à domicile pour personnes âgées					*		
Personnels des services d'aide à domicile (SAAD)							
Aides à domicile de particuliers employeurs							
Personnels des établissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapés					*	Y compris si nés avant 1980, sans antécédent.	Sans antécédent et séronégatif.
Personnels des établissements de garde d'enfants d'âge préscolaire (crèche, halte-garderie, etc.)					*		
Assistants maternels							
Personnels des établissements et services sociaux concourant à la protection de l'enfance					*		
Personnels des établissements, services ou centres sociaux et personnes inscrites dans les établissements préparant aux professions à caractère social							

(*) Si exposés à un risque professionnel évalué par un médecin du travail.

En vert : recommandé ; en orange : obligatoire.

ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT

	DTP	Hép A	Hép B	Leptospirose
Personnels de traitement des eaux usées (dont stations d'épuration)				*
Égoutiers			*	*
Éboueurs			*	

AGRICULTURE, EAUX, FORÊTS ET PÊCHE DONT SERVICES VÉTÉRINAIRES

	DTP	Grippe	Leptospirose	Rage
Personnels des services vétérinaires				
Personnels manipulant du matériel pouvant être contaminé par le virus rabique : équarrisseurs, personnels des fourrières et des abattoirs, naturalistes, taxidermistes, gardes-chasse, gardes forestiers				
Personnes exerçant une activité de curage ou d'entretien de canaux, étangs, lacs, rivières, voies navigables, berges ou liée à la pisciculture en eaux douces et certaines activités pratiquées par les pêcheurs ou plongeurs professionnels, les gardes-pêche ou spécifiques aux COM-ROM			*	
Professionnels exposés aux virus influenza porcins et aviaires				

SERVICES AUX PARTICULIERS

	DTP	Hép A	Hép B
Personnels des blanchisseries			*
Personnels des blanchisseries en lien avec des établissements de prévention ou de soins			*
Personnels impliqués dans la préparation alimentaire en restauration collective			
Tatoueurs			*

(*) Si exposés à un risque professionnel évalué par un médecin du travail.

En vert : recommandé ; en orange : obligatoire.

VACCINATION

SECOURS ET SERVICES FUNÉRAIRES

	DTP	Grippe	Hép B
Personnels des services de secours et d'incendie			*
Secouristes			*
Personnels des entreprises de pompes funèbres, des entreprises de transports de corps avant mise en bière			*
Personnels des entreprises de pompes funèbres, des entreprises de transports de corps avant mise en bière, en lien avec des établissements de prévention ou de soins			*
Thanatopracteurs			

POLICE ET ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

	DTP	Hép B
Policiers		*
Gardiens de prison		*
Personnels des services de probation et des établissements ou services de la protection judiciaire de la jeunesse		

ÉDUCATION NATIONALE

	DTP	ROR
Personnels au contact avec les enfants		

TOURISME ET TRANSPORT

	DTP	Grippe
Personnels navigants des bateaux de croisière et des avions		
Guides touristiques		

En vert : recommandé ; en orange : obligatoire.

(*) Si exposés à un risque professionnel évalué par un médecin du travail.

DTP : diphtérie, tétanos, poliomyélite ; Coq : coqueluche ; ROR : rougeole, oreillons, rubéole ; Hép : hépatite ;

IM : infection invasive à méningocoque ; COM-ROM : collectivités d'outre-mer et régions d'outre-mer.

Source : Le Moniteur des pharmacies.

Contenu des boîtes des principaux vaccins administrables par les infirmiers⁽¹⁾

Nom commercial (prix)	Valence	Présentation
→ Avaxim 80 U (14,26 € sous conditions** sinon NR)	Hépatite A	Seringue préremplie de 0,5 ml + 1 aiguille attachée
→ Avaxim 160 U (21,40 € sous conditions** sinon NR)	Hépatite A	Seringue préremplie de 0,5 ml + 1 aiguille attachée
→ Bexsero (83,70 €)	Méningite B	Seringue préremplie de 0,5 ml + 2 aiguilles séparées*
→ Boostrixetra (21,69 €)	Diphtérie (d), tétanos, poliomyélite, coqueluche acellulaire (ca)	Seringue préremplie de 0,5 ml + 1 aiguille séparée
→ Cervarix (94,03 €, sous conditions**)	Papillomavirus humain	Seringue préremplie de 0,5 ml + 1 aiguille séparée
→ Efluelda (30,90 €, sous conditions**)	Grippe saisonnière	Seringue préremplie de 0,7 ml + 1 aiguille séparée
→ Engerix B 10 µ (9,18 €)	Hépatite B	Seringue préremplie de 0,5 ml + 2 aiguilles séparées*
→ Engerix B 20 µ (15,79 €)	Hépatite B	Seringue préremplie de 1 ml + 1 aiguille séparée
→ FluarixTetra (11,75 €, sous conditions**)	Grippe saisonnière	Seringue préremplie de 0,5 ml + 2 aiguilles séparées*
→ Gardasil 9 (115,84 €)	Papillomavirus humain	Seringue préremplie de 0,5 ml + 2 aiguilles séparées*
→ Havrix 720 U (14,26 € sous conditions** sinon NR)	Hépatite A	Seringue préremplie de 1 ml + 1 aiguille séparée
→ Havrix 1440 U (21,40 € sous conditions** sinon NR)	Hépatite A	Seringue préremplie de 0,5 ml, + 1 aiguille séparée
→ HBVaxpro 5 µ (8,75 €)	Hépatite B	Seringue préremplie de 0,5 ml + 2 aiguilles séparées*
→ HBVaxpro 10 µ (15,03 €)	Hépatite B	Seringue préremplie de 1 ml + 2 aiguilles séparées*
→ Hexyon (34,34 €)	Diphtérie (d), tétanos, poliomyélite, coqueluche (Ca), <i>Haemophilus influenzae</i> , hépatite B	Seringue préremplie de 0,5 ml + 1 aiguille séparée
→ InfanrixHexa (32,05 €)	Diphtérie (d), tétanos, poliomyélite, coqueluche (Ca), <i>Haemophilus influenzae</i> , hépatite B	Flacon de poudre + 0,5 ml de suspension en seringue préremplie + 2 aiguilles séparées* (une aiguille est utilisée pour la reconstitution et l'autre pour l'injection)

>>>

VACCINATION

Nom commercial (prix)	Valence	Présentation
→ InfanrixQuinta (23,58 €)	Diptérie (d), tétanos, poliomyélite, coqueluche (Ca), <i>Haemophilus influenzae</i>	Flacon de poudre + 0,5 ml de suspension en seringue préremplie + 2 aiguilles séparées* (une aiguille est utilisée pour la reconstitution et l'autre pour l'injection)
→ Influvac Tetra (11,75 €)	Grippe saisonnière	Seringue préremplie de 0,5 ml + 1 aiguille attachée
→ Menjugate (19,49 €)	Méningite C	Seringue préremplie de 0,6 ml de vaccin + 2 aiguilles séparées*
→ MenQuadfi (41,23 € sous conditions** sinon NR)	Méningite A, C, W et Y	Flacon de 0,5 ml de solution + 1 seringue + 2 aiguilles séparées (une aiguille est utilisée pour la reconstitution et l'autre pour l'injection)
→ Menveo (39,22 € sous conditions** sinon NR)	Méningite A, C, W et Y	Flacon de poudre + flacon de solution de 0,5 ml. Reconstitution avec une seringue et une aiguille appropriée (21G, 40 mm de long) non fournies. Changer l'aiguille pour l'administration*
→ MM-RVax Pro (12,89 € sous conditions sinon NR)	Rougeole, oreillons, rubéole	Flacon de poudre + 0,5 ml de solvant en seringue préremplie + 2 aiguilles séparées (une aiguille est utilisée pour la reconstitution et l'autre pour l'injection)
→ Neisvac (20,48 €)	Méningite C	Seringue préremplie de 0,5 ml + 2 aiguilles*
→ Nimenrix (41,23 € sous conditions** sinon NR)	Méningite A, C, W et Y	Flacon de poudre + 1,25 ml de solvant en seringue préremplie + 2 aiguilles séparées (une aiguille est utilisée pour la reconstitution et l'autre pour l'injection)
→ Pentavac (23,58 €)	Diptérie (d), tétanos, poliomyélite, coqueluche (Ca), <i>Haemophilus influenzae</i>	Flacon de poudre + 0,5 ml de suspension en seringue préremplie + 2 aiguilles séparées (une aiguille est utilisée pour la reconstitution et l'autre pour l'injection)
→ Pneumovax (18,67 €)	Pneumocoque	Seringue préremplie de 0,5 ml + 2 aiguilles séparées*
→ Prevenar 13 (50,30 €)	Pneumocoque	Seringue préremplie de 0,5 ml + 1 aiguille séparée
→ Priorix (12,89 €)	Rougeole, oreillons, rubéole	Flacon de poudre + 0,5 ml de solvant en seringue préremplie + 2 aiguilles identiques (une aiguille doit être utilisée pour la reconstitution et l'autre pour l'injection.)
→ Rabipur (NR)	Rage	Flacon de poudre + 1 ml de solvant en seringue préremplie + 2 aiguilles (1 longue verte pour la reconstitution et 1 petite orange pour l'injection)
→ Repevax (21,69 €)	Diptérie (d), tétanos, poliomyélite, coqueluche acellulaire (Ca)	Seringue préremplie de 0,5 ml + 1 aiguille séparée
→ Revaxis (8,80 €)	Diptérie (d), tétanos, poliomyélite	Seringue préremplie de 0,5 ml + 1 aiguille séparée

Nom commercial (prix)	Valence	Présentation
→ Shingrix (NR)	Zona	Flacon de poudre + 0,5 ml de solution en flacon (seringue et aiguilles non fournies)
→ Spirolept (NR)	Leptospirose	Seringue préremplie de 1 ml + aiguille attachée
→ Tétravac-acellulaire (13,01 €)	Diphtérie (d), tétanos, poliomyélite, Coqueluche (Ca)	Seringue préremplie de 0,5 ml + 1 aiguille attachée
→ Trumenba (83,70 € sous conditions** sinon NR)	Méningite B	Seringue préremplie de 0,5 ml + une aiguille
→ Twinrix (NR)	Hépatite A et hépatite B	Seringue préremplie de 1 ml + aiguille séparée
→ Vaccin rabique Pasteur (NR)	Rage	Flacon de poudre + 0,5 ml de solvant en seringue préremplie + aiguille attachée pour la reconstitution. Remplacer l'aiguille utilisée pour prélever le vaccin par une nouvelle aiguille, non fournie, pour l'injection de longueur adaptée au patient*.
→ Vaqta (21,40 € sous conditions** sinon NR)	Hépatite A	Seringue préremplie de 1 ml + 2 aiguilles séparées*
→ Vaxelis (34,34 €)	Diphtérie (d), tétanos, poliomyélite, coqueluche (Ca), <i>Haemophilus influenzae</i> , hépatite B	Seringue préremplie de 0,5 ml + 2 aiguilles*
→ Varilrix (36,64 € sous conditions** sinon NR)	Varicelle (VZV)	Flacon de poudre + 0,5 ml de solvant en seringue préremplie + 2 aiguilles (une aiguille est utilisée pour la reconstitution et l'autre pour l'injection)
→ Varivax (36,64 €)	Varicelle (VZV)	Flacon de poudre + 0,5 ml de solvant en seringue préremplie + 2 aiguilles séparées (une aiguille est utilisée pour la reconstitution et l'autre pour l'injection)
→ VaxigripTetra (11,75 €)	Grippe saisonnière	Seringue préremplie de 0,5 ml + 1 aiguille attachée
→ Zostavax (100,36 € sous conditions** sinon NR)	Zona (VZV)	Flacon de poudre + 0,65 ml de solvant en seringue préremplie + 2 aiguilles séparées (une aiguille est utilisée pour la reconstitution et l'autre pour l'injection)

(1) Au 20 novembre 2023. NR : non remboursé.

– Chez les nourrissons (< 2 ans) et les petits enfants dans la grande majorité des cas, utiliser l'aiguille de 16 mm ;

– à partir de 6 ans : aiguille de 16 mm pour les enfants normo-pondéraux et 25 mm pour ceux obèses ;

– à partir de 11 ans et chez l'adulte, l'aiguille de 25 mm est en général adaptée.

(*) Les recommandations d'experts préconisent pour l'injection par voie intramusculaire d'adapter la taille de l'aiguille pour atteindre le muscle :

(**) Le vaccin est pris en charge chez certaines personnes ciblées par les recommandations (voir calendrier vaccinal), sinon, il n'est pas remboursé.

PILULES CONTRACEPTIVES

Depuis le 23 juillet 2009, conformément à l'article L. 4311-1 du code de la santé publique, les infirmières sont autorisées à renouveler une fois les prescriptions de contraceptifs oraux datant de moins d'un an, pour une durée maximale de six mois. Voir aussi l'article L. 4311-15-1 pour les mentions à apposer sur la prescription.

Contraception orale

- **Dénomination commune :** pilule contraceptive, contraceptif oral.
- **Autres noms :** pilule, pilule estroprogestative ou pilule progestative en fonction des hormones contenues.
- **Description :** médicament contraceptif destiné à empêcher toute grossesse non désirée en cas de rapports sexuels. Les pilules contraceptives agissent *via* les hormones qu'elles contiennent, œstrogène et/ou progestérone. Elles se présentent sous la forme de plaquettes de 21 ou 28 comprimés.
 - **Pilules estroprogestatives :** elles contiennent un œstrogène de synthèse (éthinyloestradiol) ou naturel (œstradiol) et un progestatif de synthèse (variable) qui bloquent l'ovulation. Elles représentent la plupart des pilules contraceptives proposées. Elles sont classées selon le progestatif utilisé :
 - lévonorgestrel, norgestrel : progestatifs de « deuxième génération » ;
 - désogestrel, gestodène, norgestimate : progestatifs de « troisième génération » ;
 - autres progestatifs, les plus récents, parfois dits de « quatrième génération » : chlormadinone, drospirénone, diénogest ou nomégestrol.
 - **Pilules progestatives :** elles ne contiennent qu'un progestatif de 2^e ou 3^e génération et présentent moins de contre-indications que les pilules estroprogestatives.
- **Exemples de produits (marques) :**
voir tableaux.
- **Prise en charge par l'Assurance maladie :**
 - Les pilules de 1^{re} et 2^e générations sont remboursées à hauteur de 65% du tarif de convention de la Sécurité sociale.

Elles sont gratuites pour les mineures et les femmes de moins de 26 ans.

→ Les pilules de 3^e et 4^e générations ne sont plus remboursées depuis mars 2013.

- **Prise en charge subordonnée à une prescription médicale :** les contraceptifs oraux sont délivrés sur prescription. Les infirmières sont autorisées à renouveler leur prescription datée de moins d'un an. S'assurer que la durée de validité de l'ordonnance est expirée et que toutes les boîtes prescrites ont été délivrées.
- **Nombre limite d'unités prises en charge :** le renouvellement est autorisé pour une durée maximale de six mois, non renouvelable.
- **Tarif (unité) :** les tarifs varient beaucoup selon les produits. Les prix de certaines pilules sont fixés, tel Trinordiol, 1 boîte de 3 plaquettes de 21 comprimés à 3,76 €, quand d'autres sont libres, tel Mercilon, avec une boîte de 3 plaquettes vendue autour de 28 €.



Prescription type

ACHAT

Libellé de prescription sur l'ordonnance originale :

- « Une boîte de X plaquette(s) de marque Y. »

Indiquez le nombre de plaquettes, 1 ou 3.

Si vous voulez faire une ordonnance pour six mois, mettez : « Une boîte de 3 plaquettes.

À renouveler 1 fois » ;

– la mention « Renouvellement contraception infirmier » ;

– la durée de ce renouvellement, exprimée en mois (pour 6 mois au plus) et sa date.

>>>

Principaux contraceptifs commercialisés (liste non exhaustive)

Contraceptifs estroprogestatifs			
Pilules			
Progestatifs	Phases	Composition	Spécialités et posologie
Deuxième génération (remboursable)			
→ Lévonorgestrel	Monophasique	EE* 30 µg et lévonorgestrel 150 µg.	Minidril S et génériques, dont marques Ludéal, Qiade , 21 cp (7 jours d'arrêt). Optidril 21 cp + 7 placebos (prise continue).
		EE 20 µg et lévonorgestrel 100 µg.	Génériques en DCI ou marques Asterluna, Leeloo, Lolistrel, Lovavulo , 21 cp (7 jours d'arrêt). Asterluna, Optilova 21 cp + 7 placebos (prise continue).
	Biphasique	EE 30 puis 40 µg et lévonorgestrel 150 puis 200 µg.	Adepal S , 21 cp (7 + 14).
		EE 30 µg et lévonorgestrel 150 µg puis EE 10 µg.	Seasonique (contraceptif à cycle prolongé) 91 cp (84 + 7).
	Triphasique	EE 30, 40 puis 30 µg et lévonorgestrel 50 puis 75 puis 125 µg.	Trinordiol S et génériques, dont marques Daily, Evanécia , 21 cp (6 + 5 + 10), 7 jours d'arrêt.
Troisième génération (non remboursable Sécurité sociale)			
→ Désogestrel	Monophasique	EE 20 µg et désogestrel 150 µg.	Mercilon S et génériques, dont marque Desobel 150/20, 21 cp, 7 jours d'arrêt.
		EE 30 µg et désogestrel 150 µg.	Varnoline S et génériques, dont marque Desobel 150/30, 21 cp, 7 jours d'arrêt. Varnoline Continu S 21 cp + 7 placebos (prise continue).
→ Gestodène	Monophasique	EE 15 µg et gestodène 60 µg.	Mélodia et Minesse S 24 cp + 4 placebos (prise continue).
		EE 20 µg et gestodène 75 µg.	Harmonet S et génériques, dont marque Carlin 75/20, 21 cp, 7 jours d'arrêt.
		EE 30 µg et gestodène 75 µg.	Minulet S et génériques, dont marque Carlin 75/30, 21 cp, 7 jours d'arrêt.
	Triphasique	EE 30 puis 40 puis 30 µg et gestodène 50 puis 70 puis 100 µg.	Marque générique Perléane 21 cp (6 + 5 + 10), 7 jours d'arrêt.
→ Norgestimate	Monophasique	EE 35 µg et norgestimate 250 µg.	Fémi, Naravela, Optikinzy 21 cp, 7 jours d'arrêt.
	Triphasique	EE 35 µg et norgestimate 180 puis 215 puis 250 µg.	Triafémi et génériques, dont marque Trinara 21 cp (7 + 7 + 7), 7 jours d'arrêt.

(*) EE = éthinylestradiol. S: substituable. Sources : *Porphyre*, Clickadoc OCP, Thériaque et Vidal.fr.

>>>

PILULES CONTRACEPTIVES

Principaux contraceptifs commercialisés (liste non exhaustive)

Contraceptifs estroprogestatifs			
Pilules			
Progestatifs	Phases	Composition	Spécialités et posologie
Autres (ou 4^e génération) NR			
→ Chlormadinone	Monophasique	EE* 30 µg et chlormadinone 2 mg.	Belara S 21 cp, 7 jours d'arrêt ; Belaracontin S 7 comprimés placebos.
→ Drospirénone	Monophasique	EE 30 µg et drospirénone 3 mg.	Jasmine S , dont marques génériques Convuline, Drospibel 0,03/3, 21 cp, 7 jours d'arrêt.
		EE 20 µg et drospirénone 3 mg.	Jasminelle S et génériques, dont marques Belanette, Drospibel 0,02/3, 21 cp, 7 jours d'arrêt. Jasminellecontin S 21 cp + 7 placebos (prise continue).
		Estérol 14,2 mg et drospirénone 3 mg.	Drovelis , 24 cp + 4 placebos (prise continue).
→ Diénogest	Multiphasique (4 paliers)	Valérate d'estradiol en mg 3/2/2/1/0 et diénogest en mg 0/2/3/0/0.	Qlaira 26 cp (2 + 5 + 17 + 2) et 2 placebos (prise continue).
	Monophasique	EE 30µ et diénogest 2 mg.	Misolfa, Oedien , 21 cp.
→ Nomégestrol	Monophasique	Estradiol 1,5 mg et nomégestrol 2,5 mg.	Zoely 24 cp + 4 placebos (prise continue).

Contraceptifs progestatifs		
Pilules		
Composition	Spécialités	Posologie
Désogestrel 75 µg	Cerazette S (NR) , dont marques génériques Antigone (R), Elfasette (R), Optimizette (R) .	1 cp par jour en continu.
Lévonorgestrel 30 µg	Microval (R) .	
Drospirénone 4 mg 24 cp actifs blancs + 4 cp placebos verts	Slinda (NR) .	

(*) EE = éthynylestradiol. **S**: substituable. **NR**: non remboursé. **R**: remboursé. Sources : *Porphyre*, Clickadoc OCP, Thériaque et Vidal.fr.

INDEX DES PRODUITS

A

- Accessoires pour l'appareillage de stomies digestives **p. 101**
- Aiguille pour stylo injecteur **p. 110**
- Appareillages des stomies digestives **p. 97**
- Autopiqueur à usage unique **p. 107**

B

- Bandelettes, capteurs ou électrodes **p. 108**
- Bandes adhésives **p. 71**
- Bandes de fixation **p. 67**
- Bandes de fixation extensibles **p. 69**
- Bas de compression **p. 119**

C

- Cerceaux pour lit de malade **p. 85**
- Chlorure de sodium physiologique **p. 118**
- Collecteurs d'urine **p. 96**
- Compresses non tissées non stériles **p. 59**
- Compresses de gaze hydrophile stériles **p. 58**
- Compresses non tissées stériles **p. 56**
- Contraception orale **p. 142**
- Coton hydrophile **p. 60**
- Coussins à air statique **p. 82**
- Coussins en gel **p. 83**
- Coussins en mousse et gel **p. 84**
p. 126

E

- Embout perforateur stérile **p. 114**
- Ensemble stérile pour stylo injecteur avec aiguilles et réservoir **p. 113**
- Étui pénien **p. 88**

F

- Filet tubulaire de maintien élastique ou non **p. 65**
- Films adhésifs semi-perméables stériles **p. 74**
- Forfait pour l'entretien intercure **p. 115**
- Forfaits de débranchement **p. 116**

J

- Jersey tubulaire de maintien **p. 66**

L

- Lancettes pour autopiqueur **p. 106**

M

- Manchon périgénital **p. 89**
- Matelas en mousse de haute résilience type gaufrier **p. 81**

P

- Pansements à base d'acide hyaluronique **p. 48**
- Pansements à base de charbon actif **p. 47**
- Pansements absorbants non adhésifs stériles **p. 55**
- Pansements adhésifs stériles avec compresse intégrée **p. 53**
- Pansements alginates **p. 40**
- Pansements en fibres **p. 43**
- Pansements hydrocellulaires **p. 27**
- Pansements hydrocolloïdes **p. 26**
- Pansements hydrogels **p. 42**
- Pansements interfaces **p. 49**
- Pansements vaselinés **p. 51**
- Poches d'urostomie **p. 91**

S

- Seringues avec aiguille pour autotraitement **p. 109**
- Set de sondage à demeure **p. 105**
- Sets pour pansements **p. 76**
- Solutions antiseptiques **p. 124**
- Sondes de drainage vésical intermittent **p. 93**
- Sonde naso-gastrique ou naso-entérale **p. 86**
- Sparadraps non élastiques **p. 61**
- Stylo injecteur avec aiguille à cartouches préremplies **p. 112**
- Stylo injecteur avec aiguilles et réservoir **p. 111**
- Substituts nicotiniques **p. 122**
- Supports de poche et accessoires **p. 102**
- Système d'irrigation colique **p. 100**

U

- Urinal **p. 90**

V

- Vaccins

ABONNEZ-VOUS !

À partir de
9,50€
/mois
seulement



LE RENDEZ-VOUS DE LA PROFESSION INFIRMIÈRE

> S'INFORMER

Les actualités socioprofessionnelles, paramédicales et sanitaires **pour comprendre les enjeux de la santé.**

> SE FORMER

18 pages de formation continue sur les bonnes pratiques, les pathologies et leur prise en charge **pour s'occuper au mieux des patients.**

> COMPRENDRE

Des infos dédiées à l'exercice libéral, des questions-réponses sur la législation, des témoignages **pour découvrir de nouvelles facettes du métier.**



12 n° par an
dont 2 n° doubles
+ le « Mémento de la
prescription infirmière »



Accès aux contenus
premium sur
espaceinfirmier.fr
(E-revues, actualités...)



5% de réduction
sur la boutique des
Éditions Lamarre

Informations et
abonnements



bit.ly/memento-17

Abonnements
multiples sur demande :
grandscomptes@1health.fr

L'INFIRMIÈRE est une marque du groupe **1Health**



agatheYOU

L'ESTIME DU SOIN INFIRMIER



LA NOUVELLE APPLICATION DES IDEL ÉPANOUIES

LES NOUVEAUTÉS

QUE VOUS ATTENDIEZ :

- Actes isolés en mobilité
- Facturation et télétransmission sur smartphone
- Nouveau lecteur TED : plus de chargement / déchargement

A LA FIN DE VOTRE TOURNÉE, C'EST LA FIN DE VOTRE JOURNÉE !

La facturation et télétransmission depuis votre smartphone

www.agatheyou.fr - 08 09 10 11 12